

Barante, Claude-Ignace Brugière de (1745-1814). Essai sur le département de l'Aude : adressé au ministre de l'Intérieur. 1975.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

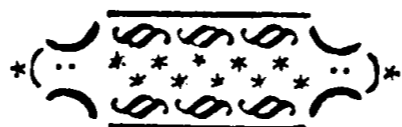
E S S A I
SUR LE DÉPARTEMENT DE L'AUDE,

ADRESSÉ

AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

PAR C. I. BARANTE,

PRÉFET DUDIT DÉPARTEMENT.



A CARCASSONNE,
CHEZ G. GARENG, IMPRIMEUR DE LA PRÉFECTURE.

Brumaire an XI.





ESSAI

SUR LE DÉPARTEMENT DE L'AUDE,

ADRESSÉ AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

Par C. I. BARANTE, Préfet dudit Département.

LE département de l'Aude est intéressant par la variété de ses productions & par sa situation très-avantageuse au commerce. Il cueille beaucoup plus de grains qu'il n'en faut à sa consommation. Ses vins sont d'une excellente qualité. Il renferme des forêts, des forges, des salines, beaucoup de mines, des pierres, des plâtres, des marbres d'un grand nombre d'espèces. Ses laines sont fines; il est facile d'en relever encore la qualité, & d'augmenter le nombre des troupeaux. Plusieurs de ses manufactures ont reçu un grand accroissement, même pendant la révolution; d'autres, qui sont maintenant déchues de l'état florissant où elles étaient

*Idée générale
du départem.
de l'Aude.*

arrivées il y a quelques années, peuvent aisément reprendre toute leur prospérité.

Ce pays est donc un de ceux qu'il importe le plus de faire bien connaître, parce qu'il en est très-peu où l'influence du gouvernement ait à féconder plus de germes de richesses. Je voudrais les indiquer tous, afin d'appeler tous les genres d'améliorations dont ce département est susceptible; mais je ne peux offrir encore qu'un essai très-imparfait : une description exacte & détaillée doit être le résultat d'observations plus lentes & mieux suivies que celles qu'il m'a été permis de faire jusqu'à présent. Ce sera l'ouvrage du temps, & l'effet de la direction donnée aux esprits vers ces utiles recherches.

*Dénomination
ancienne de son
territoire.*

Le département de l'Aude est formé d'une portion de l'ancienne province de Languedoc; il comprend les diocèses de Saint-Papoul, Carcassonne, Narbonne, Alet, Limoux, & une partie de celui de Mirepoix (*).

(*) En Languedoc, le mot *diocèse* n'exprimait pas seulement l'étendue du territoire soumis à la juridiction de chaque évêque; c'était aussi une division civile & administrative qui pouvait différer quelquefois de la division ecclésiastique. Ainsi *Limoux*, qui dépendait de la juridiction ecclésiastique de Narbonne, était cependant le

Il est borné au nord par le département du Tarn; au nord-est, par celui de l'Hérault; à l'est, il s'étend le long de la Méditerranée; & touche, au sud, le département des Pyrénées-Orientales; au sud-ouest & à l'ouest, il est limité par celui de l'Arriège; & au nord-ouest, par la Haute-Garonne. *Ses bornes.*

Sa figure est irrégulière. Son étendue est moindre que celle qui avait été fixée d'abord par l'Assemblée Constituante: deux décrets successifs ont changé sa limitation originale, & en ont distrait plusieurs communes, qui maintenant font partie, les unes de la Haute-Garonne, les autres de l'Arriège. *Réflexions sur sa circonscription actuelle.*

Des motifs tirés des habitudes & de l'intérêt des citoyens, font désirer encore quelque changement dans sa circonscription.

En jetant les yeux sur la carte du département de l'Aude, on voit avec surprise la ligne qui lui sert de limite au nord s'abaisser tout à coup en approchant du département de l'Hérault, afin de laisser dans celui-ci une plus

chef-lieu d'une division administrative nommée *diocèse*; en sorte que, dans l'étendue de l'archevêché de Narbonne, on comptait deux diocèses, mais un seul évêque.

grande portion de territoire , & puis se relever pour reprendre le même niveau qu'auparavant.

*Demandes
formées pour
qu'elle soit rec.
tifiée.*

Il résulte de là une irrégularité choquante. Il serait difficile de dire pourquoi on a voulu que le département de l'Hérault formât cette faille dans celui de l'Aude. Ce n'est certainement pas pour les rendre plus égaux entr'eux. L'Hérault a au moins autant de surface & 55,000 habitans de plus ; il n'avait donc pas besoin de cet accroissement extraordinaire. Ce n'est pas non plus pour se conformer au vœu ou à l'intérêt des communes qui composent cette portion de territoire. Plusieurs d'entr'elles sont situées à 25 lieues au moins du chef-lieu de l'Hérault , & leurs habitans ne peuvent s'y rendre sans traverser une partie du département de l'Aude. Au contraire , les plus éloignées de Carcassonne n'en sont pas à plus de 6 lieues , & ont avec cette ville toutes leurs relations commerciales. Presque toutes ont réclamé , en 1790 & 1792 , contre cette limitation ; & leur réclamation , répétée plusieurs fois depuis , est encore consignée dans le procès-verbal de la dernière session du conseil général de ce département.

On a souvent demandé aussi la réunion au département de l'Aude , des deux communes d'*Arfons* & des *Campmases* , situées dans celui

du Tarn ; & cette rectification des limites des deux départemens semble indispensablement nécessaire. La ligne qui les sépare laisse, dans les deux communes que je viens de nommer, une portion de l'importante forêt de *Ramondens* & de quelques autres moins considérables, dont le reste appartient au département de l'Aude. L'étendue respective de chaque portion n'est pas même clairement déterminée, & a souvent donné lieu à des contestations. Il importe à la bonne administration de ces forêts, qu'elles soient soumises, dans leur totalité, à la surveillance d'un même inspecteur ; ce qui ne peut être dans l'état actuel, le Tarn n'étant point placé dans la même division forestière que l'Aude.

Un autre motif se joint à celui-là. Les rigoles qui amènent au canal les eaux de la Montagne Noire ont leur origine dans le département de l'Aude & s'y terminent à *Naurouse* ; mais avant d'y arriver, elles traversent une petite partie du territoire d'Arfons & des Campmases. Il existe même, dans cette dernière commune, un ouvrage d'art très-intéressant. Ne serait-il pas plus convenable au bien du service, que tous les points où s'exerce l'administration de l'ingénieur chargé spécialement des rigoles, appartenissent au département dans lequel est son

domicile, lorsqu'il n'est besoin, pour cela, que d'une réunion déjà réclamée sous d'autres rapports?

*Proposition
d'une limita-
tion nouvelle.*

Il conviendrait donc de donner au département de l'Aude quatorze communes que leur position doit naturellement y placer, plutôt que dans celui de l'Hérault. On peut aussi lui en réunir deux du département du Tarn, afin que les limites cessent d'être indécises, & qu'une forêt intéressante soit aménagée à l'avenir d'une manière plus avantageuse. Mais alors on devrait, par une espèce de compensation, attribuer au département des Pyrénées-Orientales plusieurs des communes qui se trouvent à l'extrémité méridionale de celui de l'Aude. Cette portion de territoire se trouve bien plus rapprochée de Perpignan, que de Carcassonne & de Narbonne : les administrés trouveraient ainsi, à l'avenir, plus de facilité dans leurs relations & dans leurs affaires ; & le département des Pyrénées, plus petit & moins peuplé que ceux qui le touchent, s'agrandirait de quelque chose.

Longitude.

Le département de l'Aude est traversé par le méridien de Paris ; son extrémité occidentale n'est éloignée de cette ligne que de 38' 48" ; le point le plus oriental est placé à 53' 24".

Ce département s'étend depuis le $43^{\circ} 29' 8''$ de latitude, jusques au $42^{\circ} 38' 18''$. Sa plus grande longueur est d'un peu plus de 27 lieues, sa plus grande largeur d'environ 19. *Latitude.*

Carcassonne, chef-lieu du département, se trouve dans la direction même de la ligne méridienne de Paris; on y montre encore le lieu où était, il y a peu d'années, une croix plantée, vers la fin du dernier siècle, par les académiciens qui mesurèrent l'arc du méridien. Elle servait à indiquer un des principaux points de la ligne qu'ils avaient tracée. Cette croix était à peu de distance de la porte dite de *Toulouse*. On sait que cette grande opération, exécutée par Picard & Cassini, vient d'être recommencée par Méchain & Delambre, avec des instrumens plus parfaits & les secours que pouvait leur fournir le progrès des sciences dans le cours d'un siècle tout entier. L'arc du méridien a été mesuré de nouveau pour fixer le type des poids & mesures; les résultats de ce grand travail vont être publiés. Le point où la ligne méridienne sera déterminée à Carcassonne n'est pas encore marqué; il paraît qu'il s'éloignera peu de celui qui avait été fixé par la première opération.

Le citoyen Méchain, à la suite d'observa-

tions très-nombreuses faites avec le cercle entier de Borda, a déterminé la latitude vraie de Carcassonne (prise à la tour de Saint-Vincent) à $43^{\circ} 12' 54'' 44'''$.

Étendue & surface au département.

On doit évaluer la surface du département de l'Aude à 321 lieues carrées, de 2,283 toises, ou 1 vingt-cinquième de degré; ce qui donne 6,357 kilomètres 1 cinquième, ou 1,245,163 arpens de 1,344 toises (mesure des eaux & forêts), ou 635,719 hectares.

Pourquoi elles ont été trouvées plus considérables en 1791.

En 1791, le conseil général de ce département avait fixé l'étendue du territoire à 428 lieues & demie carrées; mais il avait pris pour mesure la lieue de 2,000 toises. La surface de presque tous les autres départemens de la république ayant été calculée sur la lieue de 25 au degré, il résulte de cette différence de mesure une erreur relative; l'étendue du département de l'Aude étant présumée plus forte, parce qu'elle est exprimée par un plus grand nombre de lieues. D'ailleurs, en 1791, on avait compris, comme appartenant à ce département, des portions qui en ont été distraites peu de temps après, ainsi que je l'ai dit.

Cette étendue de 321 lieues est, comme on voit, très-peu inférieure à celle de 333 lieues de 25 au degré, indiquée par le citoyen Prôny, comme

comme la proportion moyenne des départemens de la république.

Le département de l'Aude est divisé en *étendue &* quatre arrondissemens. La surface particulière *surface de chaque arrondissement.* de chacun se trouve distinguée dans le tableau suivant :

Arrondissemens.	NOMS des CHEFS-LIEUX.	Évaluation de la surface de chaque Arrondissement en			
		lienes de 0' 0' 4''.	kilomètres carrés.	arpens des eaux & forêts.	hectares.
I. ^{er}	Castelnaudary	43 $\frac{11}{26}$	854,71650	167410 $\frac{7}{9}$	85471,650
II. ^e	Carcassonne..	104 $\frac{13}{26}$	2066,51456	404761 $\frac{8}{9}$	206651,456
III. ^e	Narbonne....	76 $\frac{14}{26}$	1519,49600	297619	151949,600
IV. ^e	Limoux.....	96 $\frac{16}{26}$	1916,46433	375372	191646,433
TOTALS.....		321 $\frac{2}{26}$	6357,19139	1245163 $\frac{6}{9}$	635719,139

Topographie. A l'ouest-nord-ouest, le département de l'Aude touche au vaste & riche bassin de la Garonne; mais cette immense plaine a déjà commencé à se rétrécir. Là, ce n'est qu'un vallon resserré entre deux chaînes de montagnes, qui, se dirigeant constamment au sud-est, va se terminer à la Méditerranée. Sa largeur varie beaucoup, parce que les chaînes principales se rapprochent souvent par leurs rameaux, & que le pays est hérissé d'un grand nombre d'autres éminences, qui ne paraissent même pas toujours s'y rattacher. Ce vallon, qui, des limites de la Haute-Garonne, s'abaisse vers la mer par une pente presque insensible, est la partie la plus ouverte & la plus unie de tout le département de l'Aude. C'est là que sont les bassins de ses principales rivières; le surplus du territoire est occupé par des montagnes, sur-tout par celles des deux chaînes, qui lui servent comme d'enceinte dans toute sa circonférence, excepté aux deux extrémités du vallon. Entre toutes ces montagnes, on trouve un grand nombre de vallées plus ou moins étroites; les unes sont longitudinales & parallèles aux deux chaînes; les autres, en plus petit nombre, sont transversales.

Telle est l'idée qu'offre un premier coup d'œil jeté sur ce département. Pour en donner

une topographie détaillée, il est nécessaire de considérer séparément ses montagnes, ses côtes & ses principales rivières, avec les bassins qu'elles ont formés.

On donne le nom de *Montagne Noire* à la chaîne qui termine, au nord, le département de l'Aude & le sépare de celui du Tarn. C'est une portion des Cevennes, qui se lient, comme on fait, à la grande chaîne des Alpes par les montagnes du Vivarais & du Dauphiné. Le point le plus élevé de cette chaîne est le pic de *Nore*. *Montagne Noire.*

Au sud & à l'ouest-sud-ouest, ce sont les Pyrénées qui servent de limite au département de l'Aude: le pic de *Bugarach* est le plus haut de cette portion des Pyrénées. *Pyrénées.*

Ces deux chaînes, presque parallèles, ont leur direction de l'ouest à l'est; celle des Pyrénées s'étend de l'Océan à la Méditerranée.

Entre ces deux grandes bornes du département de l'Aude, s'élève, dans la direction du sud au nord, une espèce d'arête qui, dominant le vallon qu'elle traverse, distribue à droite & à gauche ses eaux à chacune des deux mers. Cette ligne de communication, qui attache les Pyrénées à la Montagne Noire & par là aux Cevennes & aux Alpes, commence à l'extré- *Chaîne intermédiaire.*

mité du département des Pyrénées-Orientales , à peu de distance de Mont-Louis , & traverse en entier le département de l'Aude , au nord-ouest duquel elle s'unit aux dernières sommités de la Montagne Noire. La hauteur de cette arête ou chaîne intermédiaire est assez considérable à son origine ; mais elle s'abaisse , à mesure qu'elle s'en éloigne ; & elle devient presque insensible en arrivant près de la Montagne Noire.

Corbières. A l'est du point où commence cette arête , dans le département des Pyrénées - Orientales , & assez près de là , on voit une branche de la grande chaîne des Pyrénées s'écarter de la masse principale & suivre une direction différente. C'est une espèce d'appendice des Pyrénées , qui , courant du sud-ouest au nord-est , & se divisant par diverses ramifications , occupe , sous le nom de *Corbières* , une étendue assez considérable dans le département de l'Aude. La portion qu'on nomme des *Basses - Corbières* , s'abaisse & vient expirer dans le vallon que forme le bassin de l'Aude. Les *Hautes-Corbières* , en s'étendant du côté de l'est , s'approchent de la mer ; & , se relevant ensuite , vont se rejoindre aux montagnes du ci-devant diocèse de Saint-Pons (département de l'Hérault) , qui ,

comme la Montagne Noire, sont une partie des Cevennes.

Ainsi, dans ce département, on peut suivre la liaison des Pyrénées aux Alpes; on les voit à deux endroits différens, se chercher, s'embrasser, se réunir, pour ne former qu'une même chaîne, qui, selon M. de Buffon (*), commence au fond de l'Espagne, & se joignant ici aux Cevennes, & de là aux Alpes, traverse l'Allemagne, la Grèce, l'Asie, jusqu'à son extrémité orientale, & parcourt ainsi, d'orient en occident, un continent tout entier.

Vues générales tirées de la liaison de ces diverses montagnes.

C'est aussi un spectacle digne d'attention, que celui de ce long réservoir placé entre les deux mers, & qui, du sud au nord, dans toute l'étendue du département de l'Aude, partage les eaux à chacune d'elles avec la plus grande régularité.

Cette position singulière, entre la Méditerranée & l'Océan d'une part, les Cevennes & les Pyrénées de l'autre, est bien favorable à l'étude de la nature & à la recherche des faits les plus importans de la géographie physique.

Avantages de cette situation.

(*) Deuxième époque de la nature; page 86, tome 5, édition in-4.º.

Mais ce qui la rend sur-tout précieuse, c'est qu'elle a dû offrir l'idée, & a fourni les moyens d'exécution du canal *du midi*. C'est dans ce département, c'est vers l'extrémité de cette arête qui verse ses eaux à l'Océan & à la Méditerranée, qu'on a choisi le point appelé de partage, qui établit entre ces deux mers une communication facile.

Minéralogie. Les montagnes qui bornent le département de l'Aude du côté du nord, sont entièrement granitiques; une couche peu profonde de terre végétale recouvre les blocs énormes qui leur servent de noyau. Ces granits sont généralement d'une pâte grossière, n'ont point une forte adhérence; & l'on trouverait peu de roches susceptibles d'un beau poli. Le quartz entre à peu près pour les deux tiers dans leur composition; le schorl y forme des taches grisâtres. Le feld-spath n'y est point cristallisé dans de petites géodes, comme dans les belles qualités de granit; & le mica ne s'y montre qu'en très-petite quantité. Ce granit n'est employé que dans les lieux-mêmes où il se trouve. Il n'y aurait aucun avantage à le faire descendre dans la plaine, où l'on a par-tout des grès bien plus propres à toutes les constructions. On peut assigner pour limite à cette

zone granitique une ligne qui serait tirée parallèlement aux sommets de la chaîne, à une lieue environ de distance. On ne rencontre le granit dans aucun autre point de ce département.

Aucune mine ne se montre encore dans cette première bande ; mais on commence à apercevoir les schistes & la roche de corne. Le schiste est d'un gris jaunâtre, de peu de consistance, & s'effeuillant en lames assez épaisses. On en fait peu d'usage dans les cantons-mêmes où il se trouve ; quelques personnes croient cependant qu'il serait possible de tirer un parti avantageux de la carrière d'ardoises qui se trouve à Cuxac-Cabardés (*).

Schistes.

On rencontre les mines presque aussitôt que le schiste a succédé au granit ; le banc qui les renferme a un peu plus de deux lieues dans sa plus grande largeur ; sa direction est parallèle à celle

Mines.

(*) « Nous avons trouvé un peu au dessous de ce village (Cuxac-Cabardés) d'excellentes carrières d'ardoises, dont jusqu'ici on a fait peu d'usage... Si on ouvrait régulièrement ces carrières, on y trouverait des ardoises aussi fines & aussi belles que dans aucun autre endroit que ce soit. » (*Hist. Nat. de Languedoc, Genève, tom. 4, pag. 285.*)

de la chaîne, & s'étend de l'ouest à l'est, dans un espace de plus de douze lieues, à partir du point où le département de l'Aude touche à celui du Tarn par la forêt de la Loubatière, jusque dans la commune de Bize, qui confine le département de l'Hérault (*). On compte, dans cette zone schisteuse, dix-huit mines reconnues d'une manière positive. Elles sont indiquées dans un tableau placé à la fin de ce mémoire.

Mines de fer. De ces dix-huit mines, cinq sont de fer. Trois d'entr'elles offrent des traces d'une exploitation assez récente, mais sont entièrement abandonnées. Les deux autres, qui n'ont pas encore été attaquées, méritent une grande attention, & semblent promettre beaucoup d'avantages.

(*) La partie du département de l'Hérault qui fait faille dans celui de l'Aude, se trouve comprise dans cette longueur de douze lieues. La ligne tirée de la forêt de la Loubatière à la commune de Bize, après avoir d'abord traversé plusieurs lieues dans le département de l'Aude, passe dans celui de l'Hérault sans changer de direction, s'y continue pendant environ quatre lieues, pour rentrer dans celui de l'Aude, où elle parcourt encore un assez long espace, avant de se terminer à Bize, sur la frontière de l'Hérault.

Cinq font de cuivre. Quelques-unes ont été anciennement exploitées. Aucune ne l'est à présent. *Cuivre.*

Des deux mines de plomb qui se trouvent dans cette zone, l'une a été exploitée autrefois; l'autre paraît ne l'avoir jamais été. *Plomb.*

La mine d'argent de *la Caunette* était encore exploitée dans le quatorzième siècle. C'est du moins ce qu'on peut conclure des observations de Genssane (*) & du procès-verbal dressé par d'Arçons, sous le ministère de Colbert. *Argent.*

La mine de manganèse qui se trouve à Caunes est exploitée pour les verreries des départemens voisins. Celle de cobalt, qui est entre Lastours & Salsigne, paraît fort riche, sur-tout en s'enfonçant à une certaine profondeur. Près de là est une mine d'étain, encore mal connue. *Manganèse.*
Cobalt.
Étain.

Les terrains calcaires suivent immédiatement la zone schisteuse; ils occupent, non seulement les dernières marches de l'amphithéâtre de la Montagne Noire, mais toutes les plaines qui sont au dessous & une partie même de la chaîne des Corbières. Ce n'est qu'au delà des pentes inférieures de ces montagnes, qu'on arrive à un autre banc schisteux & métallique, qui en *Terrains calcaires.*

(*) Voyez Genssane, tom. 4, pag. 294.

occupe tout le reste , & s'étend ensuite d'une extrémité à l'autre du département , dans la même direction que les Pyrénées.

C'est entre ces deux régions , qui servent exclusivement de gîte aux mines du département de l'Aude , qu'on trouve en abondance des marbres , des grès , des gypses & des pierres à chaux.

Marbres de la région du nord.

Les marbres n'occupent que les lieux élevés & voisins des montagnes. Ainsi , les carrières de *Caunes* se montrent aussitôt qu'on a quitté la zone schisteuse de la Montagne Noire , & avant qu'on descende dans la plaine. Ce sont les plus importantes de ce département. Elles fournissent une grande variété de marbres. Les principaux sont l'*incarnat* ou *marbre de Languedoc* , le *gris* , le *rouge veiné* de blanc ou de brun , le *cervelas* , &c. A peu de distance de *Bize* , qui fait partie de la zone schisteuse & métallique , on trouve aussi des marbres de différentes espèces : la plupart sont de la nature des *brocatelles*.

Grès.

Les grès calcaires succèdent aux marbres. Leur densité & leur consistance dépendent de leur situation plus ou moins élevée. Les carrières en sont extrêmement multipliées , & sur les collines & dans la plaine. Dans tous les lieux du bassin de l'Aude où l'on a fait des fouilles , on a trouvé

le grès à une petite profondeur , & il paraît servir de fond à toute cette plaine. Il est assez souvent empreint de coquilles. Son grain n'est pas très-fin , mais il est fort propre à toutes les constructions. J'en ai indiqué un grand nombre de carrières dans un des tableaux joints à ce mémoire.

La chaux est en général d'une excellente qualité dans ce département ; & les pierres dont on se sert pour cet usage y sont par-tout extrêmement communes.

Chaux.

Le plâtre y est aussi beaucoup meilleur que dans les autres départemens méridionaux. Les carrières en sont fort nombreuses , & offrent plusieurs variétés dans les qualités & dans la couleur.

Plâtre.

En quittant les plaines & lorsqu'on est parvenu , au sud , à l'extrémité des terrains calcaires , on retrouve encore une fois le marbre. Les carrières de *Cascastel* sont dans les montagnes-mêmes des Corbières , & touchent à la partie de cette chaîne qui est la plus riche en mines. La qualité des marbres y est plus belle qu'à Caunes , si l'on en juge par quelques échantillons. On y trouve le *portor* ou noir veiné de jaune , le *blanc statuaire* , & plusieurs autres espèces susceptibles du plus beau poli. La

Marbres de la région du sud.

difficulté des chemins laissant ces marbres sans aucun débit, l'exploitation en est totalement abandonnée.

Avant d'arriver à la région méridionale des mines de ce département, sur les premières hauteurs de la chaîne des Pyrénées, on trouve, pendant plusieurs lieues de suite, du marbre gris veiné de blanc. Il se montre à *Quillan & Coudons*, où sont aussi quelques marbres d'une meilleure qualité; de là, s'élevant jusqu'au pays de *Sault*, il paraît former entièrement le noyau des montagnes qui occupent tout cet intervalle. Ces immenses roches de marbre sont assises sur un fonds de schiste ou ardoise noire, que l'on aperçoit très-distinctement dans les endroits où les blocs ont été rongés jusqu'à leur base par les rivières ou ruisseaux qui s'y sont ouvert un passage.

Schistes & métaux.

Le schiste occupe ici un bien plus grand espace que dans la partie septentrionale du département; sans compter les lieux où l'on peut croire qu'il sert d'appui aux roches calcaires, & où il ne se montre point à découvert, il s'étend sans interruption dans une zone de plus de quinze lieues de long, sur une largeur qui n'est jamais moindre de trois à quatre

lieues (*). C'est dans cette région que sont toutes les mines du sud de ce département. Elles sont en beaucoup plus grand nombre que celles de la région du nord. Les mines de fer sont les plus nombreuses & les plus importantes; elles fournissent une grande partie du minerai qui se consomme dans les forges de ce département: elles pourraient suffire à leur approvisionnement & même au delà, si toutes celles qui ont été exploitées l'étaient encore, ou si celles qui le sont étaient traitées avec plus d'intelligence.

Mines de fer.

On reconnaît la trace des anciens travaux dans plusieurs mines de cuivre. Huit au moins ont été exploitées autrefois; aucune ne l'est en ce moment.

Cuivre.

Il y a à *Maisons* une mine d'argent à laquelle on travaillait vers le milieu du dernier siècle. Des contestations survenues entre les intéressés engagèrent alors le conseil d'état à en suspendre

Argent.

(*) On peut marquer le commencement de cette zone à l'extrémité sud-ouest du département de l'Aude, sur la limite de celui de l'Arriège. Elle se termine à *Durban*, l'une des dernières communes de l'Aude, au sud-est. En cet endroit, le terrain, en s'approchant de la mer, n'offre plus que des grès ou de la chaux, & l'on n'y trouve aucun indice de mines.

l'exploitation , qui n'a pas été reprise. Deux autres mines d'argent offrent encore les marques d'un ancien travail.

Plomb & argent. Cuivre & argent. L'argent se trouve mêlé avec le plomb dans de certaines mines, & dans quelques autres avec le cuivre.

Or. Une mine d'or est soupçonnée à *Salvestines*. On y trouve des pyrites parsemées de paillettes ou points brillans d'un jaune pâle , parfaitement ressemblantes à la mine d'or de la vallée d'Aost.

Antimoine. *Quintillan* a une mine d'antimoine dont l'exploitation , actuellement négligée , mériterait d'être reprise.

Des mines de ce département dans les temps anciens. Toutes les mines que j'ai indiquées , & peut-être encore un grand nombre d'autres, paraissent avoir été connues & exploitées dans les temps les plus reculés. Dans plusieurs, on a cru retrouver l'empreinte des travaux de ce peuple célèbre qui a laissé tant de souvenirs dans le voisinage des Pyrénées & dans toute la Gaule méridionale. Après les Romains, les travaux des mines de ce pays ont été long-temps continués dans les âges suivans; mais une diminution progressive de toutes les exploitations, les a enfin amenés au point où à peine quelques mines sont encore en valeur, & où l'on ne connaît pas peut-être le tiers de celles qui existent.

Ainsi nous sommes entourés de richesses que nous laissons inutiles. Quelques tentatives ont été faites pour les reconnaître & en faire revivre tous les avantages.

Sous Louis XIV, Colbert envoya l'ingénieur d'Arçons, pour visiter & essayer les mines de cette contrée.

Essais d'améliorations dans les temps modernes.

Elles ont été rapidement indiquées par Genfane, il y a une trentaine d'années. Chargé par les états de la description minéralogique du Languedoc, il parcourut les diocèses qui composent ce département; il fit quelques observations utiles, & donna des conseils qui auraient mérité plus d'attention. On n'en a retiré aucun profit. Les mines ont été de plus en plus négligées; & il faut avouer que, depuis vingt siècles, cette époque est celle où leur exploitation a eu, dans ce département, le moins d'étendue, & a été faite avec le moins d'intelligence & de succès.

Ont été sans succès.

Il serait temps d'éclairer & d'encourager ce genre d'industrie. C'est en faisant bien connaître nos mines, c'est en nous enseignant les meilleurs moyens de les exploiter, que le gouvernement pourra diriger vers cet objet les avances & les spéculations particulières. Il faut que le progrès de la science serve enfin à celui de la prospé-

Invitation au gouvernement, pour qu'il éclaire & encourage l'exploitation de ces mines.

rité publique : on a besoin de répandre les connaissances , plutôt que de les augmenter ; & il serait plus utile d'améliorer les pratiques , que de se livrer à de vaines & curieuses recherches.

Houille.

Parmi les produits minéralogiques du département de l'Aude , dont j'ai offert des tableaux à la fin de ce mémoire , je n'ai cru devoir faire aucune mention des houilles & charbons de terre ; non pas qu'il ne s'y en trouve , & même en grande quantité ; mais parce que , n'ayant recueilli à cet égard que des notions incomplètes & inexactes , j'aurais été exposé à des erreurs graves & peut-être préjudiciables. Des schistes bitumineux ont été souvent confondus avec la houille. En quelques endroits , des essais mal entendus & entrepris avec de trop faibles avances , ont été abandonnés avant qu'on fût parvenu au point de juger de la nature & de la qualité de la mine. Si l'on en croit Genfane , il est un très-grand nombre de portions de ce département , où l'on ne peut faire un pas sans rencontrer des indications fréquentes de mines de houille ; cependant il n'y a guères que celles de Cascastel , Quintillan & Ségure , formant ensemble un même filon , dont l'utilité soit garantie par quelque expérience. Celles de Bize ont aussi été soumises à une exploitation régulière ;

régulière ; mais les charbons qu'on en tire , étant d'une odeur insupportable , ne sont presque point employés ailleurs que dans les fours à chaux.

Diverses circonstances , parmi lesquelles on doit sur-tout compter la difficulté des communications , ont rendu , depuis plusieurs années , toutes ces mines entièrement inutiles.

Dans un pays où le combustible est nécessaire aux besoins de l'industrie , autant qu'aux usages ordinaires de la vie , il importe beaucoup de faire vérifier l'existence & la qualité des diverses mines de houille qui ont été soupçonnées ou indiquées dans ce département ; il importe que les procédés d'une bonne exploitation soient enseignés & encouragés ; que l'on fasse cesser les obstacles qui ont interrompu quelques travaux utilement commencés , & que l'on ouvre ou qu'on continue les chemins qui doivent faciliter la distribution du produit de ces mines. De tous les lieux où s'offrent des indices de charbon de terre , il paraît qu'il n'y en a aucun qui doive fixer l'attention autant que les environs d'Alet.

On trouve , entre *Bugarach* & les *Bains de Rennes* , & à *Rouffiac* près *Bugarach* , dans la zone schisteuse qui forme les premiers échelons

des Pyrénées, un fossile de la même nature que le charbon, mais plus rare & plus précieux; c'est le jayet. Celui qu'on en tire est plus pur, plus beau, plus dur que celui du royaume d'Arragon; mais la situation des filons au-dessous d'une rivière voisine, en rend l'exploitation difficile, & l'a fait abandonner depuis long-temps, parce que les frais surpassaient les produits.

Des côtes maritimes du département.

Le département de l'Aude s'étend, à l'est, le long de la Méditerranée, dans un espace de 22,550 toises (environ 10 lieues de 25 au degré).

La mer porte là le nom de *Golfe de Lion*, (*Sinus Leonis*), qu'on donne ordinairement à toute l'étendue comprise entre le cap *Creux*, autrefois le promontoire d'Aphrodise, qui sépare la France de la Catalogne, & le cap *Couronne*, situé à quatre lieues au sud-est de Marseille. Cette portion de mer, long-temps connue sous le nom de *Golfe Gaulois* (*Sinus Gallicus*), n'a pris celui de *Golfe de Lion* que dans les temps modernes.

Si l'on compare avec les descriptions que nous ont laissées d'anciens géographes, l'état actuel des côtes qui s'étendent d'une extrémité à l'autre du golfe, on reconnaît sans peine que ces côtes n'ont éprouvé aucun changement depuis le cap

Couronne jusqu'à l'embouchure du Rhône (*); mais que de ce point jusqu'à la montagne de Cette, la mer s'est beaucoup retirée, & laisse actuellement un assez long intervalle entr'elle & les lieux qu'elle baignait autrefois. Cet accroissement des côtes par les atterrissemens, devient moins considérable après Cette; & celles du département de l'Aude paraissent n'avoir subi aucune altération, depuis une longue suite de siècles. Les positions & les distances n'y seraient pas autrement déterminées à présent, que du temps de Pline & de Pomponius Méla.

On peut donc s'étonner d'abord de ne trouver aucun établissement maritime de quelque importance sur cette côte, tandis qu'à diverses époques, sur différens points du Golfe de Lion, on a essayé de construire, dans les lieux-mêmes les plus exposés aux atterrissemens, des ports qui se sont promptement comblés, & qu'on retrouve aujourd'hui au milieu des terres. Ainsi, les ports de Maguelonne & d'Aigues-Mortes, n'ont depuis long-temps d'existence que dans les traditions de l'histoire; ainsi, la puissance de Richelieu tenta vainement de créer un port à Agde; ainsi, le vieux port de Cette est entiè-

*Atterrissemens
sur les côtes
du départem.
de l'Hérault.*

(*) Le port de Marseille subsiste, depuis près de 2400 ans, dans la même position.

rement comblé, & le nouveau ne tarderait pas à l'être, si on se relâchait du soin continuel de le creuser & de le nettoyer.

Cause présumée.

En effet, un courant, quelle qu'en soit la cause, entraîne avec force vers cette partie des côtes, les sables & les terres que le Rhône charrie dans la mer. Ce fleuve, dont le cours embrasse une grande partie de la France, & qui, par son volume & sa rapidité, détruit & emporte sans cesse une partie des terrains qu'il parcourt, forme d'immenses atterrissemens à ses diverses embouchures. Ces débris qu'il y amoncelle, toujours dirigés vers les mêmes points & par un même courant, forment de continuelles alluvions, dont les côtes du département de l'Hérault s'accroissent d'une manière sensible; mais, au delà de *Cette*, l'action du courant est sans aucun effet remarquable, & les côtes

Les côtes du département de l'Aude moins sujettes aux atterrissemens.

du département de l'Aude n'y sont pas exposées. Si donc elles ne présentent aucun port, c'est parce que la mer qui les borde, a généralement trop peu de profondeur, & n'offre d'ailleurs aucune sinuosité, ne forme aucune rade. Le rivage, loin d'être escarpé, s'abaisse par une pente très-douce, & souvent est couvert par les flots que les vents y poussent avec violence.

Narbonne fut cependant autrefois le siège d'un grand commerce maritime. Dès le temps de Strabon, elle était le port des *Volces-Arecomiques*, ou plutôt, dit cet auteur, le port de toutes les Gaules, tant elle est au-dessus des autres villes par son commerce (*).

Position de Narbonne; son ancien commerce.

Il ne faut pas croire, comme quelques personnes, d'après ce témoignage, que Narbonne fût alors située immédiatement sur la mer; c'est par l'Aude & l'étang de Bages qu'elle y communiquait, tout comme à présent. Pomponius Méla, qui écrivait dans le même siècle que Strabon, nous apprend que l'Aude ne devenait navigable qu'à Narbonne; que de là, elle se rendait dans un lac appelé *Rubresus*, qui était fort grand, mais dont la communication avec la mer était fort étroite (**).

Pline dit également que l'Aude traversait le lac *Rubresus*; il ajoute que Narbonne est éloignée de 12,000 pas de la mer (**).

Ainsi, on ne peut douter qu'il n'y eût, entre Narbonne & la mer, un vaste étang ou lac, & que les bâtimens que le commerce y amenait, n'entraissent de la mer dans cet étang, pour

(*) STRAB. *Geograph. lib. 4.*

(**) POMP. MEL. *de Sit. Orb. lib. 2, cap. 5.*

(***) PLIN. *lib. 3, cap. 4.*

remonter ensuite la rivière d'Aude jusqu'à Narbonne. Pour favoriser cette navigation, & empêcher les dépôts que l'Aude formait à son entrée dans le lac, on croit que les Romains construisirent un canal revêtu de pierres de taille dans une assez grande longueur. L'existence de cet ouvrage, dont quelques personnes croient encore retrouver actuellement les vestiges, n'est pas plus facile à déterminer que l'étendue ancienne du lac, qui, selon toutes les apparences, s'approchait de Narbonne bien plus qu'à présent.

Narbonne fit, jusqu'au sixième siècle, le principal commerce de toute cette mer (*); mais le commerce de ce temps-là était peu considérable, & se faisait tout entier avec des barques. Les bâtimens plats & légers sont certainement les seuls qui aient jamais pu aborder à Narbonne.

*Port de la
Nouvelle.*

On a essayé, depuis environ un siècle, de rendre à cette ville les moyens de commerce qu'elle avait autrefois. On a rétabli la commu-

(*) *Nec tu, Martie Narbo, flebere*

.....

Te maris eoi merces & iberica ditant

Æquora, te classès lybici siculique profundi,

Et quidquid vario, per flumina, per freta, cursu

Advehitur

AUSON. de claris Urbibus.

nication avec l'ancien lac *Rubrefus*, maintenant l'étang de Bages & Sigean; & à l'endroit appelé *Grau de la Nouvelle*, par où il communique à la mer, on a construit une espèce de port, qui consiste seulement en un chenal, formé par deux levées qui s'avancent dans la mer; c'est ce qu'on nomme port *Saint-Charles* ou de la *Nouvelle*.

Mais il s'en faut bien qu'en retrouvant tous ces anciens avantages, Narbonne puisse redevenir une place importante pour le commerce. Nos navires n'ont pas les mêmes proportions que ceux des anciens, & il ne peut entrer dans le port de la Nouvelle que de petites tartanes, employées presque uniquement au cabotage des grains. La mer, dans le chenal, n'a que 8 ou 10 pieds de profondeur. L'étang où l'on entre de là, en a bien moins encore.

Bientôt cette dernière partie de navigation sera abandonnée. Un canal a été ouvert entre la petite île de *Sainte-Lucie* & l'étang, dont il est séparé & défendu par une forte digue de maçonnerie, dans une longueur de près de deux mille toises. Cette importante & magnifique construction est presque entièrement achevée. Le canal offre par tout une profondeur plus considérable & sur-tout plus égale que celle

de l'étang, & rend par conséquent l'accès de la ville de Narbonne plus sûr & plus aisé aux petits bâtimens qui y arrivent. Elle pourra même à l'avenir en recevoir, par ce moyen, de plus importans qu'à présent.

Projet d'un port à la Franqui.

Mais toutes ces améliorations ne sauraient faire du port de la Nouvelle un établissement bien intéressant. L'emplacement qui, sur toute la côte, présente le plus d'avantages, c'est celui de la *Franqui*. Il paraît mériter qu'on s'occupe sérieusement d'y former un port. Le cap de la *Franqui* s'avance de plus de 1,200 toises dans la mer, & forme une anse abritée du vent du sud; la profondeur de la mer y est par tout de 18 pieds; des communications faciles pourraient être ouvertes, par le moyen des étangs, avec Narbonne d'un côté, & de l'autre avec le département des Pyrénées-Orientales. Cette situation, extrêmement favorable à un port de commerce, le ferait même pour recevoir des bâtimens de guerre, & offrirait alors un avantage qu'on ne trouve dans aucun des établissemens maritimes de la partie occidentale du Golfe de Lion. Des projets ont été plus d'une fois proposés à cet égard, & n'ont pas encore été examinés avec assez d'attention. Mais un gouvernement tel que le nôtre, n'est jamais averti en

vain

vain qu'il peut faire une chose grande & utile (*). Il y a donc tout lieu d'espérer, qu'après avoir fait vérifier avec soin l'emplacement de la Franqui, il mettra autant d'activité à exécuter ce qui aura été jugé avantageux, qu'il aura mis de sagesse à s'assurer auparavant de la possibilité & de la véritable utilité de ce nouveau port.

On vient de voir comment l'étang de Bages *Étangs de mer ou lagunes* fait communiquer Narbonne à la mer, & comment, par d'autres étangs, on pourrait lier ensemble les départemens de l'Aude & des Pyrénées - Orientales. On trouve, en effet, sur toute cette côte de vastes lagunes, ou anciens délaissens de la mer, que l'on connaît sous le nom d'étangs. Il est très-vraisemblable qu'ils occupaient autrefois une plus grande étendue. Peut-être plusieurs de ceux qui sont

(*) Le général Andréoffy a visité, dans les derniers mois de l'an 9, toute la côte qui s'étend le long du Golfe de Lion, & a examiné avec soin les emplacements qui présentent des avantages pour établir des ports. Son rapport jettera sûrement beaucoup de lumières sur ceux qu'on peut tirer de la position de la *Franqui*. Il nous donnera aussi des connaissances plus précises sur l'action des causes diverses auxquelles on doit attribuer les atterrissemens de plusieurs parties de cette côte.

actuellement séparés l'un de l'autre , n'en formaient-ils originairement qu'un seul. Les rivières & ruisseaux qui s'y rendent , forment des atterrissemens dont le progrès , plus ou moins lent , diminue successivement la surface de ces espèces de lacs. Le travail des hommes peut aussi en avoir desséché une partie. Il est donc très-vraisemblable que ces étangs sont beaucoup moins grands qu'ils ne l'ont été. On pourrait ici joindre au raisonnement quelques autorités positives ; mais , en écartant cette question , qui semble être de simple curiosité , il suffit de dire que la partie des étangs de mer , comprise dans le département de l'Aude , offre actuellement une surface de près de cinq lieues carrées , & enlève 17,000 arpens de terre à la culture.

Rivières & bassins.

La description du cours de l'Aude & de ses principaux affluens , suffit presque pour faire connaître tous les bassins de ce département ; en effet , cette rivière reçoit toutes les autres , à l'exception des deux Lers , qui prennent leur source à l'ouest de l'arête qui partage les eaux entre l'Océan & la Méditerranée , & de l'*Alzau* , dont on a forcé le cours par des ouvrages d'art , pour amener ses eaux dans les rigoles qui alimentent le canal.

Sources de l'Aude.

L'Aude prend sa source dans le département

des Pyrénées-Orientales. Elle sort d'un étang situé à environ deux lieues au nord de Mont-Louis, & entre peu après dans le département auquel elle donne son nom. Son cours s'y continue pendant quelque temps sans être sensiblement augmenté. Quoique grossie, près d'Axat, des eaux du Rebenti (*), elle occupe encore un lit très-étroit, resserrée entre des rochers escarpés, dont la hauteur est presque perpendiculaire. Elle arrive près de Quillan, après avoir parcouru plusieurs lieues entre ces hautes murailles, au travers desquelles elle semble s'être péniblement creusé un passage. Là, le terrain commence à s'ouvrir & à se développer. Un vallon assez bien cultivé succède à l'aspect des montagnes âpres & stériles. A Quillan, ce vallon s'élargit, & la rivière d'Aude, qui n'avait servi jusque là qu'au mouvement de quelques usines, se charge de radeaux & de bois propres à être flottés. Depuis Quillan jusqu'à Limoux, le bassin de l'Aude présente, dans son étendue & dans ses formes, de continuelles inégalités & des accidens extrêmement variés. D'abord il paraît s'étendre considérablement à

Son cours dans le département auquel elle donne son nom.

(*) Il existe, près de Montréal, un autre torrent de ce nom, qu'on doit distinguer par la terminaison en y.

l'est, en se joignant aux bassins formés par les diverses petites rivières qui affluent dans l'Aude; mais à *Alet*, ce n'est plus qu'une vallée étroite, couverte d'arbres fruitiers, qui se termine & , pour ainsi dire, se referme en une gorge, que dans le pays on appelle *détroit*. Là, les montagnes, rapprochées, ne laissent entr'elles aucun espace pour la culture.

Reçoit le Sou; comment se forme ce torrent.

Grossie à Limoux par les eaux du *Cougoin*, l'Aude s'est ouvert un bassin plus étendu. A une lieue de là, elle reçoit le *Sou*. Ce torrent, formé par la réunion de neuf petits ruisseaux, parcourt la fertile plaine du *Razès*. A trois lieues de sa source, il prend le *Blot*, & va former ensuite avec l'Aude les bassins de *Pomas*, *Corneze* & *Couffoulens*. Le bassin s'agrandit alors vers le sud, par la jonction des eaux de la *Lauquet*.

Reçoit le Fresquel. Source & cours de cette rivière; ses affluens; bassins.

L'Aude coule ainsi jusques à *Auriac* & *Villalbe*, près Carcassonne. Au dessous de *Montredon*, à peu de distance de là, elle reçoit le *Fresquel*. Cette rivière, qui descend des montagnes de *St.-Felix* (Haute-Garonne *),

(*) Les montagnes de Saint-Felix forment l'extrémité de l'arc qui s'étend des Pyrénées jusqu'à la Montagne Noire.

après avoir couru d'abord du nord au sud , suit constamment la direction du sud - est , & traverse , dans un espace d'environ huit lieues , les riches campagnes qui se succèdent , depuis Castelnaudary jusqu'à Carcassonne. Quoique cet espace semble présenter l'aspect d'une seule plaine , on y remarque aisément plusieurs bassins qui se touchent & se réunissent. Ce sont d'abord ceux qu'ont creusés les nombreux ruisseaux qui , des deux côtés , viennent grossir le Fresquel. Du nord de la chaîne appelée *Malepère* , le *Rebenty* , le *Treboul* , & d'autres torrens d'une moindre importance , se versent dans la vallée , s'échappent par des aqueducs ouverts sous le canal des mers , & vont terminer leur cours dans le Fresquel qui , du côté opposé , reçoit le *Lampy* , la *Rougeanne* , le *Bernassolle* , & toutes les eaux qui arrivent du revers méridional de la Montagne Noire. Ainsi , les fertiles bassins de *Castelnaudary* , de *Bram* , de *Villasavary* & de *Montréal* , sont l'ouvrage des eaux qui affluent dans le Fresquel ; mais les plaines de *Lasbordes* , *Villepinte* , *Alzonne* , *Ste. Eulalie* , *Voisins* , *Pennautier* , ont dû être formées par le Fresquel lui-même. Au point de sa jonction avec l'Aude , ces deux rivières forment un bassin à peu près circulaire , d'environ une demi-lieue de diamètre.

Jusque là, nous avons vu la rivière d'Aude suivre toujours la même direction du sud au nord ; mais ici, forcée par la déclivité du sol & par quelques obstacles accidentels, elle commence un nouveau cours. Elle tourne brusquement à l'est, & suit les pentes générales de cette longue vallée qui s'étend d'une extrémité à l'autre du département. Elle coule, pendant l'espace d'environ 2,000 toises, dans un lit étroit, entre les appendices de la Montagne Noire & ceux des Pyrénées, plus rapprochés dans cette partie que par-tout ailleurs. Elle s'étend un peu dans la petite plaine de *Berriac* & dans celle de *Trebes*, où elle reçoit l'*Orbiel*.

Reçoit l'Orbiel ; source & cours de cette rivière.

Ce torrent prend sa source aux plus hautes cimes de la Montagne Noire. Il coule d'abord dans une vallée profonde, au dessous du village de *Lastours* ; puis se resserre entre deux hautes murailles de schiste noirâtre. Ses bords prennent ensuite un aspect plus riant ; il se promène dans les riches campagnes de *Conques*, de *Villalier* et se rend ~~à de Laméc ; c'est là que le ruisseau de Clu~~ à *Laméc* ~~où il vient s'y réunir~~, après avoir serpenté dans les prairies qui bordent le charmant coteau de *Fourtou*. Plus loin, il traverse le canal du midi, sous un pont-aqueduc, & va se perdre dans la rivière d'Aude.

L'Orbiel, quoique peu considérable par son volume, fait l'agrément & la richesse du pays qu'il parcourt, par la multiplicité d'usines de diverses sortes qu'il met en mouvement, par la beauté des prairies & des vergers dont il entretient la fraîcheur. Mais il fait acheter cher les avantages qu'il procure. Comme il roule sur un plan fortement incliné, souvent il sort inopinément de son lit, gonflé par les eaux qui, au moindre orage, s'y rendent des montagnes voisines. Il entraîne alors une grande quantité de galets quartzes & siliceux, ou charie des fragmens de granit. Son cours, en ligne droite dans presque toute sa longueur, n'excède pas quatre lieues & demie, & ses eaux arrivent, pour ainsi dire d'un seul jet, de leur source à leur embouchure.

Au sortir de Trebes, l'Aude voit s'éloigner les montagnes qui, jusqu'alors alternativement sur l'une ou l'autre de ses rives, avaient gêné son cours. On trouve d'abord sur la rive droite le bassin de *Floure*, & plus loin, du côté opposé, celui de *Marseillette*, que couvre presque entièrement l'étang de ce nom. L'Aude reçoit, *Reçoit l'Argendouble;* peu après, l'*Argendouble*. Cette rivière descend *source & cours de cette rivière* de la Montagne Noire, où elle prend sa source près de *Lespinassière*; elle passe à *Caunes*,

& entre de là dans une plaine très-riche & très-riante, connue sous le nom de *Minervois*. L'étendue en peut être évaluée à 8,000 toises carrées. Un grand nombre de ruisseaux la fécondent & l'arrosent. Ils se joignent tous à l'Argendouble, qui ne sort du Minervois que pour se jeter dans l'Aude. Il y arrive à travers le canal des mers, sous lequel il passe au moyen d'un aqueduc.

Le lit de l'Aude se resserre ensuite depuis *Castelnau* jusqu'à *Sérame*, mais entre des collines d'une médiocre élévation; & bientôt après, ses eaux, ralenties par la diminution des pentes, & grossies par un grand nombre de ruisseaux, coulent sur un plan presque horizontal. Les plaines qu'elles parcourent deviennent plus vastes. Celle qu'on nomme de *Villedagne* s'étend du sud-ouest au nord-ouest, depuis *Foncouverte* jusqu'à *Truilhas*; & du sud au nord, depuis *Pramelong* jusqu'à *Paraza*. Elle est formée par le concours des rivières d'Aude, de *Cesses* & d'*Orbieu*.

Source & cours de l'Orbieu.

L'Orbieu prend sa source dans les Corbières, à peu de distance de *Bouisse*, & a constamment sa direction du sud au nord-est. Il reçoit sur son passage, avant d'arriver à *Lagrasse*, plusieurs ruisseaux qui l'ont déjà grossi. Ce n'est qu'après *Camplong* & *Fabresan*, que son bassin commence à s'ouvrir, pour se rejoindre aux campagnes baignées

baignées par la rivière d'Aude. Le confluent de ces deux rivières est auprès de la commune de *St.-Martin-des-Eaux*. La rivière de *Ceïsses* commence au col de *Ceirières*, département de l'Hérault. Elle entre dans celui de l'Aude près de la commune de *Bize*. Elle suit quelque temps le pied des côreaux, forme le joli bassin de *Gineftas & Mirepeiffet*, traverse le canal du midi, sous un pont-aqueduc, près de *Truilhas*, & va se jeter dans l'Aude, un peu au dessous du moulin de *Ferrioles*.

Source & cours de la rivière de Ceïsses.

La plaine de Narbonne, dont la surface est d'environ neuf lieues carrées, doit sa formation au limon que l'Aude y a déposé. Elle s'agrandit tous les jours vers le nord. Un canal d'atterrissement, porte les eaux troubles de cette rivière dans l'étang de *Capeftang*, en exhausse le sol, & recule ainsi les bornes des terrains propres à la culture. Si dans les crues considérables, le lit de ce canal ne peut recevoir toutes les eaux que l'Aude y fait refouler, des épanchoirs à vannes leur ouvrent un passage, & elles vont se répandre dans les campagnes, où elles portent la fertilité.

Plaine de Narbonne.

Comment formée & agrandie.

Ce n'est pas le seul avantage que l'Aude procure en cet endroit de son cours. Jusque là, ses eaux, trop rapides & trop capricieuses, ne s'étaient

Navigation de l'Aude.

chargées que de radeaux ou de bois flottés, & toute espèce de navigation ascendante avait été impraticable. Mais ici, elles servent à la communication de Narbonne avec le Canal du Midi. Un embranchement connu sous le nom de *Canal de Narbonne* en a été tiré jusqu'à la rivière d'Aude. Un peu au dessous de l'endroit où il s'y joint, l'Aude se divise en deux branches; l'une, sous le nom de *Robine* (*), sert de continuation à cet embranchement, se rend à Narbonne qu'elle traverse, y forme un port, & va se jeter dans l'étang de Bages & Sijean, par lequel il communique au chenal du port de la Nouvelle.

(*) La Robine était, du temps de Pline, le lit unique de la rivière d'Aude dont les eaux formaient, comme aujourd'hui, le port de la ville de Narbonne, & débouchaient dans la mer par le lac de Sijean. *Atax Rubrensem Lacum permeans.*

Cette rivière, après avoir, par différens dépôts, élevé le sol du bassin de Narbonne, se fraya, il y a plusieurs siècles, une nouvelle route vers la plaine de Coursan. Son cours a été maintenu dans cette direction par différens redressements qui ont été faits dans cette partie, il n'y a guère plus de cinquante ans. Une portion de ses eaux continue de couler dans son ancien lit, & forme le canal de la Robine.

L'autre branche de la rivière d'Aude continue son cours à travers les plaines de Courfan. Elle s'y partage en plusieurs canaux, qui rendent facile l'inondation des terrains adjacens. Ces eaux, en se répandant ainsi, dissolvent le sel (*) dont les terres voisines de la mer se trouvent imprégnées, & qui s'oppose à leur fertilité. Peu après, l'Aude laisse à sa gauche, au dessous du village de Pérignan, le lit qui en conduisait autrefois les eaux à l'étang de Vendres, & va se jeter dans la mer par le grau du même nom, après avoir formé deux petites îles par la division de ses eaux.

*Fin du cours
de l'Aude.*

*Son embou-
chure.*

Au sud-ouest de Narbonne, on trouve quelques bassins particuliers & indépendans du cours de l'Aude & de ses affluens. Le plus étendu est celui de *Portel*. Ils doivent tous leur formation à la rivière de *Berre* ou aux divers cours d'eau qui la grossissent. La Berre a sa source dans les Corbières; son cours a environ cinq lieues. Elle se jette dans l'étang de Bages & Sijean, qui communique à la Méditerranée.

Jusqu'ici je n'ai décrit que les bassins situés

*Bassins for-
més par les
eaux qui cou-
lent vers l'O-*

(*) C'est ce que, dans le Narbonnais, on appelle la *céan*.
salubre.

à l'est de l'arête qui partage les eaux entre les deux mers, & l'on n'a vu que le cours des rivières qui se rendent à la Méditerranée. Quelques autres coulent vers l'Océan, après avoir arrosé la petite portion de ce département qui est à l'ouest de l'arête.

Source & cours du Lers. Le *Lers* sort des lacs de *Tabe*, dans les plus hautes vallées du département de l'Arriège, & se dirige d'abord du sud ouest au nord-est. Il a déjà reçu la *Frau*, lorsqu'il entre, près de *Belesta*, dans le département de l'Aude. Il y forme le bassin de *Rivel & Sainte-Colombe*, par sa réunion avec le *Réveillon*. A *Chalabre*, il est grossi par le *Blau* & le *Chalabreil*, & après avoir quelque temps servi de limite aux deux départemens, il rentre tout à coup dans celui de l'Arriège; il y change fréquemment de direction, tantôt à l'ouest & tantôt au nord, & revient, après de longues sinuosités, former le bassin de *Belpech*, dans le département de l'Aude. Là, il prend la *Vixiége*; & son cours, devenu plus régulier, marque encore une fois, pendant quelque temps, la division des deux départemens. Mais à *Molandier*, il quitte tout à fait celui de l'Aude pour aller se jeter dans l'Arriège, qui porte ses eaux à la Garonne & de là à l'Océan. Quoique le *Lers* parcoure une

Bassins formés par cette rivière ou par ses affluens.

assez longue étendue dans le département de l'Aude, il n'y est navigable en aucun endroit. Il paraît qu'on s'en est autrefois servi pour le flottage des bois. La Vixiége, qui se joint au Lers dans la plaine de Belpéch, forme, avant d'y arriver, le bassin de *Fanjoux*. Elle prend sa source à l'ouest de cette commune.

Le *Lambrole*, avant sa jonction avec le Lers, coule dans le bassin de *Peyrefitte*.

On distingue, par le nom de *Lers-Morte*, une petite rivière dont la source est dans les montagnes de *Laurac*, à deux lieues de *Castelnaudary*. Après avoir parcouru trois ou quatre lieues dans la direction du sud-est au nord-ouest, & s'être accrue des eaux du *Guardijol* & de la *Ganguise*, cette rivière entre dans le département de la Haute-Garonne, où elle se jette dans le fleuve de ce nom. Les cantons qu'elle arrose dans le département de l'Aude sont ceux de *Sales & Saint-Michel-de-Lanés*. Ce sont deux bassins distincts qui sont l'un & l'autre fort élevés, & moins fertiles que ceux qui les touchent.

Source & cours de *Lers-Morte*.

Rivières qu'elle reçoit.

Bassins de *Sales & Saint-Michel-de-Lanés*.

Le département de l'Aude, quoique arrosé par un grand nombre de rivières, n'en a, comme on voit, aucune qui puisse servir à la communication de ses principales villes entr'elles

Canal du midi.

& avec les autres pays. Mais une navigation artificielle lui assure, à un haut degré, ce double avantage. Plus de cinquante de ses communes sont situées sur le canal du midi; & dans ce nombre, on compte ses trois villes les plus considérables.

Ce magnifique ouvrage, dont la France entière doit s'honorer, semble, à plusieurs titres, appartenir plus spécialement au département de l'Aude, qu'à tous les autres; il est donc indispensable d'en donner ici quelque connaissance.

*Sa longueur.
Points où il se
termine.*

Le Canal du Midi, connu, jusqu'à ces derniers temps, sous le nom de *Canal de Languedoc*, touche, par une de ses extrémités, à la Garonne, & par l'autre à l'étrang de *Thau*, qui communique à la Méditerranée. Entre ces deux points, il parcourt une ligne de 122,447 toises, c'est-à-dire, environ cinquante-cinq lieues de 25 au degré.

C'est ainsi que cette longue ligne navigable, en s'étendant depuis la Méditerranée jusqu'à un grand fleuve dont le cours finit à l'Océan, joint ensemble deux mers qui joignent les deux mondes (*).

(*) Chef-d'œuvre qui vainquit les monts, les champs, les ondes,

Et joignit les deux mers qui joignent les deux mondes.

DELILLE, *Homme des Champs*, ch. 2.

On fait déjà qu'entre la Garonne & la Méditerranée, il règne, du sud au nord, une chaîne de montagnes qui, par deux versans opposés, distribuent les eaux à l'est & à l'ouest. Il est aisé de voir, d'après la direction du Canal, qu'il doit avoir un de ses points dans cette chaîne; on conçoit très-bien aussi qu'à quelque endroit que ce point soit placé, il doit être plus élevé que tout le reste de la ligne du Canal, puisque la chaîne qui sépare le bassin de la Garonne de celui de la Méditerranée, les domine tous deux également. Le choix d'un point dans cette arête était de la plus grande importance. La nécessité d'y amener les eaux, pour les partager & les diriger de là vers chacune des extrémités, devait faire préférer l'endroit le plus bas; car plus ce point aurait eu d'élévation, plus les dépenses se seraient accrues, & plus aussi les obstacles contre lesquels on avait à lutter devenaient difficiles à vaincre.

Le lieu appelé les *Pierres de Naurouse*, situé sur les dernières pentes de l'arête (dans le premier arrondissement du département de l'Aude) avait, dès la fin du seizième siècle, fixé l'attention de ceux qui s'occupaient de la jonction des mers.

Examen d'un projet, sous le regne d'Henri IV. « Sous Henri IV , en 1598 , Pierre Reneau alla , par ordre du cardinal de Joyeuse , examiner la possibilité d'un projet qui consistait à prendre les eaux de l'Arriège , aussi haut qu'il se pouvait , pour les conduire aux Pierres de Nauroufe , & de là près de Carcassonne , dans la rivière d'Aude (*). »

Essais dans le siècle suivant Diverses propositions furent plusieurs fois reproduites jusqu'au milieu du siècle suivant , pour établir une navigation entre Narbonne & Toulouse ; mais il paraît qu'aucune ne présentait les moyens d'exécution qui auraient pu les faire adopter.

En effet , on ne songeait alors à conduire à Nauroufe que des eaux dérivées de l'Arriège ou de la Garonne ; & il aurait fallu remonter à une bien grande distance , pour trouver dans ces rivières un niveau supérieur au point de partage. Des difficultés insurmontables s'offraient dans une aussi longue route , sur un terrain continuellement inégal & escarpé.

Projet de Riquet. Ce fut une grande & heureuse conception , que celle d'emprunter à la Montagne Noire les eaux qu'on avait besoin de rassembler à

(*) Histoire du Canal de Languedoc , par *Lalande*, page 3.

Naurouse , & de contraindre une rivière , encore peu éloignée de sa source , à abandonner son cours naturel vers la Méditerranée , pour se rendre dans un bassin qui devait en faire le partage entre les deux mers.

Paul Riquet , après s'être infatigablement occupé , pendant deux ans , des moyens de démontrer la possibilité & les avantages de cette entreprise , fit part de ses recherches à Colbert , en 1662 , & offrit de construire un canal de jonction des deux mers , dont le point de partage , situé à Naurouse , serait approvisionné par les eaux de la Montagne Noire. C'était l'époque qui convenait le mieux à une semblable proposition. L'art était déjà assez avancé en France , pour qu'on jugeât bien le mérite d'un pareil projet & qu'on en pût suivre heureusement l'exécution. Un ministre sensible à tout ce qui portait le caractère de la grandeur ou de l'utilité publique , accueillit cette idée , & la fit aisément goûter à un prince qui était destiné à voir illustrer son règne par toutes les espèces de chef-d'œuvres.

Cette découverte , qui a placé Riquet au premier rang des bienfaiteurs de son pays , & qui le fait compter parmi les plus grands hommes d'un des plus beaux siècles , fut-elle

A quelle époque il fut proposé.

Doit-il en être regardé comme le seul auteur ?

uniquement le fruit de son génie & de sa persévérance ? ou bien , comme le dit l'encyclopédie , fut-elle le résultat des *plans & mémoires du sieur Andréossy , son ami , profond mécanicien (*)* ? Il est bien difficile à présent de résoudre ce problème ; mais il serait doux , en le décidant en faveur d'Andréossy , de pouvoir associer à notre reconnaissance & à la gloire que mérite l'invention du Canal , un nom que de grands talens & d'importans services rendent en ce moment cher à la patrie.

Projet de se servir des rivières de Lers & de Fresquel.

Après avoir déterminé le point de partage de la manière la plus avantageuse pour réunir les eaux , il restait à examiner comment elles seraient conduites de là à la Garonne , d'un côté , & de l'autre , à la mer Méditerranée. Fallait-il creuser un canal dans une étendue de plus de 50 lieues ? & les eaux qu'on pouvait faire arriver de la Montagne Noire à Naurouse , étaient-elles suffisantes pour le remplir & l'alimenter en tout temps ? Ne convenait-il pas mieux d'amener seulement les eaux jusqu'aux rivières les plus voisines , & de profiter ensuite de leur lit , en augmentant leur volume , & en pratiquant quelques travaux d'art pour les

(*) Encyclopédie in-folio , tome 9 , *verbo* Languedoc.

rendre navigables? Ainsi, la petite rivière de *Lers-Morte*, qu'on trouve à deux lieues du point de partage, aurait servi à la navigation jusqu'à son embouchure dans la Garonne; & du côté opposé, on pouvait employer de même le Fresquel, & ensuite l'Aude, dans laquelle il se jette. Tel fut le premier plan de Riquet. Il ne tarda point à l'abandonner; il préféra à la navigation inégale & incertaine des rivières, celle d'un canal exempt de tous les inconvéniens des crues & de la disette d'eau, & dont la largeur & la profondeur, toujours les mêmes, seraient indépendantes de la variation des saisons. C'est ainsi que le Canal fut construit de Toulouse jusqu'à l'étang de Thau (*); il offre, dans ce long espace, un lit égal & continu, dont la largeur est de soixante pieds à la surface & de trente-deux dans le fond. Sa profondeur est par-tout de six pieds. De chaque côté, un espace de six toises forme ce qu'on appelle les *francs-bords* du Canal. Une portion sert de chemin, & l'autre reçoit le dépôt des terres qu'on rejette lors des recreusemens. Les

*Abandonné
à cause de ses
inconvéniens.*

(*) Il faut en excepter un seul endroit, où la rivière d'Orb, près de Beziers, sert de lit au Canal pendant 400 toises à peu près.

francs-bords présentent, dans toute la longueur du Canal, des cultures & des plantations dont l'aspect est très-agréable.

*Commence-
ment des tra-
vaux pour l'e-
xécution du
Canal.*

La proposition faite, en 1662, par Riquet, avait été suivie de vérifications & de devis, pour connaître la possibilité & la dépense de cette vaste entreprise. Une rigole d'essai avait même été faite depuis l'endroit où l'on proposait de prendre les eaux, jusqu'à Naurouse, où il fallait les conduire. Le succès de cette épreuve avait levé tous les doutes. Le plan fut arrêté en conséquence, & les travaux adjugés en 1666. Ils furent commencés le 1.^{er} janvier suivant. Au mois d'avril 1667, le président des états de Languedoc posa, avec solennité, la première pierre du réservoir de *Saint-Ferriol*. Riquet, entrepreneur & directeur de ce grand ouvrage, le poussa avec une étonnante activité, changeant & modifiant le plan, suivant qu'il en avait la permission, toutes les fois que l'expérience lui montrait un inconvénient à éviter, ou un meilleur moyen d'exécution à suivre. Huit mille travailleurs furent habituellement employés pendant près de quatorze années; & le nombre en fut quelquefois porté jusqu'à douze mille. La dépense de ces grands travaux s'éleva à un peu plus de treize millions, qui

en vaudraient aujourd'hui environ vingt-cinq. Enfin, tout fut terminé en 1681. M. Daguesseau, intendant de Languedoc, fut commis par le roi pour visiter & recevoir les ouvrages. Après avoir tout examiné avec la plus grande attention, il fit mettre l'eau dans le Canal, & essaya la première navigation. Il s'embarqua à Toulouse, à l'embouchure du Canal dans la Garonne, le 15 mars 1681, & fut joint le 17 à Castelnaudary, par les principaux personnages de la province, qui continuèrent avec lui ce voyage, jusqu'au port de Cette, à l'extrémité de l'étang de Thau. Riquet ne put jouir de ce triomphe & des acclamations des peuples étonnés qui accouraient de toutes parts pour jouir d'un spectacle si nouveau. Il était mort quelques mois auparavant. L'envie & l'ignorance lui avaient long-temps opposé des contradictions de toute espèce, comme en éprouvent malheureusement toujours ceux qui tentent des choses grandes & hardies; mais il les avait fait taire, en tenant tout ce qu'il avait promis; & lorsque la mort vint l'enlever déjà comblé de gloire & d'années, le Canal, conduit à sa perfection, avait vaincu l'injustice des hommes, comme les obstacles de la nature. Parmi ces obstacles physiques, les deux principaux étaient

*Époque où
ils furent ache-
vés.*

l'inégalité du terrain & la rencontre des rivières & torrens.

Écluses.

Pour remédier au premier, on a construit des écluses par-tout où il était nécessaire d'élever ou d'abaisser l'eau pour faire monter ou descendre les barques. Il est inutile de décrire ici la forme, le mécanisme & le jeu de ces écluses; celles du Canal du Midi n'ont rien qui les distingue à cet égard. L'une d'entr'elles cependant a été décrite avec admiration par tous les voyageurs, & chantée par plusieurs poètes, comme une des plus rares merveilles de l'art; c'est celle de Fonséranne, près de Beziers (département de l'Hérault). Quoiqu'elle soit située hors du département de l'Aude; comme elle en touche les limites, j'ai cru qu'il m'était permis d'en dire un mot. On fait que lorsque la pente du terrain forme une chute trop considérable, les portes qui retiennent l'eau dans l'écluse n'en pourraient soutenir tout le poids. Il faut alors diviser l'écluse en plusieurs bassins accolés l'un à l'autre. Ainsi, dans le Canal du Midi, toutes les fois qu'on a trouvé une chute de plus de douze pieds, au lieu d'une écluse simple, on en a fait une multiple. A Fonséranne, la pente était de soixante-six pieds; on l'a partagée en huit chutes égales de huit pieds

trois pouces chacune. Ces huit écluses, placées l'une sur l'autre en amphithéâtre, occupent une longueur de 145 toises, & forment ensemble, au moment où toutes les portes sont ouvertes, une des plus belles cascades qui existent au monde. Mais on est encore moins frappé de la magnificence de ce spectacle, que de celui des bateaux qu'on voit s'élever jusqu'au haut de la colline.

Le nombre total des écluses du Canal est de 62; celui des bassins est de 101. Plusieurs écluses sont doubles ou triples; une seule est quadruple. Aucune, excepté celle de Fonséranne, n'a plus de quatre bassins.

Une montagne se trouvait dans la direction de la ligne du Canal; elle a été percée pour l'y faire entrer, & il parcourt 85 toises dans ce souterrain. Cette montagne est d'une pierre assez tendre, qu'il a fallu soutenir par une voûte en maçonnerie, dans presque toute la longueur de la percée. L'élévation en est de 22 pieds au-dessus de l'eau. Elle est connue sous le nom de *Voûte du Malpas*; elle n'est éloignée de Fonséranne que de 3,000 toises, & a de même été fort célébrée par les poëtes & par les voyageurs (*).

Montagne percée; Voûte de Malpas.

(*) « Jamais de tels récits n'ont frappé les oreilles. » Là, par un art magique, à nos yeux sont offerts

Aqueducs. Les difficultés qui résultent de l'inégalité du terrain ne sont pas les seules dont on avait à triompher dans l'exécution du Canal. Une multitude de torrens & de petites rivières en croisent le cours, avant de se rendre à leur confluent. On ne pourrait les recevoir dans le Canal, sans s'exposer à voir la navigation interrompue à chaque crue un peu considérable, & sans être obligé de prévenir, par des travaux continuels, l'effet des envasemens & ensablemens. Des aqueducs, construits sous le Canal, donnent passage à ces torrens, dont les eaux, ne pouvant s'y mêler, n'y causent jamais aucun désordre. Le nombre de ces aqueducs est

» Des fleuves sur des ponts, des vaisseaux dans les airs;
 » Des chemins sous des monts, des rocs changés en voûtes,
 » Où de ténébreuses routes
 » Dans de noirs souterrains conduisent les vaisseaux.
 »
 »
 » D'espace en espace en tombant retenus,
 » Avec art aplanis, avec art soutenus,
 » Du mont dont la hauteur au vallon doit les rendre,
 » Les flots de chute en chute apprennent à descendre.»

DELILLE, *Homme des Champs*, ch. 2.

Ces vers rappellent ceux du P. Vanière. *Præd. Rus.*
lib. 1.

actuellement

actuellement de 55. Dans l'origine, il était beaucoup moindre, & c'était par des épanchoirs ou espèces de vannes qu'on se débarrassait, en plusieurs endroits, des eaux troubles & superflues. Quelques rivières fournissent cependant de l'eau au Canal; mais la plupart de ces prises sont tellement ménagées, que la rivière, étant introduite à volonté dans le Canal, n'y apporte que des eaux claires, & autant qu'on en a besoin. Le reste passe sous le Canal, dans des aqueducs destinés à cet effet.

Prises d'eau.

Je ne détaillerai pas ici les moyens employés pour que les eaux des ravins, arrêtées dans des bassins ou *cales*, y déposent le limon dont elles sont chargées, avant d'entrer dans le Canal, qui les reçoit ainsi dégagées de matières étrangères, ni les formes diverses & le nombre considérable des *épanchoirs* & des *déversoirs*. Les uns servent à rejeter le trop plein du Canal dans des contre-canaux ou fossés parallèles, les autres à mettre à sec l'espace compris entre deux écluses, en vidant les eaux que contient cette retenue (*), chaque fois qu'on a des réparations à y faire.

Cales; épanchoirs; déversoirs.

(*) On donne le nom de *retenue* à l'espace compris entre deux écluses.

Pour avoir un niveau toujours égal & une navigation toujours facile, on a eu besoin de se défendre contre les eaux affluentes, contre celles des pluies, contre les filtrations même qui se font au travers des terres. Il a fallu protéger aussi le Canal contre les inondations de l'Aude, qu'il cotoie pendant un espace de plus de 24,000 toises. Quoique placé à une hauteur assez considérable au-dessus de cette rivière, il ne serait point à l'abri de l'invasion subite de ses eaux, dans les crues extraordinaires, si l'on n'eût pratiqué des ouvrages défensifs en plusieurs endroits.

Tous les moyens dont j'ai essayé de donner ici une idée, furent employés dès les premiers temps de la construction du Canal. L'expérience de plus d'un siècle n'a appris qu'à les multiplier davantage & à en perfectionner quelques-uns. Mais si l'art s'est dès-lors montré si parfait pour conserver les eaux dans le lit qu'il leur avait creusé, & pour les diriger sûrement au but marqué, malgré la fréquente inégalité des pentes, il a été plus admirable encore, soit dans la manière de les conduire au point de partage, soit dans celle d'en former d'immenses magasins dont on dispose suivant les besoins. Il n'est personne qui, après avoir parcouru les diverses parties

*Réunion des
eaux au point
de partage.*

du Canal des mers, ne dise, comme M. de Bâville:
» C'est dans l'amas & la distribution de toutes
» les eaux, qu'on voit particulièrement l'art
» merveilleux qu'il a fallu employer pour faire
» ce Canal, & la vaste étendue de génie qui l'a
» conduit. On ne connaît bien cet ouvrage,
» qu'après avoir examiné & visité tous les tra-
» vaux faits dans la Montagne Noire. (*)»

C'est à plus de sept lieues en droite ligne, *Rigole de la*
au nord-est du point de partage, que com- *montagne.*
mence la rigole qu'on appelle de la *montagne.*
Là coule la petite rivière d'*Alzau*, encore
peu éloignée de son origine; son cours naturel
la jetait, au sud, dans un vallon assez profond,
d'où elle se rendait dans le Fresquel. En cet
endroit, & lorsqu'elle est encore suspendue au-
dessus du vallon, on a barré son lit pour en
dériver les eaux, à l'ouest, dans une rigole tra-
cée à travers la montagne. La route nouvelle
qu'on lui a prescrite est presque toujours tor-
tueuse; les sinuosités en sont ingénieusement
multipliées pour se détourner des obstacles &
pour soutenir les eaux à la hauteur convenable.
Cette rigole reçoit successivement les ruisseaux

(*) Mémoires sur le Languedoc, par M. de Bâville,
intendant de cette province; pag. 324, édit. in-12.

de *Bernaffolie* & de *Lampy*, & quelques autres moins considérables qui, coulant comme l'Alzau du nord au sud, se trouvent interceptés presque au commencement de leur course. Elle a par-tout trois pieds de profondeur & environ dix pieds de large. Son cours est assez rapide, mais toujours égal. Ses eaux sont limpides & vives, comme toutes celles qui sont voisines de leur source & qui ne sont pas encore descendues dans les plaines. Les bords sont plantés de beaux arbres. Elle traverse une partie de la forêt de Ramondens, & parcourt ensuite un pays sauvage & presque désert.

En suivant le sentier toujours uni qui règne le long de ces rives ombragées de grands chênes, on croit se promener au bord d'un ruisseau qui obéit sans effort à sa pente naturelle. On ne s'aperçoit point que son lit a été creusé à grands frais dans le roc, & quelquefois même ouvert à travers des collines percées ou aplaniées. On oublie que cette route n'est pas celle que la nature lui avait marquée. L'aspect solitaire des bois & des sites agrestes qui leur succèdent, le charme inattendu d'une promenade si facile & si agréable, au milieu d'une contrée âpre & hérissée de toutes parts, semblent vous occuper tout entier. Mais si l'admiration se tait

pendant quelque temps, c'est pour se faire sentir ensuite bien plus vive, lorsqu'on songe à l'empire que l'art a exercé sur la nature, en se rendant si semblable à elle.

Les ruisseaux qui entrent dans la rigole n'y apportent que la quantité d'eau qu'on veut y recevoir. Des épanchoirs rejettent les eaux superflues dans le vallon où ces ruisseaux coulaient anciennement, & ils arrivent encore par le même lit dans le Fresquel, auquel ils n'apportent plus qu'une partie de leur tribut accoutumé.

Après avoir parcouru 8,814 toises depuis la prise d'Alzau, la rigole de la montagne est parvenue au point qu'on appelle l'épanchoir de Conquet. Ses eaux se précipitent, par cet épanchoir, dans une vallée située au nord, & sont reçues dans le lit de la rivière de Sor. Le Sor, accru par les eaux que lui verse l'épanchoir de Conquet, suit sa direction naturelle vers l'ouest; mais avant le point où il doit l'abandonner pour aller, au nord, se jeter dans la rivière d'Agout, on l'a arrêté par une chaussée, au lieu appelé *Pont-Crouzet*. C'est de là qu'un canal creusé dans une longueur de 17,580 toises, sous le nom de *rigole de la plaine*, porte les eaux au bassin de Naurouse. La rigole de la montagne se terminait originairement à

Conquet; elle a été continuée en 1686, pour servir à l'approvisionnement du réservoir de Saint-Ferriol.

Bassin de Saint-Ferriol. Les eaux des rigoles suffiraient à la navigation du Canal pendant la plus grande partie de l'année; mais, dans les temps de sécheresse, elles sont trop peu abondantes; & lorsque des creusemens ou d'autres réparations à faire dans quelques parties du Canal, obligent à le mettre à sec, l'eau n'y pourrait être remplacée, par ce moyen, qu'après une longue interruption de la navigation. Il était donc nécessaire de former une grande réserve d'eau, tant pour tenir le Canal à une égale hauteur, lorsque les rigoles lui fournissent trop peu, que pour le remplir promptement quand on a été forcé de le vider. Riquet imagina de fermer le vallon du *Laudot*, dans lequel coule le ruisseau de ce nom, & d'arrêter ainsi le cours de ses eaux, pour les rassembler en un lac vaste & profond. On a construit, pour cet effet, une digue formée d'une triple muraille, & l'on a joint ainsi les deux collines qui bornent le vallon. La largeur de cette digue est de plus de 60 toises; l'intervalle entre chaque muraille est rempli par un terrassement. Sa longueur est de 400 toises, sa hauteur de 100 pieds. Il serait trop long de

décrire ici les voûtes, les robinets & les autres ouvrages pratiqués pour vider les eaux. Cet immense réservoir, connu sous le nom de *Bassin de Saint-Ferriol*, est, au jugement de Belidor (*), *le plus grand & le plus magnifique ouvrage qui ait été exécuté par les modernes*. Il contient près d'un million de toises cubées d'eau, c'est-à-dire, un peu plus que le Canal tout entier, quand il est plein.

Quelques années d'observations ayant démontré que le ruisseau du Laudot & les sources voisines ne suffisaient pas pour son approvisionnement, Vauban proposa d'y amener les eaux de la rigole de la montagne. Elle fut donc continuée depuis Conquet jusqu'aux *Campmases*, dans une longueur de 3,666 toises. Aux Campmases, une montagne a été percée, & une voûte en maçonnerie a été construite, tout comme au Malpas. La rigole passe sous cette voûte, & tombe de là, par une cascade de 35 pieds, dans le lit du Laudot. Leurs eaux arrivent, ainsi confondues ensemble, à Saint-Ferriol. La rigole de la montagne sert donc à la fois à alimenter la rigole de la plaine, où elle se rend, à volonté, par l'épanchoir

(*) Belidor, Architect. hydraul. tom. 4, pag. 364.

de Conquet & le lit de la rivière de Sor, & à remplir le bassin de Saint-Ferriol, en se mêlant, pour y arriver, avec les eaux du Laudot.

En sortant du réservoir de Saint-Ferriol, les eaux suivent le lit du Laudot jusqu'au lieu appelé les *Thomasés*, d'où on les dérive dans la rigole de la plaine, pour les conduire à Nauroufe. On n'y fait arriver, dans les temps ordinaires, que le trop plein du bassin de Saint-Ferriol. Il y a même deux mois de l'année où les eaux qui en sortent sont entièrement détournées, & ne fournissent rien au point de partage. Le Canal & la rigole de la plaine sont à sec, & la navigation est interrompue pendant cette saison, qu'on appelle celle du *chômage*. On s'occupe alors de toutes les réparations & constructions & sur-tout des curemens & recreusemens nécessaires, pour que le fond du Canal ne soit jamais exhaussé par le limon que les eaux y déposent. On rétablit la navigation au 15 vendémiaire (dans les premiers jours d'octobre), en donnant au Canal toutes les eaux du bassin de Saint-Ferriol. Il est à ce moyen rempli en huit ou dix jours.

Le bassin de Saint-Ferriol est à son tour laissé à sec pour être réparé. Les eaux qui devaient y entrer, sont alors détournées dans une rigole qui les conduit au-dessous de ce réservoir. On

lui

lui rend les eaux dès que les travaux sont finis. Il faut environ quarante jours pour le remplir.

Au mois floréal (fin de mai), on fait pareillement les réparations nécessaires à la rigole de la montagne. Elle est alors mise à sec par le moyen des épanchoirs qui rejettent ses eaux dans le vallon du Fresquel.

C'est ainsi qu'on voit le génie commander partout à la nature , s'emparer des eaux , les diriger , les rassembler , les conserver , les répandre à son gré , & s'en débarrasser , sans nuire , dès l'instant où elles deviennent superflues. Cette économie admirable ne peut être maintenue que par la surveillance la plus intelligente & la plus active de la part de l'ingénieur chargé de l'entretien des rigoles & bassins & de la distribution de leurs eaux.

Les eaux des rigoles ne sont pas les seules qui alimentent le Canal. Elles lui suffisent , à la vérité , dans toute la partie qui s'étend de Naurouse jusqu'à la Garonne , & il n'en reçoit point d'autres dans cet espace. Il en est de même de l'autre côté , depuis Naurouse jusqu'à Carcassonne ; mais , de là jusqu'à la Méditerranée , on compte plusieurs prises d'eau.

*Prises d'eau
du Canal, depuis
Carcassonne jusqu'à la
Méditerranée.*

On a vu que , dans les commencemens , l'entrée du Canal était ouverte aux rivières & torrens

qui maintenant , par le moyen des aqueducs , passent par-dessous son lit , sans pouvoir s'y mêler. En retranchant la plupart de ces nombreuses prises d'eau , dont les inconvéniens surpassaient de beaucoup les avantages , on a conservé les plus importantes , avec des changemens qui empêchent les ravages qu'elles occasionnaient. Quatre seulement subsistent encore dans le département de l'Aude.

*Bassin de
Lampy.*

Le Canal a été ainsi mis à l'abri d'une des principales causes de dégradation ; mais ses moyens d'approvisionnement en ont été considérablement diminués ; & lorsque l'ouverture du canal de Narbonne a augmenté la dépense d'eau , il a fallu y pourvoir en cherchant de nouvelles ressources. On a préféré à celles qu'offraient diverses rivières , la construction d'un réservoir , situé dans la Montagne Noire , au-dessus de celui de Saint-Ferriol. C'est le bassin de Lampy , achevé seulement en 1782. Il est fermé par une muraille épaisse , qui barre un petit vallon & sert de digue aux eaux qu'on y tient en réserve. Cet ouvrage , moins grand & moins magnifique que celui de Saint-Ferriol , a une destination semblable & plus de simplicité dans les moyens d'exécution. On ne peut se défendre d'un mouvement de surprise , en

découvrant de loin , au milieu du pays sauvage & désert où il est situé , la façade longue & régulière qu'offre ce mur de la plus éclatante blancheur , & dont l'élévation est d'environ cinquante pieds (*).

Comme il n'est aucune entreprise humaine qui puisse d'abord atteindre à la perfection , quelques reproches furent faits , dès les commencemens , au Canal du Midi. « On y a remar-
» qué une faute principale , disait M. de
» Bâville ; c'est de n'avoir pas fait passer ce
» Canal dans les fossés de Carcassonne , n'en
» étant qu'à un quart de lieue. L'utilité

(*) La cause de cette blancheur éblouissante mérite d'être rapportée :

« Pour s'opposer à l'infiltration de l'eau à travers
» le corps de la maçonnerie , on a eu recours à une
» invention assez ingénieuse. On a jeté au devant du
» parement intérieur , une grande quantité de chaux
» éteinte que l'eau a délayée , qu'elle a ensuite en-
» traînée , déposée dans les interstices de la maçon-
» nerie , & conduite jusqu'à la surface du parement
» extérieur. Là elle a formé , en s'emparant du gaz
» acide carbonique de l'atmosphère , une couche de
» pierre calcaire revivifiée. » (*Histoire du Canal
du Midi , par le général Andréossy ; chapit. 3 ,
pag. 117.*)

» du commerce demandait qu'il fût plus près
» de cette ville (*). »

L'expérience a fait connaître, dans cette même partie du Canal, un vice bien plus grand encore. Une des prises d'eau qui ont été conservées, celle de la rivière de Fresquel, occasionne chaque année des dommages & des inondations dans les terres riveraines, & apporte dans le lit du Canal une grande quantité de limon qui interrompt fréquemment la navigation.

Un projet adopté en 1786 par les états de Languedoc, après une discussion de plusieurs années, fera bientôt cesser ces deux reproches.

Les mêmes travaux garantiront des dommages du Fresquel, les propriétés situées sur ses rives & le Canal lui-même. Il sera conduit sous les murs de Carcassonne, en abandonnant son lit actuel pour en faire un nouveau dans un espace de 3,660 toises. C'est dans cette partie, nouvellement creusée, que le Fresquel traversera le Canal, sous un pont-aqueduc d'un dessin plus parfait que tous ceux qui existent jusqu'à présent. Une rigole de dérivation reçoit, à quelque distance au-dessus de ce point, une partie des eaux du Fresquel, pour les conduire

Pont-aqueduc de Fresquel.

(*) Mémoires sur le Languedoc ; pag. 325.

dans le Canal; mais aucun moyen n'est négligé pour demeurer entièrement maître des eaux de cette rigole, & ne les admettre jamais, lorsqu'elles sont troubles & limoneuses.

L'exécution de ce projet était à peine commencée, quand la révolution vint l'interrompre. Mais les travaux ont été repris avec activité depuis quatre ans; & un fonds de 200,000 fr. y est affecté pour chaque année, jusqu'à l'entier achèvement. La plus grande partie du creusement, tant du nouveau lit de Fresquel, que de celui du Canal, est actuellement terminée. On a déjà construit le port de Carcassonne, l'écluse qui lui est contiguë & deux ponts qui répondent à deux grandes routes. L'adjudication du pont-aqueduc est faite depuis près d'un an. La première pierre en a été posée le 16 prairial dernier (an 10).

On peut espérer de jouir entièrement, dans cinq ans d'ici, de cette grande & utile amélioration. Les travaux relatifs au canal de Narbonne, seront vraisemblablement achevés aussi *Canal de Narbonne.* avant cette époque. Je vais indiquer en quoi ils consistent.

Les plus anciennes propositions faites pour la jonction des deux mers, avaient pour but de *conjoindre l'Océan Aquitanique avec la mer de*

Narbonne (*). Suivant les premiers plans de Riquet, le Canal devait aussi se terminer au Grau de la Nouvelle, au lieu d'arriver jusqu'au port de Cette. En préférant cette dernière route, on priva la ville de Narbonne des avantages que sa position semblait lui assurer; mais dès l'année 1686, on chercha à les lui rendre. Un arrêt du Conseil ordonna qu'il serait ouvert une communication du grand Canal qu'on venait de construire, jusqu'à la ville de Narbonne, & de là à la Méditerranée. On fit alors quelques ouvrages pour rétablir la navigation dans la Robine ou ancien lit de la rivière d'Aude. Mais il y a encore une distance de 2,630 toises entre le Canal & le point de la Robine qui en est le plus voisin. La communication ne pouvait donc s'établir, qu'en ouvrant un embranchement depuis le Canal, jusqu'à ce point. Il fallait prendre dans le Canal même les eaux nécessaires pour alimenter cette nouvelle branche. La crainte de diminuer le volume nécessaire à la navigation, s'opposa long-temps à l'exécution de cette entreprise. Ce n'est qu'en 1777 qu'il fut

(*) C'est ainsi que s'exprime un ancien historien, en parlant d'un projet présenté à François I, en 1539. (Voyez Lalande, *Hist. du Canal de Languedoc.*)

arrêté que l'approvisionnement du Canal serait augmenté par la construction d'un nouveau réservoir à Lampy. Il n'exista plus alors aucun obstacle à la construction du canal de Narbonne ; & il fut ouvert & conduit jusqu'auprès de Sallèles.

L'Aude se partage là en deux branches, dont l'une se rend à la mer par le Grau de *Vendres*, l'autre remplit le lit de la Robine, qui forme la continuation du canal de Narbonne. A environ 120 toises de la jonction du Canal avec la rivière d'Aude, on a construit un épanchoir percé de quinze ouvertures ; c'est la tête d'un autre canal d'environ 4,000 toises de longueur, uniquement destiné à recevoir les eaux troubles de l'Aude, pour les amener à l'étang de Capeftang. Le limon qu'elles y déposent abondamment, en exhausse le sol, & en opérera dans quelques années l'entier atterrissement. *Canal d'atterrissement.*

La Robine, qui sert de continuation au canal de Narbonne, ne peut offrir une navigation sûre & avantageuse, qu'après que son lit sera redressé & élargi dans un grand nombre d'endroits, & qu'on l'aura complètement garanti des inondations. On avait commencé ces redressements & plusieurs autres ouvrages très-importans, quand *Canal de la Robine.*

la révolution en suspendit l'exécution. Elle a été reprise en l'an 6 (1798), & l'on a assigné annuellement un fonds de 150,000 fr., soit à cette partie de travaux, soit à ceux qui doivent être faits depuis Narbonne jusqu'à la Nouvelle.

Canal de Ste.-Lucie. La Robine aboutit à l'étang de Bages, ainsi qu'il a été déjà dit. Il faut traverser cet étang dans une longueur de 2,600 toises, pour arriver au port de la Nouvelle. La navigation y est difficile & incommode, tant par le peu de fond, que par la violence & la contrariété des vents. On a cherché une route plus sûre & plus aisée, en abandonnant l'étang, & creusant, à travers la plage, un canal appelé de *Sainte-Lucie*, du nom d'une petite île, située entre l'étang de Bages & celui de Gruissan. Cet ouvrage est déjà très-avancé.

Administration du Canal. Frais d'entretien. Produits. Il est aisé de voir, par tout ce qui a été dit, que le bon entretien du Canal exige une administration continuellement surveillante & l'emploi d'un grand nombre d'hommes dirigés par des ingénieurs très-instruits. Les frais de cet entretien & ceux des réparations ordinaires de chaque année montent à environ 400,000 fr.; mais les produits s'élèvent à une somme plus que double, & laissent, après l'acquittement
de

de toutes les dépenses, un revenu qu'on doit évaluer au delà de 500,000 fr. (*)

Il serait difficile de désirer une régie plus parfaite que celle du Canal, depuis le milieu du *Régie du Canal avant la révolution.* dernier siècle jusqu'à l'année 1793. Elle réunissait à l'attention vigilante d'un propriétaire, les vues libérales d'un véritable ami de son pays ; & les soins du moment présent s'alliaient toujours à l'intérêt de l'avenir. C'est une justice qui est due à celui des descendants de Riquet qui, le dernier, a joui des effets de la concession faite en 1666 à son aïeul. J'aime à

(*) Ces produits se composent du loyer de plusieurs magasins, d'un assez grand nombre de moulins à blé, du revenu des francs-bords, de celui de la barque de poste ; mais les droits de la navigation en forment la branche la plus considérable. En 1791, cet objet seul fut évalué à 424,832 fr., déduction faite de toutes charges & dépenses quelconques du Canal. L'estimation fut établie sur les recettes & dépenses des quatorze dernières années, après en avoir distraité les deux plus fortes & les deux plus faibles. L'augmentation du tarif, en vertu de la loi du 2 vendémiaire an 5, doit sensiblement accroître le produit des droits de la navigation, & les porter à environ 500,000 fr. Le revenu net du Canal approcherait alors de 600,000 fr., les autres produits étant de 80,000 fr. à peu près.

répéter ici les témoignages unanimes des habitans de ce département , & sur-tout des hommes qui ont eu ou qui ont encore à présent quelques rapports à l'administration du Canal.

*Comment il
est administré
actuellement.*

La révolution , dont les ravages ont atteint plusieurs établissemens utiles , a épargné celui du Canal du Midi. Pendant quatre ou cinq ans , à la vérité , l'entretien en fut négligé ; tous les projets furent abandonnés , tous les travaux interrompus. Mais dès l'an 5 (1797) , on s'occupa sérieusement de cet objet important ; & depuis ce temps , tout a repris une marche régulière ; toutes les réparations nécessaires ont été faites avec exactitude ; l'exécution des plans adoptés par les états se continue , & des fonds suffisans sont assurés , jusqu'à ce qu'ils soient entièrement terminés.

Le Canal est actuellement administré comme une propriété publique & nationale. La nécessité de faire arrêter & approuver les moindres dépenses par une autorité supérieure , placée à plus de deux cents lieues , peut apporter quelquefois des lenteurs préjudiciables ; mais si l'on a renoncé à quelques-uns des avantages d'une régie propriétaire , du moins on n'a pas perdu le principal de tous. Les mêmes hommes employés auparavant , le sont encore en ce

moment. Des habitudes anciennes & l'affection qu'elles donnent à chacun pour des fonctions remplies depuis long - temps , maintiennent la tradition des bonnes pratiques , & cet esprit de conservation & d'amélioration qu'on rencontre si rarement aujourd'hui.

L'aperçu que j'ai présenté du produit des droits établis sur la navigation , annonce combien elle est active. Les principaux objets transportés sur le Canal , sont les dentées coloniales , qui y sont apportées de Bordeaux par la Garonne ; les vins & eaux-de-vie , qu'on conduit à Cette , pour être envoyés de là dans le nord de l'Europe ; le sel des côtes du Languedoc ; les oranges de Maïorque ; les huiles de Gênes , de Provence & d'Espagne ; les savons de Marseille ; les drogues & épiceries & toutes les marchandises du Levant ; mais le seul article des grains égale ou surpasse tous les autres réunis.

*Détail des
principaux ob-
jets importés
ou exportés
par la voie du
Canal.*

C'est par le Canal que l'on exporte tous les blés du haut Languedoc , pour l'approvisionnement de nos départemens maritimes du midi.

Les principaux embarquemens se font à Castelnaudary , pour Agde , Cette , ou la Nouvelle , d'où ils sont dirigés , par la voie de mer , sur les divers points de nos côtes , & quelquefois de celles du golfe de Gênes.

Le prix des transports est très-moderé sur le Canal du Midi. Il est moins cher, même depuis l'augmentation du tarif en l'an 6, qu'il ne l'est sur les rivières & sur les autres canaux navigables de France.

*Comparaison
du prix des
voitures par
terre, à celui
des transports
par le Canal.*

Suivant un calcul qui se trouve dans le dernier ouvrage imprimé, sur le Canal du Midi, il en coûterait au moins six millions pour faire voiturier par terre le même poids & la même quantité d'objets qui, chaque année, sont transportés par le Canal, & qui ne coûtent, par cette voie, que 1,260,000 fr.; il en résulte tous les ans, sur les voitures, une économie de 4,740,000 fr. (*). Ce bénéfice se partage, quoique dans une proportion différente, entre le vendeur & l'acheteur, en modifiant pour l'un & pour l'autre le prix des marchandises. Ainsi, dans les lieux voisins du Canal, on doit vendre plus cher & acheter à meilleur marché toutes les denrées & marchandises, que si l'on était obligé d'en faire le transport par terre.

Il est aisé de sentir toute l'influence de cet ordre de choses sur la prospérité d'un pays. La certitude d'obtenir un meilleur prix encourage

(*) Histoire du Canal du Midi, par le général Andréossy; pag. 266.

l'agriculture & multiplie les grains pour l'exportation, pendant que la facilité d'importer avec avantage les matières étrangères, excite d'un autre côté l'industrie, & donne de l'activité au commerce & à la fabrication.

Le département de l'Aude participe, plus qu'aucun autre, aux richesses dont le Canal du Midi est devenu la source. J'ai dit comment ses villes principales, Carcassonne, Narbonne & Castelnaudary, sont à portée d'en recueillir les avantages. Plus de la moitié de la ligne du Canal traverse ce département; & dans un espace de 62,991 toises, c'est-à-dire, de près de 28 lieues, il n'y parcourt que des campagnes fertiles, où il peut recevoir sans peine & sans frais, sur tous les points, le chargement des blés qui excèdent la consommation des habitans. Il anime & embellit par tout le paysage, & ajoute à l'agrément en même temps qu'à la fécondité. L'exécution des ouvrages nouveaux, l'entretien & la réparation des anciens rendent communes & familières des connaissances qui, sans cela, seraient étrangères au pays. La perfection des arts qui tiennent aux constructions hydrauliques, le choix & l'emploi des matériaux, le soin & l'intelligence dans la direction de tous les travaux publics, sont autant de fruits qu'on doit à l'existence du Canal.

Tous ces bienfaits n'ont pu cependant encore le faire absoudre par quelques hommes peu éclairés, du haut prix qu'il a donné au blé. Il est très-évident que le département de l'Aude, pouvant, même dans les plus mauvaises années, vendre une assez grande quantité de grains, reçoit une somme d'argent d'autant plus forte que le blé est vendu plus cher ; qu'ainsi la circulation du numéraire devient par là plus active, & les avances à la culture ou à l'industrie plus considérables. Mais des idées personnelles & l'intérêt du moment obscurcissent presque toujours les vérités les plus claires, en matière de subsistances. Depuis plus d'un siècle, le département de l'Aude est devenu le centre d'un grand commerce de grains. Sa position est telle, qu'il n'en peut jamais manquer, & qu'il a tous les moyens de se défaire de son superflu, au **taux** ~~temps~~ les plus avantageux. Il en résulte que le blé se vend ordinairement deux fois autant que dans le nord de la France. Une proportion toute semblable a dû nécessairement s'établir pour la main d'œuvre. Les fabricans se plaignent, en conséquence, de payer trop cher la journée des ouvriers, qui, à leur tour, murmurent contre le prix du pain. De là, des préventions & une espèce de haine, de la part de quelques personnes,

contre la navigation du Canal. On a voulu, dans le cours de la révolution, en profiter pour exciter des troubles; & dans plusieurs endroits, il a fallu défendre à main armée les ouvrages du Canal, contre une populace aveugle qui venait en essayer la destruction.

Plusieurs grandes routes ouvrent au département de l'Aude un autre genre de communication avec les provinces limitrophes, & par elles avec les principales parties de la France; d'autres, qui sont d'une moindre étendue, servent à lier ensemble les divers points du département, & leur facilitent l'accès du Canal & celui des grandes villes.

Des routes.

La plus importante de ces routes est celle qui traverse le département entier, dans la direction du nord-ouest au sud-est, & qui aboutit, d'un côté, au département de la Haute-Garonne, & de l'autre, à celui de l'Hérault. Elle fait partie d'une des communications les plus étendues & les plus intéressantes qui existent en France. Elle se rattache, d'une part, à la grande route de Toulouse à Paris, & à celle de la même ville à Bordeaux & Bayonne; de l'autre, elle s'unit à la route de Paris en Espagne, par Saint-Flour, Milhau, Lodève, Narbonne & Perpignan. C'est à Narbonne où se fait cette jonction. On peut

Routes de première classe.

de là se diriger en Espagne par le département des Pyrénées-Orientales, & du côté opposé, se rendre jusqu'aux extrémités de la Provence, à travers les départemens de l'Herault, du Gard & de Vaucluse.

Une autre grande route traverse aussi en entier le département de l'Aude, dans la direction du nord au sud; c'est celle qu'on nomme d'*Albi* au *Mont-Louis*. Elle est destinée à devenir l'une des principales de France, lorsqu'elle sera achevée. Ce sera alors la communication la plus courte entre Paris & la plupart des provinces du midi; mais il faut, pour cela, qu'elle soit continuée dans une partie du département du Tarn, & dans ceux de l'Aveyron & du Cantal. En attendant qu'elle puisse présenter ce but d'utilité générale, abrégé la distance qui sépare de Paris le département de l'Aude, & le lier, d'une manière directe & facile, au Rouergue & à l'Auvergne, avec lesquels il est actuellement presque sans communication, cette route sert très-avantageusement aux relations intérieures du pays; c'est elle qui conduit de Carcassonne à Limoux & Quillan.

Routes de seconde classe. Ce n'est pas seulement par ces grandes routes que le département de l'Aude communique avec les départemens qui l'entourent. Des chemins de

de seconde classe , & d'un intérêt pour ainsi dire plus local , conduisent dans l'Attriège , dans l'Hérault , le Tarn , la Haute - Garonne , les Pyrénées-Orientales.

Ainsi , indépendamment de la ligne de poste qui aboutit au département de l'Hérault par Narbonne & Beziers , il existe encore plusieurs routes qui y conduisent.

*Communi-
cations avec
l'Hérault.*

L'une , connue sous le nom de chemin de l'*Etape* , est certainement la plus ancienne du département. Elle suit , depuis Carcassonne jusqu'à Beziers , la direction d'une ancienne voie romaine , dont la plupart des stations sont facilement reconnues par la position & par les dénominations encore subsistantes de différens lieux marqués dans l'itinéraire de Bordeaux & les tables de Peutinger (*).

Il y a peu d'années que cette route a cessé d'être celle des troupes qui voyagent. Elles suivent maintenant le chemin de poste , quoique plus long. Cette route , dans presque toute son étendue , longe le Canal du Midi.

Un chemin bien plus fréquenté est celui de Carcassonne à Saint - Pons (département de

(*) Voyez les mémoires d'Astruc , sur le Languedoc ; pag. 211 , 212.

l'Hérault). Il passe à Caunes, & facilite le débit des marbres qui y sont exploités, & celui des produits d'un grand nombre de carrières de plâtre. Il y a encore une route de Narbonne à Saint - Pons par la Caunette.

*Communi-
cations avec
l'Arriège, le
Tarn, la Hau-
te-Garonne.*

Le département de l'Aude est le centre des communications entre ceux de l'Arriège & du Tarn & plusieurs parties de la Haute-Garonne.

On peut compter au moins six ou sept routes aboutissant de l'Arriège aux villes principales du département de l'Aude. Quelques-unes se continuent de là dans ceux du Tarn & de la Haute-Garonne. Tel est le chemin de Mirepoix à Castelnaudary, qui, de cette dernière ville, se rend à celle de Revel (Haute-Garonne), où est le principal entrepôt des grains de tous les pays environnans. Cette partie de route sert à faire arriver de Revel la plus grande partie des blés qui sont embarqués à Castelnaudary, sur le Canal. De cette même ville de Revel, une route est ouverte jusqu'à Carcassonne, par Saissac & Montolieu.

*Avec les Py-
rénées - Orien-
tales.*

On a vu que la ligne de poste se continuait de Narbonne à Perpignan, & que la grande route d'Albi au Mont-Louis établissait encore une autre communication avec les Pyrénées-Orientales. Il existe, outre cela, pour se rendre

dans le même département, une route appelée de Toulouse à Perpignan. Elle est tracée par *Quillan*, *Caudiés* & *Estagel*, & n'a pas été terminée ; il serait très-utile d'en reprendre les travaux.

La route de Carcassonne à Lagrasse est aussi destinée à ouvrir entre le département de l'Aude & celui des Pyrénées-Orientales, un moyen de communication plus abrégé. Si on la continuait, suivant les anciens projets, elle aurait bientôt vivifié une contrée que son éloignement des routes existantes a condamnée jusqu'ici à l'indigence, encore plus que l'infertilité de son sol.

Lagrasse, située dans les montagnes des Corbières, au centre d'un pays abondant en mines de toute espèce, & dont les laines le disputent aux belles qualités d'Espagne, se trouve comme isolée de tout ce qui l'environne. Elle n'a de communication qu'avec Carcassonne. Mais si le chemin par où on y arrive de cette ville, se prolongeait jusqu'à l'extrémité du département, pour aller, à Sijean, se joindre à la route qui conduit de Narbonne à Perpignan, elle pourrait devenir l'entrepôt d'un commerce assez considérable. Elle recevrait facilement alors les divers produits de toutes les communes situées dans les Corbières, pour les répandre, avec une égale facilité, dans le département de l'Aude & dans

celui des Pyrénées. L'achèvement de cette route projetée aurait encore l'avantage de procurer à la commune de Lagrasse la construction d'un pont indispensablement nécessaire sur la rivière d'Orbieu.

Communications intérieures entre diverses parties du départem. La portion des Corbières, qui fait partie de l'arrondissement de Narbonne, & celle qu'on désigne ordinairement par le nom de Hautes-Corbières, recevraient de même un grand accroissement de

prospérité, par les communications que doit ouvrir le chemin autrefois projeté de Narbonne à Quillan, par Saint-Martin & Saint-Laurent.

Beaucoup d'autres routes de seconde classe traversent les diverses parties de ce département. Il serait superflu de les détailler ici. Plusieurs ne sont que commencées. La révolution, qui en a suspendu l'exécution, les a laissées jusqu'à présent dans un état d'imperfection qui en borne l'utilité à un petit nombre de communes.

Nécessité de reprendre les travaux commencés par les états de Languedoc. La paix va nous rendre enfin les moyens de suivre & d'exécuter tous les travaux publics entrepris ou projetés pour le bien de ce département. On fait que l'administration des états de Lan-

guedoc avait porté principalement son attention sur ce qui concerne les routes. Elle a laissé, à cet égard, bien peu d'idées nouvelles à proposer. C'est à conserver ce qu'elle a fait, à

terminer ce qu'elle avait commencé, ou dont elle avait déjà arrêté les plans, qu'il faudra peut-être se borner désormais. Il est un terme, en toutes choses, où l'on doit s'arrêter, & au delà duquel le bien qu'on voudrait opérer présente plus d'inconvéniens que d'avantages. Sans doute l'intérêt du commerce & celui de l'agriculture demandent que les moyens de transport & de communication soient par tout extrêmement favorisés. L'administration devient elle-même plus facile, & l'exécution des lois plus prompte & plus assurée, lorsqu'on peut arriver aisément dans chaque commune. Les mœurs sont plus douces, les habitudes plus uniformes, les lumières plus également répandues, & les bonnes pratiques plus générales, par la fréquentation réciproque des habitans des divers cantons & les relations qui les rapprochent chaque jour les uns des autres. Mais, pour obtenir ces heureux & désirables effets, il ne faut pas multiplier les routes au delà du besoin. Si les frais annuels de l'entretien devenaient trop dispendieux, ils exigeraient une contribution disproportionnée, & absorberaient des capitaux & un travail nécessaires à l'agriculture.

Il serait difficile, sans mériter ce reproche, de rechercher pour le département de l'Aude

d'autres communications que celles qui existent déjà , ou dont la proposition avait été faite & approuvée ; mais il importe beaucoup de ne pas les laisser imparfaites ou sans exécution.

*Indication
des réparations
les plus urgen-
tes.*

On doit attendre du gouvernement, qu'il sera fait des fonds suffisans pour la reprise prochaine des travaux que la révolution a fait suspendre ou abandonner. On doit, avant tout, espérer la réparation, ou plutôt la reconstruction à neuf de plusieurs portions du chemin de Toulouse à Narbonne. Cette route, la première dont j'ai parlé, est sans contredit la plus importante de tout le département. Elle a été faite dans un temps où l'on ne donnait point encore à ce genre d'ouvrages le soin & la solidité convenables. Les vices de sa première construction avaient été reconnus ; & quelques parties furent entièrement refaites dans les derniers temps qui ont précédé la révolution. Celles-là ont résisté, jusqu'à un certain point, aux causes de dégradation qui ont agi si puissamment sur les autres, depuis dix années. Mais tout ce qui n'avait pas été reconstruit, a besoin de l'être sans différer, si l'on veut obtenir une véritable restauration. Il en est de même de la partie de route qui s'étend depuis Narbonne jusqu'au département des Pyrénées-Orientales. Les transports d'artillerie, pendant la guerre

d'Espagne, l'ont presque entièrement détruite; & il est de la plus urgente nécessité qu'elle soit promptement & solidement remise en état.

La réparation des principales routes doit certainement être l'ouvrage du gouvernement lui-même, & faire partie des charges de l'établissement public; mais il est convenable d'abandonner toutes les autres aux soins & à la direction de l'intérêt local, & d'en classer les dépenses parmi celles du département, en laissant à la disposition de l'administration des fonds suffisans pour cet objet.

*Avantages
d'une classifi-
cation des rou-
tes suivant leur
degré d'utilité.*

La province de Languedoc n'a été citée, pour la beauté de ses routes & pour la perfection de son administration dans cette partie, que depuis que les états eurent adopté, en 1756, un système de classification, au moyen duquel tous les ouvrages publics étaient distingués suivant le degré d'intérêt plus ou moins général qu'ils pouvaient offrir.

Les grandes routes étaient à la charge de la province entière, que des réglemens particuliers avaient mise à la place du gouvernement lui-même, à cet égard.

Les chemins qui, des villes épiscopales, venaient se joindre à ces grandes routes & en formaient un embranchement, étaient appelés

chemins de *senéchauffées*, & formaient une seconde classe.

Ceux qui, dans l'intérieur de chaque diocèse, conduisaient des principaux lieux à la ville capitale, se nommaient chemins de *diocèses*. Ils étaient construits, réparés, entretenus par chaque diocèse en particulier, d'après les demandes & propositions des administrations diocésaines, & sous leur surveillance.

Enfin, une quatrième classe comprenait les chemins *vicinaux*, qui servent à la communication d'un village à l'autre. C'était une charge particulière de chaque commune.

Causes qui se sont opposées jusqu'ici à la réparation des routes de seconde classe. La loi du 11 frimaire an 7 place maintenant au nombre des dépenses générales qui doivent être payées par tous les Français, la confection & l'entretien des grandes routes. Mais tous les autres chemins, quelles que soient leur étendue & leur importance, doivent être faits & réparés aux frais des communes, pour la partie située dans le territoire de chacune d'elles.

Dans le département de l'Aude, la plupart des communes n'ont ni les moyens, ni l'intérêt qui seuls pourraient assurer l'entretien des routes mises à leur charge; aussi, la dégradation a-t-elle atteint ces parties, bien plus encore que celles qui sont aux frais de la république. Depuis dix ans,

ans, aucune réparation n'y a été faite; & dans l'ordre de choses qui subsiste, aucune ne peut s'y faire. Les dépenses ordinaires des municipalités excèdent presque toujours leurs revenus & fonds communs. Il ne reste donc rien pour l'entretien des routes. On ne pourrait y pourvoir que par un emprunt ou par une imposition extraordinaire; & il ne peut en être fait qu'en vertu d'une loi expresse. Ainsi, il faudrait chaque année faire rendre autant de lois qu'il y a de communes. Mais c'est moins encore le défaut de fonds qui arrête tout, que l'impossibilité de donner de l'ensemble à des opérations isolées, de lier par le même intérêt toutes les communes dont le territoire est traversé par un même chemin, & de les obliger à suivre un mode uniforme.

Il conviendrait de restreindre les obligations des communes aux seuls chemins vicinaux, en assujettissant même les riverains à en recreuser & entretenir les fossés. Tout ce qui n'appartient pas à cette dernière classe, & ne fait pas non plus partie de la première, dont l'entretien est une dépense publique & générale, deviendrait une charge du département, comme c'était autrefois une charge particulière des diocèses ou des sénéchaussées. Une somme déterminée par

*Moyens d'y
pourvoir à l'a-
venir.*

le conseil général , y serait assignée annuellement ; la distribution & l'emploi en seraient soumis à des règles stables & certaines. Ces fonds serviraient , non-seulement aux routes secondaires , mais pourraient quelquefois fournir des secours aux communes pauvres , pour la confection de nouveaux chemins vicinaux qui seraient jugés utiles. En effet , une expérience de plusieurs années avait démontré , sous le régime des états de Languedoc , que beaucoup de communes étaient hors d'état , abandonnées à leurs seules forces , de soutenir le poids de leurs obligations. Pendant que les routes des trois premières classes étaient admirées par les voyageurs , la plus grande partie des chemins vicinaux était dans un état peu satisfaisant. On avait été forcé , dans les derniers temps , de pourvoir à cet inconvénient , en procurant aux communes , par divers réglemens , le moyen d'être aidées sur les fonds , ou tout au moins sur le crédit des diocèses.

Pourquoi ne pas adopter l'ordre établi avant la révolution , si les avantages en sont garantis par des succès ? Nos formes actuelles d'administration , quoique très-différentes de celles d'alors , ne sont point inconciliables avec la plupart des anciens usages & réglemens , qui

furent le fruit d'une longue observation & d'une louable émulation du bien public. C'est en nous les appropriant, que nous parviendrons à réparer les maux d'un long abandon, & à rendre à tous les divers degrés de nos communications, l'activité qu'elles avaient auparavant.

On a dû voir, par tout ce qui a été dit, *Division agricole.* combien le sol du département de l'Aude est varié dans ses diverses parties, & quelle doit être par conséquent la prodigieuse différence qui existe dans ses cultures & dans les degrés de sa fertilité.

Dans la région granitique, on cueille très-peu de grains; mais elle a des prairies, des forêts de chêne & de hêtre. Là où le schiste commence à se mêler au granit, le terrain devient plus fertile. En quelques endroits, on y rencontre en abondance des châtaigniers d'une excellente espèce. Tous les fruits y sont de bonne qualité. *Produits & cultures de la région granitique.*

Lorsqu'en descendant de ce point, on est parvenu aux terrains calcaires, on trouve un des cantons les plus riches & les plus heureusement situés. Le pays connu sous le nom de *Des régions calcaires.* *Du Minervo.* *vois.* Minervo, qui touche au département de l'Hérault, & termine au nord-est celui de l'Aude, est couvert de vignes qui sont d'un

grand produit. Quelques portions ont d'excellentes prairies. L'olivier y croissait par tout, il y a peu d'années; mais les hivers de 1789 & de 1794 en ont détruit la plus grande partie.

Des plaines de l'arrondissement de Castelnaudary.

Au nord-ouest, sont les plaines de l'arrondissement de Castelnaudary. Leur sol est entièrement calcaire & très-propre à la culture des grains. Elles se composent des bassins de plusieurs rivières qui affluent dans le Fresquel; & elles participent à la fertilité du département de la Haute-Garonne, auquel elles vont se rejoindre.

Du Razès.

Le pays appelé *Razès*, formé du bassin de la petite rivière de *Sou*, est distingué par l'abondance de ses récoltes, & sur-tout par la belle qualité de ses blés. Les plaines de Montréal & d'Alzonne, & celles qui s'étendent jusqu'au confluent du Fresquel sont aussi très-riches & très-fertiles.

Le petit bassin de l'Orbiel présente, à une lieue de Carcassonne, de superbes prairies & des cultures riches & variées.

Des plaines depuis Carcassonne jusqu'à la mer.

La partie inférieure du bassin de l'Aude, depuis Carcassonne jusqu'à la mer, offre des deux côtés de la rivière, de grandes cultures de blé & des vignobles considérables, dans

une étendue de douze à quinze lieues de longueur, sur une largeur inégale.

A trois lieues environ de Carcassonne, on trouve, sur la rive gauche de l'Aude, une immense stagnation. Les eaux couvrent une surface de 5,220,000 toises, c'est-à-dire, près de quatre mille arpens de terre; cet étang, appelé *Etang de Marfeillette*, fut desséché en 1628, mais les eaux s'en emparèrent de nouveau, peu d'années après. Un grand nombre d'autres étangs ont été desséchés avec plus de succès. Tout le terrain, depuis là jusqu'à la mer, paraît avoir *Etat ancien du pays depuis Marfeillette, jusqu'à Narbonne.* été presque entièrement inondé & inhabitable dans les temps anciens. Une voie romaine, dont j'ai déjà parlé, suivait la rive gauche de l'Aude, & passait à peu de distance de l'étang de Marfeillette; mais le témoignage de plusieurs écrivains nous apprend que le côté opposé, qui actuellement est tout à fait délivré des eaux, n'était alors qu'un vaste marécage.

Les travaux des hommes ont conquis sur *Desséchemens des marais.* les eaux toute cette belle plaine; & la grande route de poste traverse maintenant la portion qui était abandonnée du temps des Romains. Deux moyens ont été employés pour rendre à la culture ces grands espaces

autrefois inondés. Tantôt on a ouvert & creusé des canaux de vidange, pour conduire dans le lit des rivières & des ruisseaux, les eaux qui descendent en abondance des montagnes voisines, & qui se trouvaient arrêtées sur un terrain plat & uni; tantôt on a introduit dans les étangs les eaux-mêmes des rivières; & le limon qu'elles charrient en a relevé le sol par des dépôts successifs. Ainsi, les étangs & marais ont été desséchés, ou par l'écoulement ouvert à leurs eaux jusqu'au niveau des rivières, ou par le moyen, plus lent mais plus sûr, des atterrissemens. Voilà comment l'art & la patience ont, pendant la succession lente de plusieurs siècles, changé entièrement la face du pays (*). La charrue a remplacé la barque des pêcheurs; & ce qui fut autrefois un marais inutile, peut nourrir à présent de ses productions des provinces entières.

Du pays compris entre Carcassonne & Quillan. Je n'ai parlé que de la partie inférieure du bassin de l'Aude. En partant de Carcassonne, pour remonter le cours de cette rivière, on trouve un vallon tantôt plus, tantôt moins ref-

(*)..... *Sterilisque palus prius, aptaque remis,
Vicinas urbes alit & grave sentit aratrum.*
HORAT. de Art. Poët.

ferré entre des côteaux, la plupart chargés de vignes. Sur quelques autres, on cultive des grains. Tel est l'aspect du pays depuis Carcassonne jusqu'à Limoux & Alet. A quelques lieues de là, on se trouve au pied d'assez hautes montagnes qui sont les premiers échelons des Pyrénées. Là, sont des forêts de sapin d'une assez grande étendue & d'une belle qualité. Au-dessus de ces montagnes, qui sont entièrement calcaires, on arrive à une plaine longue & étroite, connue sous le nom de *Pays de Sault*. Elle domine entièrement le département de l'Aude, qu'elle termine de ce côté, & se trouve au bas de la haute chaîne des Pyrénées. Il y a peu de bois, mais beaucoup de prairies. On y cultive du seigle. Les légumes en sont très-estimés. La neige couvre entièrement ce pays pendant plusieurs mois de l'année.

Forêts de Quilian.

Pays de Sault.

Le banc schisteux qui compose le sol du pays de *Sault*, s'étend jusque dans les Corbières, où il se rejoint, comme on a vu, aux terrains calcaires, en arrivant aux pentes inférieures qui terminent cette chaîne dans le bassin de l'Aude. Tout l'espace occupé par les montagnes & par les vallées qu'elles forment dans leurs sinuosités, offre un pays peu fertile.

Culture & produits des Corbières.

D'immenses garrigues ou landes y étaient naguères peuplées de nombreux troupeaux. Des défrichemens indiscrets ont diminué le nombre des bêtes à laine, sans que la production des grains y ait sensiblement gagné. Les bois ont presque entièrement disparu. Les oliviers, qui étaient l'objet d'un produit assez considérable dans les cantons voisins de la mer & dans les parties limitrophes du département des Pyrénées-Orientales, ont péri par la rigueur des hivers, & ne peuvent de long-temps être remplacés.

Il serait difficile de donner actuellement une autre division agricole de ce département, & d'y apporter une exacte précision. Je crois néanmoins approcher beaucoup de la vérité, en partageant, de la manière suivante, le territoire entier du département.

Nombre d'arpens cultivés en terres labourables, vignes & prés. On a vu qu'il comprenait 1,245,163 arpens (de 1,344 toises).

Les terres cultivées en blé, vignes ou prairies, s'élèvent à 650,000 arpens, dont 15,000 en prairies, plus de 60.000 en vignes, & le reste en terres labourables. Il y a environ 120,000 arpens en bois & 340,000 en bruyères, garrigues, terres vaines & vagues; le reste formant plus de 130,000 arpens, est occupé

par

par les chemins, plages, bâtimens, étangs, canaux, rivières & autres cours d'eau de toute espèce.

Des renseignemens plus sûrs & plus étendus que ceux que j'ai recueillis, feront connaître dans la suite combien d'arpens cultivés appartiennent à chaque région particulière, & quelle portion, dans chacune, occupent les divers genres de culture.

C'est alors seulement qu'on saura dire, parmi les terres labourables, quelle quantité donne des récoltes pauvres ou médiocres, tandis qu'une quantité incomparablement plus grande, en produit de très-abondantes. C'est alors aussi qu'on pourra distinguer les montagnes dont l'aspect nu & décharné n'offre ni pâturage, ni bois, ni productions d'aucune espèce, des garrigues & pâtures qui ont, quoiqu'incultes, une véritable utilité.

Le département de l'Aude a conservé d'assez *Forêts.* belles masses de forêts sur le penchant des deux grandes chaînes qui le bornent à deux de ses extrémités. Des taillis de chêne couvrent la portion montagneuse qui sépare la plaine de Montréal, de celle du Razès. On rencontre aussi quelques bois dans la longue étendue des *Les plaines du départem. de l'Aude sont nues & sans arbres.* Corbières; mais, dans les plaines & dans les bassins, l'œil ne peut se reposer sur aucun

bouquet de verdure. Point de remises, point d'arbres épars, ou servant à dessiner & à diviser les champs, en formant des clôtures. Les points de vue du paysage ne sont diversifiés que par la position des villages & des habitations.

Dans quelques cantons, les villages sont nombreux & rapprochés; mais, dans la plus grande partie du département, ils sont rares, & ne se montrent qu'à d'assez grandes distances. Il y a peu d'habitations éparées & isolées. Les constructions rurales annoncent généralement l'aïssance : on ne trouve ni murailles de boue ni toits de chaume.

*Température
du départem.
de l'Aude.*

La température est non-seulement différente d'un lieu à l'autre de ce département; elle est très-inégale & très-variable dans chaque endroit, comme il arrive toujours dans le voisinage des montagnes. Jusqu'à présent on y a fait peu d'observations météorologiques; mais quand il serait possible d'en recueillir de fidèles pour quelques points, on ne pourrait pas en étendre l'application à tous les autres. C'est donc par des faits généraux qu'on peut donner une idée plus juste du climat.

C'est en avançant vers l'est, plutôt que vers le midi, qu'on trouve le plus grand degré de chaleur. Toute la partie orientale du départe-

ment atteste, autant par la nature de quelques unes de ses productions, que par l'époque de ses récoltes, combien elle est plus favorisée du soleil. En effet, la chaîne des Pyrénées s'élève comme une barrière à l'aspect du midi, tandis qu'au levant, le pays est entièrement découvert. Aussi, le département de l'Aude reçoit-il souvent de celui de l'Hérault, qui le confine à l'est, des fruits & des légumes mûris, quoiqu'à une latitude plus septentrionale, quinze jours avant les siens. La moisson se commence ordinairement, dans les parties les plus chaudes, vers les premiers jours de messidor (20 juin), & quelquefois plutôt. Elle est plus retardée, en proportion de ce qu'on s'approche davantage, au nord-ouest, vers les limites de la Haute-Garonne. La différence entre les deux extrémités est au moins de quinze à vingt jours. L'époque des vendanges est moins avancée que dans les provinces du milieu de la France; & quoiqu'on mange en plusieurs endroits des muscats très-mûrs, avant la fin de thermidor (du 15 au 20 août), la récolte des raisins ne se fait nulle part avant les commencemens de vendémiaire (premier octobre ou quelques jours avant). Il y a des cantons où elle est reculée de près d'un mois au delà de ce terme. Ce

Pourquoi la chaleur y est plus grande vers l'est qu'au midi.

Époque de la moisson.

Époque des vendanges.

retard dans la maturation des vignes , tient à la manière de les tailler & sur-tout aux espèces qu'on y cultive. Il n'y a d'ailleurs aucun risque à différer les vendanges. On ne connaît les gelées d'automne que dans les parties très-élevées & tout à fait montagneuses. Dans tout le

Beauté de l'arrière-saison & des commencemens de l'hiver.

reste du département , cette saison est toujours de la plus grande beauté. Jusqu'à la fin de janvier , il est rare qu'un froid vif s'y fasse sentir , & qu'on y voie tomber de la neige. Mais les derniers instans de l'hiver y sont souvent très-rigoureux , & le printemps qui leur succède en est peu différent. On éprouve trop souvent , à

Intempéries des derniers temps de l'hiver & des commencemens du printemps.

cette époque , des intempéries , des gelées tardives & des inondations qui nuisent aux récoltes. Jusqu'à la fin de floréal (mai) , le temps est pluvieux & les vents insupportables. L'été commence souvent un peu tard. Il est chaud , mais peu orageux. Quelques parties néanmoins paraissent être assez habituellement exposées à la grêle. Les hautes montagnes ont de la neige dès le milieu de l'automne. Le froid

Végétaux qui se trouvent dans le département de l'Aude, & qui peuvent servir à indiquer sa température.

y est âpre , & dure long - temps. Cependant , même dans ces régions élevées , on trouve des végétaux exclusivement propres aux pays méridionaux. L'arbusier , le petit chêne vert , le redoul (*coriaria myrtifolia*) , & plusieurs au-

tres arbrisseaux qui ne se rencontrent point dans le nord, croissent dans les forêts de la Montagne Noire & dans celles qui sont entre Quillan & le pays de Sault. Dans les plaines, le laurier thym (*viburnum tinus*), le romarin, l'asperge sauvage à feuilles piquantes, le tamarisc sont assez communs. On trouve, dans les haies, le jasminoïde (*lycium*), le genêt d'Espagne & le jasmin jaune (*vulgare*) ; la lavande couvre les garrigues & vaines pâtures. Je pourrais étendre beaucoup cette nomenclature ; mais les plantes que j'indique suffiront pour faire juger de la température du département.

J'ajouterai seulement que le lentisque, le grenadier, le myrte, & plusieurs arbustes qui forment les haies des départemens de l'Hérault, du Gard & de Vaucluse, ne sont point dans celui de l'Aude, ou ne s'y montrent qu'en un très-petit nombre d'endroits ; que les fruits du jujubier, si communs dans les autres provinces méridionales, ne mûrissent ici que rarement & avec peine ; mais le figuier est dans toutes les vignes, & donne par tout des fruits très-bons & en très-grande abondance. La campagne en est couverte au pied même des hautes montagnes de Quillan. Le département de l'Aude offre donc, mais à un moindre degré que plu-

siens autres, les productions & les avantages du midi de la France ; & la chaleur y est moindre & plus inégale qu'elle ne semblerait devoir l'être à cette latitude.

Des pluies. La quantité d'eau qui y tombe chaque année, est parfaitement connue, sur plusieurs points, par les observations des ingénieurs du Canal. Elles sont très-peu différentes des résultats obtenus à Carcassonne par le citoyen *Fabre*, président du tribunal criminel. Voici ceux des trois dernières années.

<i>Années.</i>	<i>Quantité d'eau.</i>
7	22 po. 3 li. $\frac{2}{10}$
8	27 1 $\frac{5}{10}$
9	20 8 $\frac{4}{10}$

De la chaleur. La plus grande chaleur qu'ait marqué le thermomètre de Réaumur, pendant les dix-huit dernières années, est de 27 degrés & demi ; il n'en est presque aucune où il ne se soit élevé au moins à 25 degrés.

Du plus haut degré de froid à diverses époques. Le plus grand froid, dans le même espace de temps, a été de 13 degrés au-dessous de glace :

Le 30 décembre 1788, à 9 h. du soir . . .	13 d.	} au-dessous de 0.
Les époques des plus grands froids, après celui-là, ont été :		
Les 2 & 3 pluviôse an 3, à 7 h. du mat.	11	
Le 6 nivôse an 7, à 7 h. du matin . . .	11	
Les 7 & 8 nivôse an 8, à 7 h. du matin.	10	
Le 26 nivôse an 10.	8	

Je dois ajouter que ces observations, qui m'ont été communiquées par le citoyen *Robert d'Arquettes*, ont été faites dans un canton situé près des Corbières. La température de la plus grande partie du département doit être considérée comme plus chaude que celle d'un pays aussi voisin des montagnes.

Le même observateur a fait avec soin, pendant cette durée de dix-huit ans, des remarques sur la hauteur du baromètre. Je ne les rapporte point ici : elles ne peuvent convenir qu'à une petite étendue du département, ayant été faites dans un lieu dont l'élévation au-dessus de la mer surpasse de beaucoup le niveau de toutes les plaines.

Les vents qui règnent dans le département de l'Aude sont le cers, ou vent de nord-ouest, & l'autan, ou marin, qui souffle du sud-est. On n'en connaît presque point d'autres.

Des vents.

Du cers. Le premier est assez modéré dans les parties qui touchent au département de la Haute-Garonne. Il devient progressivement plus impétueux à mesure qu'il s'avance vers la mer. A Narbonne & dans les environs, il est d'une violence dont on a difficilement l'idée.

De l'autan ou marin. L'autan ou marin s'augmente dans une proportion semblable, en s'éloignant de la mer; c'est à Castelnaudary & au delà, qu'il est plus fort qu'en tout autre lieu du département.

Qualités & effets opposés de ces deux vents. Le marin est ordinairement humide & chaud. Souvent, quand il souffle, le fer, les pierres, les murailles sont mouillés comme dans un temps de dégel. Les malades le redoutent. Il réveille les douleurs & les affections nerveuses. Il agit même sur les personnes bien portantes, dont il semble diminuer les forces & la vivacité. En un mot, les habitans du département de l'Aude sont pour lui, comme les Napolitains pour le *siroco*; & ils regardent son influence, non-seulement comme désagréable, mais comme pouvant être funeste. Ils souhaitent le retour du *cers*, qui ramène la fraîcheur, redonne au corps & même à l'esprit plus de ressort & de mouvement, & purifie l'atmosphère, en balayant avec force les vapeurs que le marin a accumulées. Il ne faut donc pas s'étonner si, dès le temps d'Auguste, on

on avait élevé à Narbonne un autel à *Circius* (*). C'est le nom que Pline donne aussi au vent de cers (**). Quelques curieux ont recherché si l'étymologie de ce mot était grecque ou celtique. Quelle que soit celle de ces deux langues d'où on le fasse dériver, on convient que, dans toutes deux, il aurait pour racine un mot servant à exprimer la même idée, celle d'un tourbillon violent (**).

L'autan ou marin est tout aussi impétueux, quoique son nom n'en dise rien. Tous les deux soufflent alternativement; mais le cers est plus

(*) *Infestat Galliam Circius, cui ædificia quassanti, tamen incolæ gratiam agunt, tanquàm salubritatem cœli sui debeant ei. Divus certè Augustus templum illi, cum in Gallia moraretur, & vovit & fecit.*

SENEC. Nat. Quæst.

(**) *In narbonensi provincia, clarissimus ventorum est Circius, nec ulli violentiâ inferior.*

PLIN. Hist. Nat. l. 2, cap. 47.

(***) Camden, ainsi que plusieurs auteurs, dérive cers du mot celtique *cyrch*, qui signifie encore, en gallois, violence, impétuosité. D'autres le font venir du grec *Κίρως*, tourbillon.

Galli ventum ex sua terra flantem..... circium appellant, à turbine opinor & vertigine. AUL. GEL. Noct. Att. l. 2.

(Voyez Astruc, pag. 338.)

○

fréquent & plus habituel. A quelques époques de l'année, sur-tout au printemps, le pays paraît entièrement livré à leurs combats continuels; ils sont moins violens en été, & sur-tout pendant l'automne.

Explication proposée. On a essayé d'expliquer les phénomènes que présentent ces deux vents; de dire pourquoi leur violence augmente ou diminue progressivement, selon qu'on avance vers un point donné, ou que l'on s'en éloigne; pourquoi enfin, l'un est humide & mal sain, l'autre frais & salulaire.

Opinion de M. Astruc & de plusieurs physiciens. Je vais faire connaître, comme la plus probable, l'opinion de M. Astruc. Elle a été suivie par l'abbé Richard, dans son *Histoire naturelle de l'air*. Il faut, pour la bien saisir, se rappeler la topographie du département de l'Aude. On fait qu'un long vallon s'étend, en droite ligne, de l'ouest à l'est, depuis Toulouse jusqu'à la mer, entre la chaîne des Pyrénées au midi, & celle de la Montagne Noire du côté du nord. Ce vallon, très-large & très-couvert en partant de Toulouse, se resserre beaucoup à l'endroit où commence le département de l'Aude. La chaîne des Pyrénées, par une de ses branches qui traverse l'arrondissement de Limoux, se rapproche de la Montagne Noire,

& n'en est plus séparée que par une petite distance. Mais ensuite, après qu'on est arrivé à Carcassonne, le vallon va toujours en s'élargissant de plus en plus, jusqu'à la mer. Ainsi la partie du milieu n'est qu'une gorge assez étroite, mais les deux extrémités sont entièrement ouvertes & développées; ce qui forme, comme on voit, un double entonnoir.

Cette disposition produit deux effets, suivant M. Astruc : le premier est de rendre plus constante la direction du vent; en effet, tous les vents qui soufflent entre le nord & l'ouest, s'engouffrant dans l'entonnoir, sont ensuite referrés dans un défilé, dont ils prennent nécessairement la direction. Mais ce défilé n'est pas tellement étroit, qu'il ne permette au vent de varier entre le nord-ouest & le nord; aussi, le cers ne souffle-t-il pas toujours précisément du même point. Il en est de même du marin, qui, de l'entonnoir opposé, arrive au point où le vallon est le plus étroit, & y reçoit de même sa direction, qui varie un peu de l'est au sud-est.

Quant à l'accélération de vitesse & l'accroissement de force du marin, en s'éloignant de la mer, & du cers en s'en rapprochant, M. Astruc en trouve encore la raison dans la position des montagnes. Plus le vent s'enfonce dans l'enton-

noir, plus il est pressé & acquiert d'intensité. Cette hypothèse, quoiqu'ingénieuse, laisse encore bien des doutes; en effet, si la force du vent s'accroît par la pression des montagnes entre lesquelles il est resserré, il ne devrait jamais en avoir plus qu'à l'extrémité du défilé. Pourquoi donc en acquiert-il encore après qu'il en est sorti & en s'étendant dans la plaine? Peut-être ferait-on aussi bien de s'en tenir à cette explication toute simple, que, plus les vents parcourent de chemin, plus ils deviennent rapides & impétueux; & alors les entonnoirs & le défilé serviraient seulement à rendre cette cause un peu plus puissante.

Montrer pourquoi le marin est chaud & humide, le cers frais & sec, est une chose plus facile. Comme ceci tient à la théorie générale de l'air, & que les savans ont expliqué ce phénomène commun à tous les vents, il suffit de rappeler que le vent qui a parcouru une vaste étendue d'eau, s'en est chargé par la dissolution, & qu'en la déposant dans une région plus froide, il y laisse aussi le calorique qui la dissolvait. Au contraire, le vent de terre, tendant, par sa pression, à s'emparer de l'humidité, enlève le calorique nécessaire pour cette dissolution.

Climat.

Le climat du département de l'Aude est en

général assez sain, & les épidémies fort rares. Mais, dans les parties basses & voisines des étangs, la durée de la vie est moins longue qu'ailleurs : des fièvres intermittentes y règnent presque universellement pendant les derniers mois de l'été, ainsi qu'à Narbonne & dans les environs. La position de cette ville est pourtant devenue plus saine, par l'effet de divers dessèchemens pratiqués depuis un siècle. Celui de l'étang appelé du *Cercle* est commandé par l'intérêt public. On s'en occupe en ce moment. Il achevera de rendre à Narbonne la salubrité dont il importe de la faire jouir.

*Maladies qui
règnent dans
quelques par-
ties du départe-
ment.*

Le dernier dénombrement de la population du département de l'Aude a été fait au mois de messidor an 8 ; il comprend 225,228 individus.

*Population.
Recensement
de l'an 8.*

Depuis ce temps, l'arrêté du 28 vendémiaire & le sénatus-consulte portant amnistie, ont rappelé au sein de leur patrie un certain nombre de prévenus d'émigration. Beaucoup de prêtres déportés sont rentrés dans le département ; d'autres en plus grand nombre, qui n'en étaient pas sortis, mais qui habitaient des asiles secrets, ont reparu, & sont comptés actuellement parmi les citoyens.

Le rétablissement de toutes nos relations avec le Levant, & les conditions récentes de la paix

avec le Portugal , ont déjà rendu à nos manufactures de draps l'espérance d'un débit plus facile & plus étendu , que dans les temps même qui ont précédé la révolution. Les fabrications se raniment & s'augmentent ; le nombre des ouvriers s'accroît. Ceux que la cessation du travail avait forcés de chercher des ressources dans d'autres pays , reviennent de toutes parts.

Le nombre des habitans peut être regardé actuellement comme plus considérable. Ainsi , l'on doit présumer raisonnablement qu'un recensement fait en ce moment-ci , présenterait des résultats plus considérables.

Cette vérité est mise hors de doute , si l'on fait attention à l'accroissement de population produit , indépendamment de toutes ces causes , par le seul excédent des naissances sur les décès , depuis le dénombrement de messidor an 8 jusqu'à présent.

En effet , le nombre des naissances , pendant l'an 9 , a surpassé de 2,389 celui des décès. Cet excédent pendant les neuf premiers mois de l'an 10 , s'élève à 1,493.

Ainsi , même en négligeant les trois derniers mois de l'an 8 , le seul progrès de la régénération annuelle a amélioré , depuis le dernier recensement , la population de ce département d'un nombre de 3,882 , auquel il faut ajouter encore tous les individus que la paix ou les

nouvelles mesures du gouvernement ont rendus à leur patrie.

On peut donc, sans aucune crainte d'exagération, présenter le nombre des habitans du département de l'Aude comme de 228,000 au moins. Il importe de donner une idée juste de sa population; & ce n'est pas sans raison que le gouvernement attache beaucoup de prix à toutes les recherches qui doivent conduire à une connaissance précise du nombre des habitans de chaque partie de la France.

Il n'est pas, en effet, de meilleur moyen de juger la véritable situation d'un pays & le degré de sa prospérité, que de comparer l'un à l'autre les états qui attestent sa population à diverses époques. La diminution dans le nombre des hommes est presque infailliblement le signe d'une diminution déjà survenue dans les productions & dans les richesses qui les font subsister; & cette dépopulation, suite nécessaire de l'appauvrissement du pays, est un effet qui, à son tour, agit puissamment sur sa cause. Moins il y a d'habitans, moins il y a de travail productif de toute espèce, moins il y a par conséquent de fruits du sol ou de l'industrie. Une progression plus ou moins accélérée, amène alors la décadence des empires, lorsque des chefs inat-

Considérations générales sur les recherches relatives à la population

tentifs ont négligé d'observer & de combattre les premiers symptômes du mal.

Mais si c'est par l'accroissement ou la diminution de la population dans chaque lieu, qu'on peut en mesurer la prospérité, ce terme de comparaison ne peut pas de même être choisi entre des départemens différens, pour établir lequel a le plus de richesses ou d'industrie. S'il est toujours vrai que le moment où un pays est le plus peuplé est aussi celui où il est le plus florissant, il n'est pas vrai de même que la partie de ce pays où il y a le plus d'habitans soit précisément celle où se développent les plus grands moyens de fortune, & où abondent davantage toutes les espèces de produits.

Dans un grand empire, les habitudes, la manière de vivre & de se nourrir varient infiniment d'une province à l'autre. En plusieurs endroits, le peuple est accoutumé à la privation des choses qu'ailleurs on appelle nécessaires; il se contente de peu, mange un pain grossier, ignore l'usage de la viande & du vin, ne dépense presque rien pour ses habits & son logement. Là, une famille toute entière consomme à peine autant qu'un seul individu dans d'autres départemens. Si l'on estimait par tout la valeur & la quantité de la reproduction du territoire,

par

par le nombre de ceux qui y vivent , on risquerait donc souvent de porter des jugemens faux. On supposerait la fécondité & la richesse égales , là où se trouve un nombre égal d'habitans sur une même surface ; tandis qu'il faut aux uns des produits deux ou trois fois plus considérables pour fournir à toutes les aïssances de la vie , qu'il n'en faut aux autres , pour subsister d'une manière dure & pénible.

Ainsi , le tableau de la population du département de l'Aude ne peut pas offrir un moyen suffisant d'estimer ses produits , dans leur rapport avec ceux des autres départemens de France. Pour comparer avec quelque exactitude les richesses de deux pays différens , il faut non-seulement savoir combien chacun d'eux nourrit d'individus , mais comment il les nourrit. Cette considération ne peut être omise , sans qu'il en résulte de grandes erreurs. En choisissant la population pour une des principales bases de la contribution foncière , l'opération ne devrait donc pas se composer uniquement de chiffres ; & c'est peut-être là qu'il faut chercher une des principales causes de la mauvaise répartition entre les départemens.

La proportion n'est pas la même par tout , entre les consommations & le nombre des habitans ;

mais elle diffère bien peu dans un même département, d'une époque à une autre. Comme les mêmes habitudes s'y conservent ou ne changent que d'une manière insensible, la population & la reproduction sont long-temps ensemble dans les mêmes rapports; & l'on peut affirmer que la masse des produits naturels ou industriels croît & décroît, de la même manière à peu près que le nombre des habitans.

*Avantages
d'une compa-
raison bien fai-
te entre les états
de population
d'un même pays
en 1789 & dans
ce moment.*

L'examen de la population actuelle de chaque département, comparée à celle de 1789, donnerait donc la solution d'un des problèmes les plus intéressans. Il nous apprendrait ce qu'a produit l'action vaste & terrible de notre révolution sur la France entière & sur chacune de ses parties. Nous saurions dans quels lieux les biens qu'elle a apportés ont déjà compensé ses ravages, & quels sont ceux où des blessures plus profondes ne sont point encore cicatrisées.

Le département de l'Aude paraît n'avoir souffert, pendant les dix années dernières, que des pertes déjà réparées.

*Relevé des
registres de l'é-
tat civil, en
1786.*

Il n'existe aucun dénombrement antérieur à la révolution. Le seul moyen de connaître l'état de la population avant cette époque, c'est de consulter les registres de l'état civil. Il faut remonter jusqu'en 1786, pour trouver une col-

lection, complète & sans lacune, des naissances, mariages & décès dans toutes les communes qui forment actuellement le département de l'Aude. Le relevé qui en a été fait très-exactement sur les registres, donne un résultat de

7,782 naissances,

1,773 mariages,

6,243 décès.

Un relevé fait de la même manière sur les registres des mêmes communes, & d'après les états fournis par les maires pendant toute la durée de l'an 9, donne

*Relevé des
mêmes registres
en l'an 9.*

8,065 naissances,

1,677 mariages,

5,676 décès.

Le nombre des naissances en l'an 9, surpasse de 283 celui des naissances de 1786. A la vérité, il y a eu 90 mariages de moins; mais on en trouve aisément la raison dans le grand nombre de mariages précoces contractés pendant les années précédentes, par l'espérance d'échapper aux réquisitions militaires & à la conscription. C'est comme une espèce d'anticipation qui doit être successivement acquittée; & rien ne témoigne mieux le retour de la confiance & de l'ordre accoutumé, que cette diminution dans le nombre des mariages, lors-

*Comparaison
avec les nais-
sances, maria-
ges & décès de
la dernière an-
née écoulée.*

que celui des naissances s'accroît. Il était aisé de prévoir qu'il en ferait ainsi aussitôt que la guerre serait terminée. L'état des naissances de l'an 8 est inférieur d'un peu plus de 300 à celui de l'an 9, & cependant il y a 109 mariages de plus; c'est qu'alors la paix n'était pas faite, & que notre situation intérieure n'offrait encore que l'espérance ou les prémices de tous les biens que nous avons recueillis depuis.

Il doit être permis de conclure de cet aperçu, qu'en ce moment la population est au moins la même qu'elle était trois ou quatre ans avant la révolution.

La différence dans le nombre des décès à ces deux époques, est très-remarquable. Le relevé de 1786 en contient 6,243; & sur celui de l'an 9, on en compte seulement 5,676.

*Réflexions
sur la diminu-
tion des décès.
Conjectures
proposées.*

Il est donc mort, en 1786, 567 individus de plus que dans notre dernière année, quoiqu'il y ait eu moins de naissances. D'après cela, on peut croire, sur-tout si les observations des années suivantes le confirment, qu'une proportion beaucoup plus avantageuse s'est établie entre les naissances & les décès, depuis que le peuple des campagnes, en acquérant plus d'aïssance, se nourrit plus sainement, s'expose moins aux maladies, & se soigne davantage quand il

en est atteint. Cette diminution dans le nombre annuel des décès , devrait alors être regardée comme un des bienfaits de la révolution , qui a enrichi les campagnes par l'affranchissement des rentes & prestations foncières , & par l'abolition de presque toutes les dettes , au moyen de la circulation & de la dépréciation du papiermonnaie.

Il ne faut pas se hâter de tirer cette conclusion , tant qu'elle ne sera fondée que sur un fait isolé , c'est-à-dire , sur l'expérience d'une ou deux années. Mais si , comme il y a lieu de l'espérer , celle des années suivantes s'y trouve conforme , on pourra affirmer que la population de ce département , égale maintenant à celle qu'il avait en 1786 , doit s'accroître désormais avec plus de rapidité ; & que le sort des habitans des campagnes étant amélioré , leurs consommations étant devenues proportionnellement un peu plus abondantes , une population égale suppose une quantité au moins aussi considérable de subsistances & de richesses , ou peut-être une meilleure distribution.

Mais il ne suffit pas de considérer l'état de la population aux deux termes extrêmes de la révolution , & de montrer qu'elle est la

De l'état de la population dans le département de l'Aude à diverses époques de la révolution.

même au moment où cette grande époque se termine , qu'elle l'était immédiatement avant qu'elle fût commencée. Il ne sera pas sans intérêt de jeter un coup d'œil sur l'effet des circonstances qui ont diversement agi dans cet intervalle, pour réduire ou élever le nombre des habitans.

Examen des causes & des circonstances qui ont dû diminuer le nombre des habitans pendant le cours de la révolution.

Dès l'année 1790 , les fabrications étaient extrêmement diminuées à Carcassonne. Beaucoup d'ouvriers commençaient à s'expatrier , pour chercher ailleurs du travail. Dans les années suivantes, cette espèce d'émigration s'accrut prodigieusement ; & tout ce qui ne trouvait plus d'occupation dans les ateliers, fut comme repoussé vers les armées, qui s'augmentaient alors par des levées extraordinaires. Les manufactures de Limoux & Chalabre ne souffrirent, pendant ce temps, aucune diminution dans leur activité ; & même , loin de perdre des ouvriers, elles reçurent plusieurs de ceux qui étaient forcés de s'éloigner du chef-lieu.

L'interruption du commerce du Levant & de la fabrication des draps qui y étaient vendus avant 1790 , n'a donc influé que sur un seul point de ce département, sur la ville de Carcassonne. Il serait impossible de dire avec précision quelle perte en a résulté pour le dé-

parlement, puisque plusieurs ouvriers ont passé de là dans les deux fabriques que je viens de nommer. Si une portion de la population de Carcassonne a servi à augmenter celle de Limoux & Chalabre, ce simple déplacement ne doit entrer en aucune considération pour le département en général.

Le département de l'Aude est un de ceux qui ont proportionnellement fourni le moins de noms à la liste des émigrés; & déjà presque tous les individus inscrits sont rentrés avec l'autorisation du gouvernement.

Des émigrations.

Quelques actes arbitraires des autorités locales avaient, à la fin de 1792, chassé avec violence, hors du territoire, un certain nombre de prêtres. Ces actes sont annullés depuis plus de deux ans; & ceux qui avaient été illégalement pros crits, sont rendus à tous les droits de citoyens.

Des persécutions & déportations des prêtres.

Des prêtres en très-petit nombre sont encore éloignés de leur pays. La plupart de ceux que les lois de la déportation avaient atteints, sont revenus de l'exil, ou ont abandonné les retraites dans lesquelles ils avaient vécu cachés pour s'y soustraire.

On compte à peine deux victimes des tribunaux révolutionnaires. Un seul assassinat a été

Des assassinats judiciaires ou révolutionnaires, & de leurs effets.

commis, qui puisse être regardé comme un effet de la révolution. Aucune famille, effrayée ou proscrite, n'a cherché, dans d'autres départemens, un domicile plus paisible.

La plupart des causes qui, depuis dix ans, ont agi si terriblement en quelques contrées de la France, ont donc peu influé sur l'état de la population du département de l'Aude. Elle n'a été considérablement diminuée que par la contribution extraordinaire d'hommes qu'il a fourni pendant la durée de la guerre.

*Contribution
du départem.
de l'Aude dans
le recrutement
des armées.*

Le département de l'Aude a envoyé aux frontières, en 1791 & 1792, quatre bataillons, formant ensemble 3,244 hommes. Son contingent, dans le recrutement des 300,000 hommes, en mars 1793, a été de 2,560 hommes. La réquisition du 23 août 1793 en a donné 4,055.

Pendant la guerre avec l'Espagne, tous les citoyens de ce département, depuis l'âge de 18 ans jusqu'à 40, furent appelés à l'armée des Pyrénées-Orientales. Il est très-difficile d'évaluer avec précision cette levée irrégulière; mais on ne s'écartera guères de la vérité, en la portant à environ 3 ou 4 mille au delà du nombre d'hommes déjà atteints par la réquisition, ou engagés dans les bataillons. C'était en 1794; plus de neuf mille hommes de ce département étaient

étaient déjà sous les armes, ainsi qu'on l'a vu par le recensement fait ci-dessus. Il y a donc eu un instant où le département de l'Aude a contribué de plus de 13,000 hommes à la formation de l'armée.

Suivant Montesquieu (*), tout état parvenu à un haut degré de civilisation, ne peut, sans se détruire, entretenir une armée dont le nombre surpasse le centième de sa population totale. Il fait sentir, d'une manière très-lumineuse, la différence qui doit exister, à cet égard, entre les pays où le luxe & le goût des commodités ont multiplié les métiers & créé une foule d'arts qui occupent & nourrissent les citoyens, & ceux dont les institutions, encore nouvelles, ne reconnaissent que des soldats & des laboureurs, & où souvent même ces deux professions ne sont pas encore séparées.

Quelle proportion doit exister entre le nombre des soldats & celui des autres habitans.

Cette observation, reconnue vraie pour tous les états de l'Europe & spécialement pour la France, s'applique avec plus de force encore à un pays de manufactures, tel que le département de l'Aude. Sa contribution en hommes aux besoins de l'armée, réglée d'après ces principes, doit être à peu près de 2,250 hommes.

(*) Grandeur & décadence des Romains, chap. 2.

Comment & pendant combien d'années cette proportion a été excédée pour le dép. de l'Aude. Ainsi, lorsque des circonstances extraordinaires ont commandé la levée d'un nombre six fois plus fort, un tel ordre de choses n'aurait pu durer, sans détruire rapidement la population. Heureusement ce n'est que pendant une année que le pays a été privé d'environ treize mille de ses habitans. La fin de la guerre d'Espagne en ramena une grande partie dans leurs foyers. Le relâchement dans l'exécution des lois militaires & les congés accordés aux hommes mariés, rendirent successivement aux familles, dans les années suivantes, la plupart de ceux qui avaient survécu aux fatigues & aux dangers de la guerre.

Comme il arrive toujours, dès que le calme est revenu, que tout tend à reprendre son niveau, il paraît, malgré l'augmentation résultante de l'appel déjà fait à plusieurs classes de conscrits, que le département de l'Aude n'a pas actuellement, dans les armées, plus du centième de ses habitans.

Comment cette proportion est actuellement rétablie. Le tableau des citoyens absens pour le service public en contient un peu moins de 2,000, dans les états dressés pour parvenir à la confection des listes de notabilité. Il faut y ajouter tous ceux qui, lors de la rédaction de ces états, n'avaient pas atteint l'âge de 21 ans, & l'on aura alors un nombre égal & peut-être même

un peu inférieur au centième de la population du département.

Il est impossible de se dissimuler que la révolution a, dès ses commencemens, arrêté l'accroissement de la population, en suspendant les travaux de nos principales manufactures, & a ensuite diminué le nombre des habitans, par les efforts démesurés qu'exigeait une guerre terrible; mais il y aurait une suprême injustice à supposer l'existence de ces causes de destruction pendant tout le temps qui s'est écoulé depuis 1789. Leur action n'eut une force très-considérable, que pendant deux années (1793 & 1794); &, s'affaiblissant ensuite par degrés, elle a, depuis long-temps, cessé d'être très-sensible.

Il faut avouer aussi, que quelques biens ap-
portés dès à présent par la révolution, en ont
réparé ou compensé les pertes.

J'ai déjà dit que le peuple des campagnes
vivait dans une plus grande aisance qu'aupa-
ravant. J'en ai marqué plusieurs causes.

Cette aisance a non-seulement diminué les
maladies & la mortalité, comme je l'ai observé;
elle a dû favoriser les mariages.

Les fabriques de Carcassonne occupent, il est

vrai, moins d'ouvriers qu'autrefois; mais de grands travaux publics s'exécutent sous les murs de cette ville. Chaque année, depuis l'an 5, le gouvernement y emploie 200,000 fr., & procure par là du travail à plus de 600 personnes.

On a cessé, pendant plusieurs années, d'exporter des draps au Levant; mais on en a fabriqué pour l'intérieur une quantité beaucoup plus grande qu'avant 1789.

L'industrie agricole s'est augmentée. Tout ce qu'a gagné le cultivateur, soit par l'abolition des charges & des dettes dont il était grevé, soit par la nullité des impositions pendant deux ou trois années, où elles ont été payées avec un papier sans valeur, a été employé en avances de cultures, qui lui ont assuré plus d'aisance.

Il ne faut donc pas s'étonner si l'on retrouve à présent le même nombre d'habitans qu'en 1786, & si les maux de la guerre & de la révolution ont été plus faibles, ou sont plutôt réparés qu'on ne l'avait cru.

Comparaison Cependant on peut raisonnablement présu-
entre divers re- mer que le département de l'Aude est encore
censemens faits un peu moins peuplé qu'il ne l'était en 1790,
depuis 1790. quoique sa population actuelle soit égale à celle
Conséquences qu'il avait quatre ans avant cette époque. Nous
qu'on peut tirer avons vu, en effet, que le nombre des naif-
de leurs diffé-
rences.

fances, en 1786, surpassait celui des décès. Cet excédent avait sans doute produit, dans l'intervalle de trois ou quatre années, quelque accroissement dans la population.

Aussi le dénombrement fait en 1790 présente-t-il un nombre bien plus considérable d'habitans. Il est de 236,386, c'est-à-dire supérieur de 8,386 au nombre de 228,000, que je regarde en ce moment comme le plus conforme à la vérité. Mais il faut observer que ce dénombrement a été fait immédiatement après la division de la France en départemens, & lorsque celui de l'Aude existait encore dans ses limites originaires. Les communes qui, comme on l'a vu, en ont été distraites, renferment environ six mille habitans. Ce nombre doit être retranché; & la somme totale du dénombrement de 1790 demeure par là réduite à 230,000 habitans. La différence de cette époque-ci à celle du dénombrement de 1790, peut donc être fixée à 2,000 tout au plus.

Un recensement fait en l'an 3 (1795) porte le nombre des habitans à 218,103. Il en fut fait un nouveau en l'an 5 (1797); il présente un total de 219,101. Il paraît que, soit en l'an 3, soit en l'an 5, on omit les militaires absens; & cela seul explique pourquoi ces deux dé-

nombremens sont si fort inférieurs à celui de l'an 8. Le nombre des hommes restés aux armées en l'an 5 peut être évalué à 4,000. Si on l'ajoute à celui de 219,101, la différence du recensement de l'an 5 à celui qui a été fait trois ans après, en l'an 8, ne sera plus que de 2,000.

*Résumé de
tous les arti-
cles précédens.*

Il résulte de tout ce qui vient d'être dit, 1.^o que la population du département de l'Aude est égale, en ce moment, à celle qu'il avait trois ans avant la révolution; 2.^o qu'elle paraît un peu inférieure à celle de 1790, mais que cette infériorité est tout au plus de deux mille, en supposant que les dénombremens faits aux diverses époques aient été également désintéressés, & qu'en 1790 le désir d'avoir un plus grand nombre d'électeurs & de participer d'une manière plus avantageuse aux établissemens qui se formaient, n'ait pas engagé plusieurs communes à exagérer le nombre des habitans; 3.^o que la diminution survenue dans la population, depuis 1790, a eu pour principale cause le malheur de la guerre & la nécessité de fournir aux armées un nombre d'hommes évidemment hors de toute proportion avec les forces du département; 4.^o que toutes les autres circonstances de la révolution n'ont pas diminué d'une manière

sensible le nombre des habitans ; 5.^o que dans ces dernières années , plusieurs changemens heureux ont favorisé l'accroissement de la population & de la prospérité dans le département, & que les effets en sont incontestables ; 6.^o que la preuve évidente de la réalité de ces divers moyens d'amélioration, se tire de ce que , même avant la cessation de la guerre , nos pertes se sont graduellement réparées , puisque le dénombrement de l'an 8 est supérieur à celui de l'an 5 , qui lui-même l'est au dénombrement de l'an 3.

Ainsi, l'on rapporte de cet examen , auquel j'ai peut-être donné trop d'étendue, la certitude consolante, que la situation actuelle de ce département n'offre déjà plus de traces des malheurs de la révolution. Sa prospérité, qui avait commencé à renaître avant la paix, va croître d'une manière accélérée, par le retour du commerce, & sur-tout par l'influence d'un gouvernement qui a rendu à tous les citoyens la sécurité & l'émulation, seuls principes de la félicité des empires.

Quoique la population du département de l'Aude se soit certainement accrue depuis le dernier recensement fait en messidor an 8, je me servirai des tableaux rédigés à cette époque, pour faire connaître les diverses divisions de la

*Division de
la population
entre les quatre
arrondissemens*

population, & la portion qui appartient à chaque arrondissement.

ÉTAT de la population de chaque arrondissement, au mois de messidor an 8.

Arrondissemens.	N O M S des Chefs-Lieux.	Hommes mariés.	Femmes veuves ou mariées.	Garçons.	Filles.	Défenseurs de la Patrie.	TOTAL.
I. ^{er}	Castelnaudary	10,772	11,226	11,898	11,045	792	45,733
II. ^e	Carcassonne..	17,800	19,189	20,143	18,995	2,238	78,365
III. ^e	Narbonne...	8,751	9,916	10,590	10,534	1,448	41,239
IV. ^e	Limoux.....	14,125	15,021	14,711	14,509	1,525	59,891
TOTAUX.....		51,448	55,352	57,342	55,083	6,003	225,228

Le nombre des militaires est beaucoup moins que celui qui est porté sur le tableau. Le nombre des défenseurs de la patrie est porté ici à 6,003, & cependant j'ai montré précédemment qu'on ne devait pas l'évaluer à plus de

de 2,000. Cette différence vient de ce que, dans le dénombrement, on a donné ce titre à tous ceux qui n'étaient point encore affranchis de leurs engagements, quoiqu'ils ne fussent pas alors présens aux armées. Mais, depuis cette époque, l'obligation du service militaire a cessé pour plus de la moitié d'entre eux, soit par l'effet des congés, soit par l'amnistie accordée aux déferteurs.

Il résulte du recensement de l'an 8, que le nombre d'hommes surpasse celui des femmes. La proportion n'est pas exactement la même dans les quatre arrondissemens; elle est un peu inférieure dans ceux de Narbonne & Limoux, & plus forte dans les deux autres. Mais il n'y en a aucun où il ne se trouve moins de femmes que d'hommes. Cela paraît surprenant lorsqu'on songe que tous les maux de la guerre, comme tous les résultats de l'émigration & de la déportation ont exclusivement affecté le nombre des hommes, & que la reproduction qui a réparé nos pertes, ne s'est pas de même bornée à un sexe seul. La proportion semblerait ainsi devoir être tout entière à l'avantage des femmes. On n'explique cette apparente contradiction qu'en reconnaissant qu'il naît chaque année, dans ce département, plus d'hommes

Le nombre des femmes est moins grand que celui des hommes. Recherches à cet égard.

que de femmes. Je ne pourrai offrir, à cet égard, que les observations de deux années (1786 & l'an 9). Dans toutes deux, le nombre des garçons nés excède celui des filles d'un peu plus d'un trentième. Les relevés des naissances faits dans un département voisin, pendant quatorze années, établissent cet excédent dans une proportion plus considérable, celle d'un vingt-unième (*). L'abbé Expilly l'évalue bien plus haut encore; il prétend qu'en France, chaque année, les naissances des garçons surpassent d'un treizième celles des filles. M. de Buffon *n'est pas éloigné de croire que ce résultat est assez juste (**)*; il ajoute *que la loi commune de la nature est de produire plus de mâles que de femelles.*

Plus de la moitié des garçons meurt avant l'âge de vingt ans. D'après cela, on peut regarder comme un fait constant, qu'il naît chaque année, dans le département de l'Aude, un peu plus de 4,000 garçons, puisque le nombre total des naissances s'élève quelquefois au-dessus de 8,000 & n'est jamais beaucoup au-dessous. Il en meurt plus

(*) Voyez la Statistique de Montpellier, par le citoyen *Mourgues*.

(**) Hist. Nat. Supplémens; tom. 4, édit. in-4°, pag. 295, 298....

de la moitié avant la vingtième année; l'examen des divers tableaux de conscription en fournit la preuve. Il en a été dressé six jusqu'à présent. Chacun d'eux présente tous les individus mâles qui, dans le cours de la dernière année, sont parvenus à l'âge de vingt ans. Ils devraient donc en contenir au moins 2,000; cependant le plus nombreux de tous, celui de l'an 10, n'offre qu'un total de 1,788. Ces états, à la vérité, ne comprennent, ni ceux qui étaient mariés avant le mois nivôse de l'an 6, ni ceux qui, à cette époque, appartenaient déjà aux armées, ou qui, en ayant fait partie, avaient reçu leur congé; mais toutes ces exceptions, dont l'effet a été fort sensible dans les premières années, doivent à peine être comptées maintenant; & quand même on leur attribuerait quelque valeur, quand même on augmenterait, par ce motif, le nombre des individus inscrits sur le dernier tableau, & qu'on le porterait à cent de plus, ce qui serait évidemment exagéré, on demeurerait encore bien au-dessous de la moitié des individus mâles qui naissent chaque année.

La mortalité, dans cette première saison de la vie, est donc ici à peu près la même que dans le reste de la France; car, suivant un calcul que M. de Buffon donne comme très-probable, on peut

parier 11 contre 9, qu'un enfant qui vient de naître n'atteindra pas l'âge de vingt ans.

Peut-être le nombre de ceux qui meurent avant leur vingtième année serait-il beaucoup moindre, si l'on parvenait à adoucir le fléau de la petite vérole; mais, jusqu'à présent, l'inoculation est à peine pratiquée dans nos principales villes, & a demeuré absolument inconnue dans les campagnes. Quelques essais de vaccine ont été faits avec succès dans les deux dernières années.

Nombre des contribuables; sa proportion au nombre total de la population.

Le nombre des contribuables à la contribution personnelle est de 45,369. Cette contribution est assise sur chaque citoyen domicilié jouissant de ses droits & qui n'est pas réputé indigent (loi du 3 nivôse an 7, art. 20). Le nombre des individus soumis à la contribution personnelle est généralement regardé comme le sixième de la population totale; & c'est d'après cette base, que la loi que je viens de citer prescrit (article 7) la répartition du contingent entre tous les cantons. Si l'on multiplierait par 6 le nombre des contribuables du département de l'Aude, on aurait un nombre de 262,214, qui est supérieur de près de 35,000 à la population réelle. La règle générale est donc ici sans application; & il y a proportionnellement plus d'individus jouissant de leurs droits que par tout

ailleurs (*). Il y a par conséquent aussi moins d'individus *non jouissant de leurs droits*, c'est-à-dire, moins d'enfans de famille. Il en résulte que, les familles étant moins nombreuses & les mariages moins féconds, les naissances de chaque année doivent être multipliées par un nombre plus fort que dans la plupart des autres départemens, si l'on veut obtenir un résultat vrai. Ainsi, de même qu'en multipliant par 6 le nombre des contribuables ou chefs de famille, on arrive fort au delà de la vérité, on demeurerait bien au-dessous, en multipliant les naissances par 26, comme on le fait généralement. Je pense qu'elles doivent être multipliées au moins par 28 dans le département de l'Aude.

Cette considération du nombre des contribuables doit peut-être encore nous fournir une autre conséquence. Le pays où il y a moins de *non contribuables* ne doit-il pas aussi comprendre le moins d'*indigens*, de vagabonds, de non domiciliés, de ceux enfin qui grossissent les tableaux de la population, sans être portés sur aucun rôle de contribution ?

(*) Dans le département de l'Aveiron, le nombre des contribuables, multiplié par 6, est inférieur à la population réelle. (*Voyez la Statistique de ce département, partie II, section III, pag. 7.*)

Ici, l'expérience confirme le raisonnement. Le département de l'Aude a très-peu de mendiants errans ; & il y a peu de familles domiciliées qui soient réduites à un état d'indigence absolue.

É T A T des contribuables dans chaque arrondissement.

Arrondissemens.	N O M S des Chefs-Lieux.	N O M B R E T O T A L des Habitans.	N O M B R E des Contribuables.
I. ^{er}	Castelnaudary	45,733 . .	9,286
II. ^e	Carcassonne..	78,365 . .	15,495
III. ^e	Narbonne . . .	41,239 . .	8,664
IV. ^e	Limoux	59,891 . .	11,924
T O T A U X		225,228 . .	45,369

Proportion entre le nombre total des habitans & celui des contribuables au droit de patente. Le nombre total des patentés dans le département de l'Aude est de 9,714, c'est-à-dire, à peu près un cinquième du nombre des contribuables à la contribution personnelle.

On peut juger d'après cela, par la comparaison avec d'autres départemens, s'il y a ici proportionnellement autant ou plus qu'ailleurs d'individus employés aux arts, aux métiers, ou à des professions industrielles & lucratives.

Dans le premier arrondissement (Castelnau-dary), qui est tout agricole, il n'y a que 1,564 patentés, sur une population de 45,733; ce qui donne à peu près 1 sur 30 habitans.

Dans le second (Carcassonne), les contribuables à la patente sont au nombre de 3,520. La population est de 78,365; ce qui fait 1 patenté sur 22 habitans.

Une proportion plus avantageuse encore existe dans le troisième arrondissement (Narbonne), parce que l'industrie semble s'y mêler à l'agriculture elle-même. La fabrication des eaux-de-vie & des huiles y occupe un grand nombre de personnes, & les arts s'exercent ainsi sur les produits mêmes du sol, aussitôt après les récoltes. Le nombre des patentés est 2,042; la population, de 41,239; c'est 1 sur 20 habitans.

Dans le quatrième arrondissement (Limoux), 2,588 individus sont imposés à la patente. La population est de 59,891; c'est 1 sur 23 habitans.

Cette proportion entre la population & le

nombre de personnes exerçant des professions ou métiers sujets à la patente, est précisément la même pour le département en général, que pour le quatrième arrondissement en particulier.

Proportion entre la population des villes & celle des campagnes. On compte à peine six ou sept villes dans le département de l'Aude. Leur population réunie ne s'élève pas au-dessus de 46,000 âmes. Si l'on déduit de ce nombre les habitans de plusieurs portions rurales unies aux villes, & les agens de l'agriculture qui habitent les villes elles-mêmes ou leurs faubourgs, il reste tout au plus 40,000 personnes formant une population distincte de celle des campagnes.

Nombre des communes du département. Les communes ou municipalités sont excessivement multipliées; il y en a 434. Plusieurs n'ont pas 80 habitans, & le tableau des citoyens ayant droit de voter n'y est guère que de 15 ou 20. On sent combien il est difficile, soit de composer une mairie & un conseil municipal, soit de fournir aux frais d'administration & autres dépenses locales, dans des lieux aussi peu considérables & dont les contributions sont aussi faibles. Cet inconvénient disparaîtra sans doute bientôt. La nécessité de réduire le nombre des mairies est peut-être plus frappante ici qu'ailleurs; mais il y a peu de départemens où cette

réduction

réduction ne soit de même attendue & demandée avec impatience.

Les arrondissemens des justices de paix sont au nombre de 31. En nommant leurs chefs-lieux, je donnerai quelques détails sur ce qui les concerne, sur les autres établissemens qui y sont formés, & sur les principaux événemens qui peuvent servir à faire connaître l'histoire du pays.

CASTELNAUDARY en renferme deux.

Cette ville a 7,610 habitans ; elle est peu ancienne ; aucun écrivain n'en fait mention avant le douzième siècle. A cette époque même, ce n'était qu'un simple château. C'est à un quart de lieue de Castelnaudary, que se livra, en 1632, le combat dans lequel l'infortuné Montmorency fut fait prisonnier. Cette ville s'est beaucoup accrue depuis la construction du Canal. Il s'y fait un grand commerce de blé.

Principales communes du premier arrondissement.

C'est le chef-lieu d'un arrondissement communal, & par conséquent la résidence d'un sous-préfet.

Il y a un tribunal de commerce, un tribunal de première instance, composé d'un président, de trois juges & d'un commissaire ; un magistrat de sûreté pour l'arrondissement, une brigade de gendarmerie.

Trente & une communes voisines dépendent de

l'une ou de l'autre des justices de paix de Castelnaudary. Une seule mérite d'être citée; c'est *Saint-Papoul*, qui, jusqu'en 1790, fut le siège d'un évêché. Le pape Jean XXII, en l'y établissant, voulut être fidèle aux canons qui défendent de placer des évêques ailleurs que dans les villes considérables. Il érigea alors en cité le village de Saint-Papoul : *in civitatem erigimus & civitatis vocabulo insignivimus*. Mais toute la puissance du pontife n'a pas empêché que ce lieu ne soit demeuré, comme auparavant, un simple village. Sa population actuelle n'est que de 1,175 habitans.

Belpech, chef-lieu d'une justice de paix, n'a aucun autre établissement. Les communes qui composent son ressort, n'ont rien qui les distingue. *Belpech* a le titre de ville & une population de 2,081 habitans.

Fanjaux est, je ne sais pourquoi, appelé en latin *Fanum Jovis*, temple de Jupiter. Il est fait mention de son château avant le douzième siècle. Cette petite ville, qui n'a que 1,900 habitans, est située près des limites du département de l'Arriège. Elle a, outre la justice de paix, une brigade de gendarmerie. Parmi les communes de son arrondissement, la plus importante est *Villasavary*, qui est plus riche & un

peu plus peuplée que le chef-lieu. Il s'y tient une foire assez considérable.

Sales a aussi une justice de paix. Cette commune n'a que 939 habitans, & le canton n'en offre aucune qui soit plus peuplée.

Le second arrondissement communal a douze justices de paix. Deux sont placées à **CARCASSONNE**.

Cette ville est peuplée de 15,219 habitans. Elle est partagée par la rivière d'Aude en deux portions distinctes, dont l'une porte le nom de *Cité*, l'autre celui de *Ville-Basse*. Jusqu'à l'an 8, elles avaient chacune une administration séparée.

Principales communes du deuxième arrondissement.

Car cassonne est mentionnée dans les commentaires de César. Dès ce temps, elle avait, ainsi que Toulouse & Narbonne, le titre de ville de la province romaine (*). Il y avait alors un peu plus de soixante ans que les Romains s'étaient établis dans cette partie de la Gaule, & *Narbonne* avait déjà reçu une colonie. Les peuples qui occupaient ces contrées lors de l'établisse-

(*) *Multis præterea viris fortibus Tolosâ, Carcasone & Narbone, quæ sunt civitates provinciæ finitimæ, nominatim evocatis.* (CÉSAR, de bello gallico, l. 3, n.º 20, p. 95, éd. de *Barbou*, tom. 1.)

ment des Romains, se nommaient *Volces*, *VOLCÆ*. Les uns, sous le nom de *Volces Tectosages*, habitaient le Haut-Languedoc jusqu'au delà de *Carcaſſonne*. Les autres, appelés *Volces Arécomiques*, s'étendaient de là jusqu'après Nîmes; ce qui comprend tout le Bas-Languedoc. Ainsi, *Carcaſſonne* appartenait aux *Tectosages*. C'est à peu de distance de cette ville que finissait leur territoire, & que commençait celui des *Arécomiques*. Aussi Pline, en parlant de *Carcaſſonne*, la nomme *Carcaſum Volcarum Tectosagum* (*). Il faut avouer cependant qu'une ligne de division ne saurait être tracée sur une carte, entre les *Arécomiques* & les *Tectosages*, que d'une manière incertaine & hasardée. Telle est l'opinion de Danville, qui croit que ces limites ont souvent varié, & que *Carcaſſonne* n'a pas toujours appartenu au pays des *Tectosages* (**).

On a des preuves certaines que, dès le commencement du quatrième siècle, *Carcaſſonne* avait un évêque. Après avoir passé de la domination des Visigoths sous celle des Sarrasins, elle fut soumise aux rois de France par *Pepin-le-*

(*) Pline, *l. 3, c. 4*, tom. 1, p. 147, édit. de Coustelier.

(**) Notice des Gaules, *verb. VOLCÆ*, pag. 718.

Bref. Elle faisait partie du royaume d'Aquitaine sous *Louis-le-Débonnaire*, qui y établit un comte. Elle embrassa le parti des *Vaudois* en 1209, & fut prise par *Simon de Montfort*, chef de la croisade. L'inquisition y fut pour lors établie. Le roi d'Arragon, qui avait des prétentions sur Carcassonne, céda tous ses droits au roi de France, par le traité de 1258, fait à l'occasion du mariage de sa fille avec *Philippe*, fils de *Saint Louis*, qui régna depuis sous le nom de *Philippe-le-Hardi*. Quatre ans après, en 1262, les habitans de Carcassonne se révoltèrent contre le roi, & voulurent se donner à l'infant de *Maïorque*. Leur rébellion fut sévèrement punie. Les principaux citoyens furent chassés de la ville. Ils obtinrent, quelque temps après, la permission de bâtir des maisons au delà du pont, sur un emplacement qui leur fut cédé à cet effet. Telle est l'origine de la *Ville-Basse*, dont la position plus agréable & l'abord plus aisé ont fait depuis abandonner la ville ancienne, placée sur une hauteur très-escarpée. Tous les établissemens publics y ont été successivement transportés. Il ne restait à la cité, avant la révolution, que le chapitre & la cathédrale. Une compagnie d'invalides était établie avec un état major dans le château ou citadelle. Ce château

& les murs qui servent d'enceinte à la cité ont été indiqués, dans quelques mémoires, comme des objets dignes de curiosité (*). Ce sont des fortifications très-anciennes, dont la construction, antérieure à l'invention de l'artillerie, présente un système de défense différent de celui de toutes les places. Ces ouvrages étaient autrefois soigneusement conservés & réparés; mais, depuis dix ans, l'entretien en a été entièrement abandonné. Les vétérans qui y étaient placés ont été transférés ailleurs. Une portion du château sert à renfermer les individus condamnés à la détention. Mais la plus grande partie est inhabitée; & ce vaste & antique monument, devenu inutile, s'avance, par une dégradation de chaque jour, vers sa ruine totale.

La cité, privée de tous ses établissemens, est devenue presque déserte. Ce quartier, isolé & difficilement accessible, n'est plus habité que par quelques ouvriers pauvres.

La Ville-Basse est extrêmement bien bâtie. La distribution de ses rues est parfaitement régulière. Elles sont arrosées par des fontaines nombreuses & abondantes. La principale forme une décoration agréable dans une place carrée située

(*) Mémoires de Bâville, pag. 317.

au centre de la ville. Les bassins sont en marbre du pays ; au-dessus, s'élève une statue en marbre blanc, dont l'exécution n'est pas d'un très-bon goût. La halle au blé est belle. Le bâtiment des casernes est vaste & régulier. Il n'existe aucun autre monument public considérable. Le pont sur la rivière d'Aude a été construit au commencement du douzième siècle.

Carcassonne est le chef-lieu du département de l'Aude ; le préfet y est établi. Le conseil de préfecture est composé de trois membres. Il y a un tribunal criminel, un tribunal de première instance, un tribunal de commerce, une bourse. C'est au tribunal d'appel de Montpellier que ressortit celui de Carcassonne & tous ceux du département de l'Aude. Carcassonne est le siège de la direction des contributions, du receveur général, du payeur général, du directeur général des domaines & enregistrement.

Le département de l'Aude fait partie de la 10.^e division militaire, dont le chef-lieu est à Toulouse. Mais un commandant militaire réside à Carcassonne, ainsi qu'un commissaire des guerres. Cette ville a ordinairement une garnison de cavalerie.

Le chef de la 10.^e légion de gendarmerie y est fixé. La légion qu'il commande comprend,

outre le département de l'Aude, ceux du Tarn, de l'Arriège & des Pyrénées-Orientales.

Le capitaine de la compagnie de gendarmerie de l'Aude, un lieutenant & un quartier-maître sous-lieutenant, sont aussi à Carcassonne. La réserve de la gendarmerie y est stationnée.

Le département de l'Aude est placé dans la 14.^e conservation forestière, établie à Montpellier. Un sous-inspecteur des forêts est placé à Carcassonne, un autre à Limoux, un troisième à Quillan. L'inspecteur a sa résidence à *Castelnau-dary*.

L'évêché de Carcassonne, tel qu'il a été rétabli par la loi du 18 germinal de cette année, comprend en entier le département de l'Aude & celui des Pyrénées-Orientales.

Montréal a une justice de paix. C'est une petite ville peuplée de 3,163 habitans. Elle est située dans un terroir assez fertile. On n'y fait aucun autre commerce que celui des grains.

Alzonne a 1,510 habitans. C'est la résidence d'une brigade de gendarmerie. Parmi les communes qui forment l'arrondissement de cette justice de paix, la plus considérable est *Montolieu*, où se trouve une manufacture très-importante de draps. Il y avait autrefois une abbaye ancienne & considérable de bénédictins.

L'arrondissement

L'arrondissement de Peyriac est un des plus étendus. Il renferme 13,109 justiciables, partagés en 18 communes, dont la plupart formaient le petit pays connu sous le nom de *Minervois*. *Peyriac*, quoique le chef-lieu, n'est ni la plus peuplée, ni la plus importante; il n'a que 1,170 habitans. *Caunes* en a 1,871. Cette petite ville a quelque célébrité par les marbres de ses environs. Elle avait autrefois une abbaye, dont l'origine remonte au septième siècle. *Azille* a une population de 1,373 habitans. *Rieux-Merinville* en a 1,367. Il y a une brigade de gendarmerie à Peyriac.

Saïssac, avant la révolution, avait, ainsi que plusieurs communes de son arrondissement, quelque fabrication de draps communs & d'étoffes de laine. Ce genre d'industrie y est presque entièrement perdu. *Saïssac* a une population de 1,754 habitans; outre la justice de paix, il y a une brigade de gendarmerie.

Mas-Cabardès. L'arrondissement dont cette commune est le chef-lieu, formait, avec quelques communes dépendantes des cantons voisins, un pays connu sous la dénomination de *Cabardès*, qui a eu, jusqu'à la révolution, ses gouverneurs particuliers. On y trouve encore les ruines de plusieurs châteaux fameux par des souvenirs de

chevalerie & par les petites guerres dont quelques historiens du pays nous ont conservé le récit. Mas-Cabardès est auprès de la Montagne Noire, ainsi que toutes les communes situées dans sa justice de paix. Sa population est de 670 habitans ; il y a une brigade de gendarmerie.

Conques est un fort joli bourg près de Carcassonne. La situation en est agréable, & l'activité des fabriques y entretenait autrefois un assez grand nombre d'ouvriers. Cette ressource lui a manqué depuis plusieurs années. Conques a 1,591 habitans. Il n'y a aucune autre commune considérable dans cet arrondissement.

Cappendu a une brigade de gendarmerie. La justice de paix de ce canton comprend 19 communes. Celle du chef-lieu n'a que 586 habitans. *Trèbes* en a 1,087.

Lagraffe est, comme j'ai déjà eu occasion de le dire, située sur la rivière d'Orbieu, dans une vallée auprès des Corbières. Il s'y fait quelque commerce, qui pourrait être augmenté considérablement, si les communications étaient rendues plus faciles. Le pays environnant est très-peu fertile, mais il a des mines & des troupeaux.

Lagraffe doit son origine à une riche abbaye de bénédictins, qui s'y forma dans le huitième siècle. Charlemagne passe généralement pour en

être le fondateur. On lit, dans *Expilly*, que ce prince fit bâtir l'église de Notre-Dame d'Oibieu, ou Lagrasse, en reconnaissance d'une grande victoire qu'il avait remportée dans ce lieu même, en 793, contre les Sarrasins. Toutes les vieilles chroniques du pays, toutes les traditions populaires sont pleines des hauts faits de Charlemagne. On montre vingt endroits consacrés par le souvenir de son nom ou de ses actions. Malgré tout cela, il est fort douteux que Charlemagne soit jamais venu dans les vallées des Corbières. Des lettres données à Compiègne, & dont on croit pouvoir rapporter la date à l'année 778, quinze ans avant la prétendue victoire de Charlemagne, contiennent des dispositions de ce prince en faveur de l'abbaye de Lagrasse, où l'abbé *Nymfridius* avait, y est-il dit, depuis plusieurs années (*) bâti un monastère & des

(*) Ce titre est en original aux archives de la préfecture, à Carcassonne. Il est écrit sur écorce d'arbre. L'écriture, le style, la forme & la position du monogramme, enfin tous les caractères extérieurs le mettent au-dessus de tout soupçon. Il appartient incontestablement à Charlemagne; mais il faut convenir que la date peut présenter quelque doute. Elle manque actuellement dans l'original. Il y a un très-grand nombre de copies collationnées, dont aucune ne remonte au

maisons, reçu des concessions de terres & planté des vignes. Cette fondation est donc antérieure de beaucoup à l'année 793. Il est très-vrai qu'en cette année-là, les Sarrasins, après avoir infesté les côtes & pillé la ville de Narbonne & ses environs, s'avancèrent vers Carcassonne. Une grande bataille fut livrée près de Lagrasse; mais Charlemagne n'y était pas, & les Sarrasins furent vainqueurs. Il était occupé alors à faire creuser un canal pour joindre le Mein au Danube, & reçut à la fois, de deux points opposés, deux nouvelles fort défectueuses; l'une était *la révolte des Saxons*; l'autre était *l'invasion de la Septimanie par les Sarrasins, & la défaite des généraux qui avaient voulu les combattre* (*).

delà de 200 ans. Dans toutes on lit : *Actum Compendio, in palatio nostro regio, die XIV kal. feb. an. XI, ind. Iâ*. Les moines ont bien pu ne suppléer la date dans les copies, qu'après que l'injure des temps l'avait déjà détruite dans l'acte lui-même. Mais, quand il ne serait pas certain que ce titre fût précisément de la XIe. année du règne de Charlemagne, c'est-à-dire de 778, il n'en demeure pas moins prouvé que l'établissement de Lagrasse ne fut, ni l'ouvrage de ce prince, ni l'accomplissement d'un vœu fait à la suite d'une victoire.

(*) *In hoc opere occupato, duo valdè displicentia*

On peut voir, dans l'histoire du Languedoc par D. Vaissette & dans les preuves qui y sont jointes, comment Guillaume, comte d'Aquitaine, qui accourut à la défense du pays, s'opposa aux progrès des Sarrasins, & les combattit sur les bords de l'Orbieu. Il fut battu; mais les Sarrasins, au lieu de continuer leur marche, se retirèrent victorieux & chargés de butin (*). Il n'y a pas d'époque de notre histoire qu'on ait plus défigurée par des anecdotes romanesques, que le règne de Charlemagne. Toutes celles qu'on rapporte de ce prince & de ses triomphes dans cette contrée, paraissent démenties par des faits authentiques.

Les bâtimens de l'abbaye de Lagrasse sont vastes & commodes; ils seraient bien propres à un grand établissement de commerce & de

de diversis terrarum partibus allata sunt. Unum erat Saxonum omnimoda defectio; alterum quod Saraceni, Septimaniam ingressi, prælioque cum illius limitis comitibus conferto, multis Francorum interfecit, victores ad sua regressi sunt.

EGINH. Ann. de gestis Car. Mag. (Collect. d'André Duchesne, tom. II, pag. 247.)

(*) Voyez l'histoire du Languedoc, par D. Vaissette, tom. I,

fabrication. Jusqu'ici les acquéreurs les ont laissés inutiles.

La population de Lagrasse est de 1,123 habitans. Outre la justice de paix, il y a une brigade de gendarmerie. En 1790, c'était le chef-lieu d'un district; il comprenait tout le pays des Corbières, dont une portion appartient maintenant à l'arrondissement de Carcassonne, l'autre à celui de Narbonne.

L'arrondissement de *Mouthoumet* comprend 18 communes, qui forment toutes ensemble une population de 4,354 habitans. C'est la portion la plus stérile & la moins habitée des Corbières.

Tuchan est situé dans un petit vallon assez fertile; mais le sol des autres communes de ce canton est âpre, aride & montagneux. Éloignés de toute communication, les habitans sont presque sans relation avec le reste du département. Les villes dont ils sont séparés par un moindre espace, sont placées dans les Pyrénées-Orientales. *Tuchan* a une brigade de gendarmerie.

Principales communes du troisième arrondissement. Le troisième arrondissement communal est partagé en six justices de paix.

Celle qui est établie à Narbonne comprend, outre la ville, quelques petites communes placées dans son voisinage.

NARBONNE, qui fut l'une des plus anciennes

colonies romaines, & qu'on regarda long-temps comme la première ville des Gaules; Narbonne, le siège des plus importantes magistratures & la patrie de plusieurs empereurs (*); Narbonne, que les vers d'Aufone & de Sidoine nous représentent comme au-dessus des villes les plus illustres (**), & qui, dans des temps postérieurs,

(*) *Narbo Cæsaribus ferax creandis.* SID. *carm.* 23.

Marcus Aurélius Carus & ses deux fils Numérien & Carin, qui régnèrent après lui, étaient nés à Narbonne.

(**) J'ai déjà cité, pag. 30, quelques vers d'Aufone. Il faudrait transcrire des pages entières de Sidoine Apollinaire, si l'on voulait faire connaître toutes les louanges qu'il donne à Narbonne, à ses habitans, aux maisons de campagne de ses environs. Le poëme 23 contient, en un petit nombre de vers, une énumération de ce qu'il y avait alors de plus distingué à Narbonne.

*Salve, Narbo, potens salubritate;
Urbe & rure simul bonus videri,
Muris, civibus, ambitu, tabernis,
Portis, porticibus, foro, theatro,
Delubris, capitoliis, monetis,
Thermis, arcubus, horreis, macellis.*

SID. *carm.* 23, v. 37 & suiv. éd. de Savaron, p. 181.

Narbonne n'a plus rien de tout cela : on chercherait vainement ses portiques, ses théâtres, son capitolé, ses ateliers de monnaie, ses bains, ses arcs de triom-

fut encore la capitale d'un royaume, ne compte à présent que 9,086 habitans. Elle n'a aucun grand établissement public. Aucun monument antique n'y réveille les souvenirs de son capitol, de ses bains, ou de son amphithéâtre. Seulement quelques pierres chargées d'inscriptions exercent encore la sagacité des savans, & offrent quelques conjectures à leur curiosité, sur celles des familles romaines qui remplirent à Narbonne les premières charges, & sur l'état des arts & des lettres dans cette ville, sous les empereurs. Ces débris, employés au hasard à diverses constructions, sont dispersés dans tous les quartiers & principalement le long des remparts. Grutter en a recueilli & expliqué plusieurs inscriptions.

Ce fut en l'an de Rome 636, 118 ans avant J. C. que Lucius Crassus conduisit à Narbonne la première colonie romaine. On avait proposé au sénat d'envoyer une colonie dans cette ville, comme très-avantageuse par sa situation. Crassus,

phe, ses greniers publics. Mais, ce qui est beaucoup plus affligeant, on y cherche plus vainement encore la *salubrité* que vantait Sidoine. Narbonne est le lieu du département où l'air est le plus mal sain & les maladies les plus fréquentes. On tâche, en ce moment, de l'affaiblir par quelques dessèchemens.

au rapport de Cicéron (*), soutint cet avis avec tant d'éloquence & par de si bonnes raisons, que, malgré son extrême jeunesse, on le crut digne plus qu'aucun autre d'exécuter cette entreprise. Narbonne, ainsi que Toulouse & Carcassonne, fournit à César des secours d'hommes dans la guerre des Gaules. Il envoya dans cette ville, en l'an de Rome 707, une seconde colonie, dont la dixième légion faisait partie. Narbonne ajouta alors à son nom de *Narbo Martius*, ceux de *Julia Paterna* & de *Colonia Decumanorum*, afin de consacrer la mémoire de la légion qui s'y était établie & du dictateur à qui elle devait son accroissement. Vingt ans après, l'an 727, Auguste tint à Narbonne une assemblée, où se trouvèrent les députés de toutes les provinces de la Gaule. Sous le règne d'Antonin, Narbonne éprouva un incendie considérable, & fut reconstruite par les soins de cet empereur. Dès le commencement du cinquième siècle, la possession de cette ville fut disputée entre les Romains & les Visigoths. Après avoir été alternativement prise & reprise par les uns & les autres, elle demeura défi-

(*) Cic. de *claris oratoribus*. tom. 1, pag. 230 ; éd. in-fol. de Ch. Étienne.

nitivement au pouvoir des derniers en 462. Lorsqu'en 508 ils furent chassés de Toulouse par Clovis, Narbonne devint le siège de leur empire. Ils s'y maintinrent jusqu'à l'invasion des Sarrasins en 712. Ceux-ci, à leur tour, après avoir occupé Narbonne pendant une cinquantaine d'années, en furent dépossédés par Pepin-le-Bref, qui la réunit à l'empire français.

Charlemagne, après avoir formé plusieurs royaumes de ses vastes états, établit des gouverneurs dans les principales villes, sous le nom de comtes, ducs ou marquis. Le comte de Barcelonne, outre la Septimanie, qui comprenait tout le Languedoc, eut sous son commandement le Roussillon, & la Marche-d'Espagne formée de la Catalogne & d'une petite partie de l'Arragon. Un vicomte fut alors établi à Narbonne; mais dans la suite, en 865, Barcelonne & la Marche-d'Espagne ayant été détachés de ce comté, le surplus du territoire prit le nom de marquisat de Gothie ou duché de Septimanie, & le chef-lieu en fut fixé à Narbonne. Un peu plus d'un siècle après, les comtes de Toulouse, soit à titre d'hérédité ou autrement, réunirent ce grand fief à celui qu'ils possédaient, & prirent, avec le nom de comtes de Toulouse, celui de ducs de Narbonne ou de Septimanie.

Le Languedoc tout entier n'eut alors qu'un même seigneur. Tel était l'état des choses, lorsque Simon de Montfort, chef d'une croisade contre les Albigeois & contre Raimond, comte de Toulouse, qui les protégeait, s'empara des états de ce prince. La possession lui en fut confirmée par le pape; mais Amaury son fils, trop faible pour les conserver, céda tous ses droits au roi de France. Louis VIII les fit valoir par les armes, & mourut avant d'avoir terminé cette guerre. Saint-Louis, qui lui succéda, traita, en 1228, avec le comte de Toulouse. Celui-ci lui céda la plus grande partie de ses états; & Narbonne fut, dès ce moment, réunie pour tout-à-fait à la couronne. Quoique déchu de son ancienne splendeur, il paraît qu'elle conserva quelque temps encore une population considérable, s'il est vrai, comme le disent les historiens, que la peste qui ravagea le Languedoc en 1347 & 1348, y fit mourir 30,000 habitans. Mais sa prospérité & son importance allèrent toujours en décroissant; &, sous le règne de Henri II, des privilèges lui furent accordés, dans l'intention de la repeupler.

Le premier évêque de Narbonne fut Sergius Paulus, que quelques écrivains font contemporain des apôtres. D'autres prétendent que la

religion chrétienne ne fut portée dans les Gaules qu'au commencement du troisième siècle, & placent à cette époque le premier établissement d'un évêché à Narbonne. Quoi qu'il en soit, cette métropole, l'une des plus anciennes de France, s'étendit long-temps sur toute la province, Toulouse n'ayant été érigée en archevêché que dans le quatorzième siècle. L'archevêque de Narbonne était président des états de Languedoc.

Narbonne est le chef-lieu d'un arrondissement & la résidence d'un sous-préfet. Elle a un tribunal de première instance, un tribunal de commerce, une bourse, une lieutenance de gendarmerie & deux brigades. Un sous-directeur des fortifications y réside ordinairement.

C'est aussi le siège de quelques établissemens d'administration maritime. Il y a un sous-commissaire, un syndic & son suppléant, un trésorier chargé d'acquitter les dépenses ordonnées provisoirement par le sous-commissaire. Le bureau de recette des douanes vient d'y être établi.

La municipalité de Narbonne est seule chargée depuis long-temps de tout ce qui concerne le régime sanitaire du port de la *Nouvelle* & de la côte. A cet effet, elle entretient un préposé à la Nouvelle, pour raisonner les capitaines des bâtimens qui arrivent, & veiller à ce qu'aucun,

après avoir relâché, ne communique avec personne, sans qu'on se soit assuré de l'objet de la fanté, dans les formes prescrites.

Narbonne est sur le point de recevoir un grand établissement, &, pour ainsi dire, une nouvelle colonie. La dixième cohorte de la légion d'honneur doit y être placée. Ainsi, cette ville pourra encore une fois être nommée *Colonia Decumanorum*. Un héros, plus grand que César, y rassemble une portion de l'élite des braves; &, sous ses auspices, la dixième cohorte vient occuper le lieu-même que le vainqueur des Gaules avait assigné à la dixième de ses légions.

Sijeau est le chef-lieu d'un arrondissement de justice de paix, & a une brigade de gendarmerie. On y compte un peu plus de 1,800 habitans. Le port de la Nouvelle en est éloigné d'environ une demi-lieue, & fait partie du territoire de cette commune. La Nouvelle n'a encore que trois ou quatre maisons. A l'ouest de l'entrée du chenal qui conduit dans le port, est un petit fort gardé par un détachement de quinze canoniers, avec un officier qui les commande.

Il entre, chaque année, dans le port de la Nouvelle un grand nombre de bâtimens. Presque tous ceux qui partent d'Espagne à la destina-

tion de France ou d'Italie, sont forcés de s'y arrêter, sur-tout quand le vent du sud-est souffle. Ceux qui sont déchargés à la Nouvelle ne s'élèvent guère au-dessus de 300. Ils portent des huiles, des fruits, des poissons salés. Les vérifications & pesages des marchandises ne peuvent se faire à la Nouvelle que de la manière la plus incommode pour les capitaines. Ce motif en a jusqu'à présent dégoûté & éloigné la plus grande partie. Mais le bureau principal des douanes ayant été depuis peu placé à Narbonne, cet inconvénient ne subsistera plus à l'avenir. Les bâtimens porteront directement leurs marchandises dans cette ville, sans subir aucune opération ni *visa* à la Nouvelle. Il est probable que Narbonne pourra, à ce moyen, devenir l'entrepôt de plusieurs objets que les Espagnols importent en France sur de très-petits bâtimens, & qu'ils vendent actuellement à Marseille. Affranchis désormais des gênes qu'ils éprouvaient, ils préféreront sans doute de courir de moins longs événemens de mer.

Le port de la Nouvelle sert, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, au cabotage des grains destinés à approvisionner nos départemens maritimes du midi & une partie de la côte de Gènes. Les Génois y chargent des vins, en

échange des poteries & faïences qu'ils apportent. Il y a à Sijean, ainsi qu'à *Peyriac-de-mer*, petite commune située dans le même arrondissement, des salines dont je parlerai ailleurs avec détail.

Leucate était, du temps de Pomponius-Mela (*), le nom de la côte elle-même, *Leucata littoris nomen*. On croit qu'elle avait été ainsi appelée par les Phocéens de Marseille, d'un mot grec qui signifie *blanc*. On donna ensuite ce nom à une ville forte & assez considérable qui a conservé de l'importance jusqu'au 17.^e siècle. Placée sur la frontière du Roussillon, elle était la dernière ville de France, du côté de l'Espagne, avant que cette province nous appartînt. En 1637, elle soutint un siège fameux. Le duc d'Hallwyn, depuis maréchal de Schomberg, à la tête de la noblesse du pays, repoussa les Espagnols & leur tua plus de 3,000 hommes. Le Roussillon ayant été acquis irrévocablement à la France par le traité des Pyrénées, en 1659, *Leucate* a cessé d'être, comme auparavant, intéressante par sa position. Ses fortifications furent détruites en 1664, & ce n'est maintenant qu'un bourg, ayant en tout 617 habitans.

(*) POMP.-MEL. *de sit. orb.* l. 2, ch. 5.

La *Franqui* est située dans la commune de Leucate. Plusieurs batteries sont établies sur cette partie de la côte : l'une , servie par 12 hommes , porte le nom de batterie de *Mattes* ; une autre , qui n'a que 4 hommes , est placée sur le cap qui termine la presqu'île de Leucate. Le bassin de la *Franqui* est défendu par deux batteries , dont chacune est gardée par six hommes.

Coursan , qui a une justice de paix , est au milieu de la plaine la plus riche & la plus fertile de tout le département ; mais souvent les inondations y détruisent l'espérance des récoltes. Cette commune a 1,436 habitans. *Gruissan* , qui est dans le même arrondissement , en a 1,708. L'aisance & la population y prennent un accroissement sensible , depuis quelques années. La pêche ajoute beaucoup aux ressources de cette commune.

Le canton de *Durban* renferme douze communes , dont la population réunie est au-dessous de 3,000. Tout ce pays montagneux & infertile appartient aux Corbières.

L'arrondissement dont *Ginestas* est le chef-lieu , est plus agréablement & plus avantageusement situé ; mais il ne s'y trouve aucune commune importante. *Bize* , la plus peuplée de routes , n'a guère plus de 900 habitans.

Lezignan

Lezignan a, outre sa justice de paix, une brigade de gendarmerie. Sa population est d'un peu plus de 1,500 ames.

Le quatrième arrondissement communal a huit justices de paix.

LIMOUX, dont la population est de 5,142 habitans, est le chef-lieu d'une de ces justices. C'est aussi le siège de la sous-préfecture, du tribunal de première instance de l'arrondissement, d'un tribunal de commerce & d'une lieutenance de gendarmerie. Une brigade y est établie.

Principales communes du quatrième arrondissement.

Cette ville est peu ancienne. Son nom paraît pour la première fois dans une charte du 10.^e siècle; mais sa position n'était pas alors la même qu'à présent. Elle a été rebâtie au lieu où elle est, environ 400 ans plus tard. La fabrication des draps a augmenté, depuis quelques années, la richesse & la population de *Limoux*, & lui promet encore de nouveaux accroissemens.

Alet est dans le ressort de la justice de paix de *Limoux*. Privée de son chapitre & de son évêché, elle n'a plus que 864 habitans; mais son nom, illustré par les vertus d'un de ses évêques (*), échappe par là à l'oubli. Le sou-

(*) Ces vertus dans *Alet* peuvent être en usage.

BOIL. Lutr. ch. 1, v. 189.

venir du respectable *Pavillon* conservera celui du siège qu'il occupa.

Alaigne comprend, dans le ressort de sa justice de paix, un assez grand nombre de communes peu éloignées l'une de l'autre. Aucune n'a une population de plus de 600 habitans. Il n'y a ni fabrication, ni commerce; mais cette portion est la plus fertile en grains de tout le quatrième arrondissement.

Elle est distinguée par le nom de *Razès*, qui s'étendait autrefois à un territoire beaucoup plus considérable. Le comté de *Razès* a eu long-temps ses seigneurs particuliers. Il a été ensuite possédé par les comtes de Carcassonne. Une ville assez importante en était la capitale; elle ne fut détruite qu'après le douzième siècle, & cependant il est impossible à présent de déterminer sa situation avec quelque vraisemblance.

L'arrondissement de la justice de *Saint-Hilaire* renferme 14 communes uniquement rurales, & qui ne méritent, sous aucun rapport, qu'on les fasse connaître. Le chef-lieu a 836 habitans.

La commune la plus peuplée du canton d'*Arques* est *Bugarach*, où il y a 732 habitans. On y distingue aussi celle des *Bains de Rennes*, dont les eaux thermales ont quelque réputation.

Chalabre a un peu plus de 2,200 habitans.

Ses manufactures de draps & calimouks sont, depuis quelques années, dans un état de prospérité croissante.

Outre la justice de paix, cette ville a une brigade de gendarmerie. On trouve, dans le même canton, *Puivert*, qui a une population de près de 1,600 âmes; *Sainte-Colombe*, qui en a 1,100; *Rivel*, qui en a près de 1,000. Dans ces trois communes, on fabrique des peignes & des ouvrages en bois, qui sont un objet de commerce. On travaille le jayet à Sainte-Colombe.

Le territoire presque entier de la justice de paix de Chalabre était appelé, avant la révolution, la *terre privilégiée*. Les habitans y étaient exempts de toute taille. Cette franchise s'étendait sur la totalité des domaines cédés, au treizième siècle, par Simon de Montfort, à l'un de ses principaux compagnons d'armes. Ils avaient long-temps resté réunis dans la même main; ils furent divisés dans la suite. Puivert & Rivel formèrent des terres particulières. Chalabre seul, avec quelques communes environnantes, demeura aux descendans du premier possesseur. Mais tout ce qui avait originairement fait partie de la même terre participait au même privilège.

Quillan avait , avant la révolution , une maîtrise des eaux & forêts. En 1790 , on en fit le chef-lieu d'un district. Actuellement il ne lui reste d'autre établissement que celui d'un juge de paix & d'une brigade de gendarmerie. Il s'y fait quelque commerce de bois. Cette petite ville a 1,568 habitans. Les autres communes de cet arrondissement sont extrêmement peu considérables , si l'on en excepte *Esperanza* , qui a 1,400 habitans , & dont les eaux minérales sont assez fréquentées.

Belcaire est le chef lieu d'un arrondissement de justice de paix , qui comprend , avec celui de *Roquefort* , le territoire connu sous le nom de *Pays de Sault*. Toute cette contrée est âpre & stérile ; les hivers y sont longs & rigoureux , & les communications difficiles. *Belcaire* a un peu plus de 900 habitans. Il y en a environ 800 à *Roquefeuil*. Toutes les autres communes sont beaucoup moins importantes. Une brigade de gendarmerie est établie à *Rodome*.

Les contributions du département de l'Aude s'élèvent à plus de quatre millions. En voici le détail :

Contribution foncière, d'après la répartition faite entre les départemens par la loi du 13 floréal an 10.

Principal	2,010,000 fr.	} fr. c. 2,492,400 »
16 centimes additionnels à la somme principale; savoir, 11 pour les fonds de non-valeur & traitemens fixes, & 5 pour les dépenses variables du département.	321,600	
5 centimes additionnels pour les dépenses des communes	100,500	
3 centimes pour frais de perception (*)	60,300	

Contribution personnelle, somptuaire & mobilière, d'après la fixation faite par ladite loi du 13 floréal.

Principal	242,300 fr.	} 300,452 »
16 centimes additionnels, comme ci-dessus .	38,768	
5 centimes pour les dépenses des communes .	12,115	
Droits du percepteur, à 3 centimes, comme ci-dessus	7,269	
		2,792,852 »

(*) Dans plusieurs communes, la perception se fait à un taux inférieur; mais il y en a un assez grand

	fr. c.	
<i>Report</i>	2,792,852	»
<i>Contribution des portes & fenêtres.</i>		
	fr. c.	
Principal	96,230	»
10 centimes addition.	9,623	»
Droits du percepteur, à 3 centimes pour franc.	2,886 90	»
		108,739 90
Patentes, pour droits tant fixes que proportionnels.		185,588 65
Taxe d'entretien des routes, d'après le montant des adjudications faites pour l'an 11		126,394 »
La recette des droits d'enregistrement pour l'an 10 se monte à 573,279 fr. conformément à l'état suivant :		
	fr.	
Actes publics	388,525	} 573,279 »
— sous signature privée	20,966	
— judiciaires	44,746	
— d'huiffiers	25,348	
Successions	93,694	
Voici le détail des autres contributions indirectes :		
Timbre		116,954 »
Hypothèques		47,680 »
		3,951,487 55

nombre où l'on ne trouve de percepteur qu'au prix de 5 centimes. Il en résulte, pour tout le département, un taux moyen de 3 centimes pour franc.

D E L ' A U D E. 167

	fr.	c.
<i>Report</i>	3,951,487	55
Droits de greffe	17,193	»
Droits sur les voitures publiques	3,863	»
Droits de garantie sur les matières d'or & d'argent.	1,257	»
Amendes.	15,460	»
Droits sur les tabacs	462	»
Subvention de guerre	77,325	»
Bacs & bateaux	4,100	»
Poste aux lettres	24,558	»
Douanes	4,290	»
TOTAL	4,162,995	55

Il conviendrait peut-être d'ajouter à toutes ces sommes réunies, celles qui proviennent des octrois des villes & autres droits indirects affectés aux dépenses des communes. Il faudrait y joindre encore le montant présumé du profit que font les fermiers du droit de passe. Car ce n'est pas seulement de la portion qui revient au trésor public que le contribuable se trouve grevé ; c'est de tout ce qui est nécessaire pour couvrir les frais de perception, & de tout ce qui compose le bénéfice du fermier. Les droits de navigation perçus sur le Canal des mers, dans l'étendue de ce département, pourraient de même être considérés comme une

contribution ; mais ces divers objets & quelques autres encore sont si difficiles à apprécier avec justice, que j'ai cru devoir les omettre. Si l'on veut les faire entrer pour quelque chose dans le dénombrement des impositions, on ne risquera point de se tromper, en élevant à 4,500,000 fr. le montant total de ce qui est payé dans le département de l'Aude.

Les contributions sont acquittées avec exactitude. Si l'on voulait conclure de là qu'elles sont modérées & n'excèdent en rien la proportion convenable, peut-être commettrait-on une injustice. On prendrait pour un signe de la richesse des contribuables, ce qui est sur-tout la preuve de leur zèle, & l'effet d'une longue & heureuse habitude qui n'a pas été détruite par la révolution ; on risquerait à la fois de les punir de leurs efforts & de leur dévouement, & d'encourager ailleurs l'égoïsme & l'abandon de tout intérêt public.

En présentant la division agricole du département de l'Aude, j'ai indiqué quelle partie de son territoire était en culture. On a vu que, sur 1,245,163 arpens, la moitié seulement était cultivée en blé, vignes ou prairies. Le reste contribue à peine à l'impôt. Les bois nationaux ont cessé, depuis deux ans, d'être imposables.

imposables. Les bruyères & terres vagues forment une immense étendue, dont la valeur est presque nulle. Il en est de même des plages dont le terrain, imprégné de sel, se refuse à toute autre production qu'à celle de quelques plantes alcalines. Dans les dernières années, & lorsque la France était dans l'impossibilité de se procurer au dehors des soudes de meilleure qualité, ces terres n'ont pas été sans produit; mais il est certain que, dans les circonstances ordinaires, elles n'en offrent presque aucun, & doivent être par conséquent très-peu imposées. Les étangs & lagunes ne le sont point du tout.

La France (non compris les départemens formés du ci-devant Piémont), contient 60,986,800 hectares, & paie 210,000,000 fr. de contribution foncière en principal; c'est 3 fr. 44 c. 1 tiers par hectare.

Rapport de la contribution foncière du département de l'Aude, avec celle de la France en général.

Le département de l'Aude contient 635,719 hectares, & paie en principal 2,010,000 fr. c'est 3 fr. 16 c. 1 cinquième par chaque hectare.

On voit que la proportion entre la contribution & l'étendue du territoire, est presque la même pour la France considérée en général, & pour le département de l'Aude considéré particulièrement.

Mais, suivant Lavoisier, dans la France;

considérée en totalité, les deux tiers au moins du territoire sont en culture; & j'ai établi que, dans ce département, il n'y en avait que la moitié. On pourrait, d'après cela, croire que le département de l'Aude supporte un contingent trop fort dans la masse totale de la contribution foncière. Mais il faut avouer que, si ce département a proportionnellement moins de terrains en valeur que la plupart des autres, la partie cultivée de son sol est fort au-dessus de la qualité des terres communes, & que les produits en sont vendus à un plus haut prix.

Le revenu net & imposable de chaque hectare cultivé, dans le département de l'Aude, surpasse donc certainement le revenu commun des terres en France.

Ainsi, je pense que le département de l'Aude n'est taxé qu'à sa juste part dans la contribution générale établie sur tout le territoire de la république, & que, s'il éprouve quelque surcharge, c'est parce que cette contribution est trop forte dans son ensemble, & non à raison de l'inégalité de sa répartition.

*Comparaison
de cette con-
tribution avec
celle des dépar-
temens les plus
riches.*

Cependant cette inégalité est frappante, dans ce département, pour quiconque ne jette les yeux qu'autour de soi.

Celui des Pyrénées - Orientales a 411,376

hectares, & paie 726,000 fr. de contribution, c'est-à-dire, 1 fr. 76 c. 2 cinquièmes par hectare. L'Arriège a 529,540 hectares, & sa contribution est de 626,000 fr. ou de 1 fr. 18 c. par hectare. Ces deux départemens, limitrophes de celui de l'Aude, ont, comme lui, des montagnes & des terres vagues; mais ils ont aussi des portions très-fertiles & très-bien cultivées. L'étendue des terrains en culture n'y est guère au-dessous de moitié; la contribution devrait donc être peu différente de la nôtre, & on a lieu d'être surpris qu'elle soit inférieure des deux tiers ou environ.

C'est un préjugé assez généralement répandu, sur-tout dans ce pays-ci, que la contribution foncière pèse davantage sur les départemens du midi que sur ceux du nord, & que ceux qui sont plus voisins de Paris doivent être regardés comme les plus favorisés.

Comparaison avec les départemens du nord & spécialement avec ceux des environs de Paris.

J'ai recherché les rapports de la surface du territoire au montant de la contribution, pour un certain nombre de départemens, & spécialement pour ceux de Seine & Oise & de la Seine-Inférieure, qui touchent celui de Paris; je me suis convaincu, que dans l'un comme dans l'autre, on paie par hectare sept ou huit fois plus que dans l'Arriège &

dans les Pyrénées, & près de trois fois autant que dans l'Aude.

C'est donc une erreur très-grave que celle qui a échappé à l'auteur de la statistique de l'Aveyron (*), quand il a dit que la Seine-Inférieure ne supportait que 2 fr. 42 c. par hectare.

Sa surface est de 593,810 hectares, & sa contribution foncière, d'après la loi du 13 floréal, est de 5,520,000 fr. Il est aisé de voir qu'il en résulte une imposition de 9 fr. 29 c. 4 septièmes par hectare. Si donc la fertilité de ce beau pays est plus grande que celle du nôtre, s'il n'offre presque aucune partie inculte & sans valeur, il contribue aussi aux charges publiques dans une proportion incompréhensible plus forte.

Réflexions générales sur la répartition de la contribution foncière entre les départem. de France.

Une des questions les plus importantes pour la prospérité publique est celle de savoir si les terres en France ne sont pas taxées au delà de ce qui convient, si l'agriculture n'y est pas gênée dans son essor, & arrêtée presque partout dans ses progrès, par l'impossibilité où se trouve le cultivateur de faire des avances, lorsque les produits de la terre suffisent à peine à sa subsistance, après le prélèvement de l'impôt.

(*) Statist. de l'Aveyron, par un professeur de l'école centrale de Rhodéz; tom. II, pag. 230.

Cette question ne peut être bien résolue qu'après qu'on aura distingué avec soin la surcharge provenant de l'inégalité de la distribution, de celle qui peut en être indépendante.

Il faut donc bien se garder de tout ce qui porterait le caractère de la déclamation, soit en faveur du pays qu'on habite, soit contre ceux qui sont éloignés du nôtre. Il est trop certain que la répartition entre les départemens n'est pas égale comme elle devrait l'être; mais le moyen de corriger ces injustices est, avant tout, de les vérifier avec impartialité, & de ne se servir d'aucun fait, qu'il ne soit bien prouvé. En apportant un peu de bonne foi dans cette recherche, on reconnaît sans peine que ce n'est pas une région toute entière qui a opprimé l'autre, mais que, dans toutes les parties de la France indistinctement, il y a eu, par l'effet de diverses circonstances, des cantons favorisés dans la répartition, & par conséquent d'autres qui, au delà de leur contingent, portent encore tout le fardeau dont les premiers sont soulagés.

Le partage de la contribution foncière entre les quatre arrondissemens du département de l'Aude, & la somme proportionnellement dif-

Partage de la contribution entre les arrondissemens du département de l'Aude.

férente assignée au territoire de chacun d'eux ;
se trouvent contenus dans le tableau suivant :

Arrondissemens.	N O M S des CHEFS-LIEUX.	Contribution foncière.	Superficie en hectares.	Contribution par hectare.
I.	Castelnaudary	514,555 fr.	85471,650	6 fr. 2 c.
II.	Carcastonne..	605,231	206651,456	2 93
III.	Narbonne....	467,615	151249,600	2 7 $\frac{1}{2}$
IV.	Limoux.....	365,774	191646,433	1 90 $\frac{2}{3}$

Motifs de dif- férence tirés de l'inégalité de leurs produits respectifs. La différence de contribution qui existe entre les quatre arrondissemens, est d'avance expliquée par tout ce qui a été dit sur la diversité de leur sol & de leurs produits. On ne s'étonnera pas que l'arrondissement de Castelnaudary, qui n'a ni plages, ni étangs, ni montagnes, & qui ne renferme presque aucun terrain inculte & sans valeur, supporte une contribution plus forte que

tous les autres, & que celui de Limoux, où se trouve la plus grande étendue de montagnes & de terres infertiles, paie le contingent le plus faible.

Mais l'inégalité dans la reproduction n'est pas l'unique cause de la différence de contribution entre les arrondissemens. Les considérations relatives de la population de chacun d'eux ont dû y influer aussi pour quelque chose.

*Motifs tirés
de l'inégalité
de leur popu-
lation.*

La surface entière du département de l'Aude étant de 321 lieues carrées, & le nombre de ses habitans de 228,000, on doit compter 711 individus par chaque lieue carrée.

La distribution de cette population entre les arrondissemens présente de grandes différences.

Celui de Castelnaudary a 43 lieues carrées de surface & 45,733 habitans; c'est 1,064 habitans par lieue carrée.

Celui de Carcassonne a 78,335 habitans, distribués sur un territoire de 104 lieues carrées, ce qui fait 753 par chaque lieue.

Le troisième arrondissement (Narbonne) est le moins peuplé de tous. Sa surface étant de 76 lieues carrées & sa population de 41,239 individus, il n'y a par lieue carrée que 542 habitans.

L'arrondissement de Limoux a un territoire

de 96 lieues carrées & 59,891 habitans. Il en résulte une population de 624 individus par lieue carrée.

Contribution par individu dans la somme totale des impositions du département de l'Aude. Après avoir ainsi déterminé le rapport de la contribution foncière au territoire de ce département & à chacune de ses quatre divisions principales, je dois indiquer celui qui existe entre la population totale & la somme de toutes les impositions réunies.

On a vu qu'elles pouvaient être évaluées à 4,500,000 fr. Cette somme, répartie également entre les 228,000 habitans, forme pour chacun une contribution de 19 fr. 74 cent.

Revenus des bois & autres domaines nationaux dans le département de l'Aude. Outre ses contributions, le département de l'Aude fournit encore aux revenus publics le prix des ventes & fermages des domaines nationaux, le montant des rentes acquittées ou remboursées chaque année, & celui des coupes de forêts nationales.

Ces produits ont été assez considérables jusqu'à présent; mais il ne reste plus aujourd'hui de domaines à vendre; les rentes ont été amorties ou cédées aux hospices; & à l'avenir cette espèce de recette sera bornée presque uniquement aux forêts nationales. On ne peut donc l'estimer qu'à 250,000 fr. tout au plus, quoiqu'elle

qu'elle se soit portée infiniment plus haut dans toutes les années précédentes.

Une grande partie de ce qui est payé à l'état, reste dans le département & sert à y acquitter les dépenses publiques. Il faut donc en faire la déduction, pour connaître quelle somme sort du pays annuellement, pour être versée dans le trésor national.

Dépenses publiques acquittées dans le département, sur le montant des contributions.

Dépenses ordonnées par le ministre de la guerre, pendant l'an 10 692,261 fr.

Elles comprennent tout ce qui concerne la gendarmerie, les troupes en garnison, les traitemens ou pensions des militaires retirés ou réformés, les bâtimens militaires, l'indemnité d'étape, &c.

Dépenses acquittées sur les crédits du ministre de l'intérieur, pendant ladite année 195,118

Ces dépenses ont pour objet les traitemens des fonctionnaires administratifs, le service des ponts & chaussées, l'instruction publique.

Traitemens des juges, commissaires & greffiers des tribunaux, payés sur les crédits du ministre de la justice 55,350

942,729 fr.

Z

<i>Report</i>	942,729 fr.
Dépenses acquittées sur les crédits du ministre des finances :	
Bureau des domaines	4,700
Direction des contributions	24,000
Dépenses variables du département, frais de justice, &c.	227,155
Traitement du payeur	7,100
Rentiers & pensionnaires civils & ecclésiastiques.	135,462

Telles sont les dépenses acquittées par le payeur. Les frais de culte & l'augmentation du nombre des pensionnaires ecclésiastiques porteront, dans les années suivantes, ces dépenses à un taux beaucoup plus élevé ; mais il serait difficile de l'évaluer d'avance en ce moment.

La régie de l'enregistrement & domaines acquitte, sur le montant de ses recettes, le traitement de ses employés, celui des agens & gardes forestiers, la contribution

1,341,146 fr.

DE LAUDE. 179

Report. 1,341,146 fr.

foncière des domaines nationaux,
&c. Tous ces objets forment, pour
l'an 10, une dépense de. 128,255

Les sommes retenues pour la por-
tion du fonds de non-valeur & dis-
tribuées en remises & modérations
pour perte de récoltes, celles qui
sont affectées aux dépenses muni-
cipales, ou aux taxations des per-
cepteurs, toutes celles enfin qui
doivent être déduites du montant
des contributions directes, s'élè-
vent à 217,693

TOTAL 1,687,094 fr.

C'est cette somme qu'il faut déduire du
montant des revenus publics de ce départe-
ment, pour trouver celle qui est versée
chaque année au trésor national. On voit
qu'elle n'excède pas 2,745,000 fr.

Quant aux octrois & autres contributions in-
directes perçues au profit des communes, la
dépense s'en fait au lieu même de la percep-
tion. Les profits faits sur la ferme de la taxe
d'entretien des routes ne sortent pas non plus

du département. Il en est de même des droits sur la navigation du Canal. Ceux qui se perçoivent dans ce département sont au moins absorbés par les dépenses d'entretien, par le traitement des employés, & par le paiement des travaux adjugés, auxquels est affectée une somme annuelle de 350,000 francs.

Les ressources du pays seraient bientôt épuisées, & tout germe de prospérité serait étouffé, si la balance des importations & des exportations de ce département ne présentait un bénéfice égal au moins à la somme que les contributions en font sortir annuellement. Il est donc nécessaire de jeter un coup d'œil sur son agriculture, ses fabriques, son commerce, afin d'avoir une idée de l'excédent de ses divers produits, après les consommations locales & la dépense des achats faits au dehors.

État de l'agriculture dans le département de l'Aude. Il s'agit bien plus ici de faire connaître les résultats de l'agriculture, que les moyens & les pratiques qu'elle emploie. J'éviterai donc de m'étendre sur des objets qui, tout intéressans qu'ils sont, m'éloigneraient de mon but, si je m'y arrêtais trop long-temps.

La culture des terres, dans le département de l'Aude, est en général aussi étendue & aussi animée qu'elle peut l'être. Un désir immodéré

de recueillir a multiplié les défrichemens depuis 1770 (*), au delà même de ce qui était convenable. Le même principe a diminué le nombre des jachères par tout où l'on a pu, sans inconvénient, rendre les repos des terres moins fréquens, en alternant les cultures. Les prairies artificielles, qui étaient absolument inconnues il y a cinquante ans, deviennent chaque jour plus nombreuses. Le sainfoin, vulgairement appelé *esparcette*, est à la vérité presque le seul fourrage que l'on cultive; mais plusieurs essais ont fait reconnaître qu'il n'y en avait aucun qui fût aussi bien approprié au sol de ce département. Le trèfle y vient mal; la luzerne y trouve peu de terres assez profondes. Les navets & autres racines ne conviendraient qu'à quelques parties montagneuses. Le trèfle rouge, connu dans les Corbières sous le nom de

(*) La déclaration du mois de juillet 1770 est le premier encouragement donné, dans la province de Languedoc, aux défrichemens. Jusqu'alors, cette partie de la France avait résisté au mouvement général que les économistes semblaient avoir donné à notre législation & à toute l'administration publique. Les édits de 1764 & 1766 n'avaient pas été enregistrés, & n'étaient point exécutés dans l'étendue du parlement de Toulouse.

farouche, est cultivé dans les cantons voisins du Roussillon, mais ne réussit point ailleurs.

L'émulation des cultivateurs a mis à profit toutes les terres susceptibles de produire & tous les genres de culture dont l'expérience a démontré les avantages. Les défrichemens ont plutôt besoin d'être contenus qu'encouragés. A la vérité, tout ce qui pourrait être desséché ne l'est point encore; mais le plus important des desséchemens, celui de l'étang de Marseillette, est sur le point d'être exécuté.

De la manière d'administrer les propriétés rurales dans le département de l'Aude. Si donc il manque encore quelque chose à la prospérité agricole de ce pays; si elle n'y a pas atteint le point auquel elle est parvenue dans plusieurs autres, il faut l'attribuer uniquement à la médiocrité des avances qu'on fait à l'agriculture. C'est une suite nécessaire de la forme d'administration des propriétés rurales. Presque par tout, en effet, c'est le propriétaire qui les fait valoir lui-même, à l'aide de valets à gages. Comme il ne fournit qu'avec parcimonie aux frais de l'exploitation, les bestiaux & fonds mobiliers sont ordinairement au-dessous des besoins réels; aucune grande amélioration n'est tentée, aucune nouvelle méthode adoptée, si elle exige des dépenses un peu considérables.

Quelquefois le propriétaire, au lieu de faire

valoir ses terres lui-même , les donne à colono-
nage , c'est-à-dire , abandonne la moitié des
fruits , pour payer les dépenses de culture ;
quelquefois aussi il afferme moyennant une
somme fixe , soit en argent , soit en denrées.
Mais , dans tous ces cas , comme lorsqu'il fait
cultiver pour son compte , toutes les avances ,
tout ce qu'on appelle ailleurs les fonds de ferme
sont fournis par lui seul.

On doit voir , d'après cela , que les capitaux employés à l'agriculture sont ici proportionnel-
lement bien moindres que dans les pays de grande culture. Là , les fermiers , uniquement occupés de leur exploitation , ne partagent point
Avantages des pays de grande culture pour les formes d'exploitation & d'administration.
entre plusieurs objets leurs soins , leur temps , leurs fonds disponibles. Tout est prêté à la terre , qui en rend les intérêts avec usure. Leur véritable richesse , la seule qu'ils connaissent & qu'ils peuvent rechercher , c'est l'accroissement du fonds de ferme & l'augmentation de valeur des bestiaux & chevaux. Ici , au contraire , la plupart des propriétaires , distraits par d'autres intérêts & par d'autres habitudes , livrés souvent à des spéculations qui appellent ailleurs l'emploi de leurs capitaux ou de leurs économies , disputent avec eux-mêmes & avec le colon , pour avancer le moins possible.

Les produits de l'agriculture sont toujours en raison de la valeur des capitaux qu'on lui consacre. Lorsque les avances sont faites par des personnes exclusivement attachées à ce genre d'industrie, elles sont nécessairement plus considérables, & par conséquent les profits beaucoup plus grands.

Ainsi, dans ce département, les propriétaires qui habitent continuellement la campagne, qui jouissent d'une grande aisance & n'exercent aucun commerce ni profession, ceux enfin qui peuvent traiter leurs terres d'une manière vraiment libérale, comme le font les fermiers des pays de grande culture, obtiennent des produits incomparablement plus forts que tous les autres. Mais on ne compte ici qu'un bien petit nombre d'hommes qui, arrachés aux affaires ou au commerce par l'effet de la révolution, aient reporté à l'agriculture les capitaux dont ils faisaient auparavant un autre usage. Ceux que les événemens ont ainsi repoussés dans les campagnes & dont ils ont tourné les spéculations vers la terre, en sont amplement dédommagés; leurs exemples, quoique peu fréquens, suffisent pour démontrer que l'agriculture, pour être très-florissante, ne demande ni des terrains plus étendus, ni des pratiques nouvelles & meilleures, mais de plus grandes avances de fonds.

On

On cultive le blé dans toutes les parties de ce département, & il y est généralement de la plus belle qualité. Dans le commerce, & surtout à Marseille, les blés de Narbonne sont distingués & préférés. On estime beaucoup aussi les grains recueillis dans le *Razès*. Le seigle est cultivé dans les parties voisines de la Montagne Noire & dans cette plaine élevée qu'on nomme le pays de Sault. La culture de l'orge n'est connue que dans fort peu d'endroits; mais par tout on recueille beaucoup d'avoine. Le *mais* est cultivé ici sous le nom de *gros millet*. Le premier & le troisième arrondissement & plus de la moitié du second en fournissent une très-grande quantité. C'est la nourriture la plus ordinaire du peuple des campagnes. Les légumes réussissent bien dans quelques cantons montagneux; mais, dans le reste du département, on n'en fait point de grandes cultures. Aussi, une partie des haricots, pois & lentilles nécessaires à la consommation est-elle fournie par les départemens voisins. La pomme de terre abonde par tout, & principalement dans les montagnes. Elle est connue depuis environ soixante ans. On en cultive actuellement plusieurs espèces.

Les produits de ces différentes cultures excèdent de beaucoup la consommation des habitans de

Quelles espèces de grains sont cultivées.

Rapports du produit des grains à la consommation des habitans.

ce département, & fournissent chaque année au commerce une certaine quantité de froment & d'avoine, que l'on exporte par voie de mer dans les départemens maritimes du midi.

Il est mal-aisé de déterminer cet excédent avec précision, & de distinguer, dans la quantité des grains vendus par les négocians de ce département, ce qui provient des achats faits par eux dans les départemens limitrophes. Je crois néanmoins pouvoir estimer, avec beaucoup de vraisemblance, à une valeur de 800,000 quintaux de froment, la somme totale produite par l'excédent des récoltes, après la consommation, en grains de toute nature. Le prix moyen du quintal de froment étant au moins de douze francs, il s'ensuit qu'il entre, année commune, dans le département de l'Aude, plus de neuf millions par la vente des grains qui y sont recueillis au delà de ses besoins.

Aperçu des sommes dépensées hors du département pour l'achat des animaux nécessaires à la culture Cette somme de neuf millions doit servir avant tout à couvrir les dépenses de culture qui se paient hors du département, & principalement l'achat des animaux nécessaires au labourage.

On peut compter dans ce département au moins vingt mille bœufs employés au labour; un nombre à peu près égal de mules ou de

chevaux est occupé au même service, mais dans une proportion différente. Le nombre des mules ou mulers destinés à la charrue s'élève à près de 14,000 ; celui des chevaux n'est que de 6 à 7,000.

A l'exception de quelques communes situées sur la limite du département du Tarn, il n'y en a aucune où l'on élève des bestiaux. Les achats & remplacemens de bœufs se font presque tous dans l'Arriège & dans le Tarn. On peut présumer qu'il en coûte pour cet objet à peu près 750,000 fr. chaque année, en portant le nombre des bœufs achetés à 5,000 & le prix de chacun à 150 fr.

On tire de l'Aveiron la plus grande partie des mules & mulers. Plusieurs autres départemens en fournissent aussi. La quantité nécessaire pour le remplacement annuel de ces animaux doit être regardée comme égale au huitième de la totalité. En ajoutant à ceux qui travaillent au labour les mulers de trait & tous ceux qui sont employés à d'autres usages, on peut en compter à peu près 18,000. On en achète donc chaque année 2,200, ce qui fait sortir du département une somme de 1,430,000 fr. à raison de 650 fr. par mule ou muler.

La somme dépensée en achat de chevaux de charrue, ou de toute autre espèce de chevaux,

est très-difficile à apprécier, parce que le département de l'Aude en fournit lui-même une partie. C'est d'après des calculs peut-être un peu hypothétiques, que je l'établirai à 250,000 fr.

En réunissant ces diverses sommes, on a pour résultat de toutes les importations de chevaux, mulets & bœufs, dans le département de l'Aude, un total de 2,430,000 fr. dont il doit être fait déduction sur les produits de l'excédent des récoltes en grains.

Des chevaux élevés dans le département de l'Aude.

Le département de l'Aude nourrit & élève une certaine quantité de chevaux, mais d'une taille & d'une qualité très-médiocres. Ils servent presque uniquement à *dépiquer* les grains. On nomme ainsi l'opération par laquelle on fait sortir les grains des épis foulés aux pieds des chevaux.

Chaque propriétaire d'un domaine un peu considérable a ce qu'on appelle un *haras*, composé pour l'ordinaire de seize chevaux ou jumens. C'est le nombre qu'on emploie ensemble le plus souvent pour le travail de la *dépiquaison*. Ce travail commence aussitôt après la moisson. Dès que le propriétaire du haras a terminé ce qui le concerne, il loue ses chevaux à ses voisins qui n'en ont pas; &, successivement, dans l'espace d'un mois ou six semaines, tous les

grains cueillis dans ce département sont *dépiqués* (*). On se hâte, afin de profiter de la saison la plus chaude; l'opération étant d'autant plus aisée que la chaleur est plus grande, & ne pouvant même avoir lieu par un temps humide ou frais. On est pressé encore par un autre motif, celui de disposer de ses grains, avant que la moisson soit commencée dans la plupart des provinces de France. C'est le moment où le prix du blé est le plus avantageux. Les négocians tâchent en conséquence de faire le plus d'embarquemens qu'ils peuvent avant le chômage du Canal, dont la navigation cesse, comme je l'ai dit, au 15 août. Ainsi, beaucoup d'achats ont lieu avant cette époque, ce qui ne pourrait être si les grains étaient encore dans la paille.

Tant que dure cette opération, les chevaux reçoivent une nourriture extrêmement abondante. Dans tout le reste de l'année, on ne tire d'eux presque aucun service; mais s'ils ont alors peu de fatigue, ils sont aussi très-mal soignés & très-mal nourris.

On ne fait rien pour relever & améliorer cette

(*) Un haras de 16 chevaux *dépique*, en un jour, 90 setiers de blé mesure de Carcassonne, c'est-à-dire, environ 55 setiers mesure de Paris.

race. Cependant quelques hasards heureux & les essais faits par des propriétaires intelligens prouvent qu'on pourrait sans peine obtenir dans ce pays des chevaux plus grands, plus robustes & d'une plus belle qualité. Alors leur utilité ne serait pas, comme à présent, bornée au travail passager de la dépiquaison, ou à fournir quelques remplacemens pour le labour; on ne serait plus forcé d'acheter hors du département les chevaux de trait & ceux de luxe, ou l'on balancerait par des échanges suffisans cette espèce d'importation.

Des bêtes à laine.

Les bêtes à laine forment une des principales richesses du département de l'Aude. Elles sont distribuées sur toute sa surface, mais dans une proportion inégale & suivant la nature du sol de chaque partie. La plus grande quantité se trouve dans les cantons du second & du troisième arrondissement, qui sont situés dans les Corbières. Le nombre des bêtes à laine dans tout le département ne s'élève guère au-dessus de 700,000; il était bien plus considérable autrefois. Des défrichemens mal entendus, & le partage ou l'envahissement des garrigues & communaux ont resserré, depuis quinze ou vingt ans, les pâturages dans des limites plus étroites. L'avidité de jouir a dévoré, en peu

d'années les ressources de l'avenir. Les montagnes, ouvertes par la charrue, n'ont montré bientôt qu'un roc nu & stérile. Chaque sillon est devenu un ravin; la terre végétale, entraînée par les orages, a été portée dans les rivières, & de là dans la partie inférieure de ce département, où elle sert chaque jour à l'atterrissement des portions les plus basses & les plus marécageuses. Il est bien important de conserver ce qui reste encore de pâturages, de prévenir l'anéantissement des troupeaux dans les montagnes des Corbières & la ruine totale de ce pays, dont ils forment même à présent & malgré leur diminution, le produit le plus avantageux.

Chaque animal donne annuellement, l'un compensant l'autre, quatre livres & demie de laine, ce qui fait, pour la totalité, 31,500 quintaux. Le prix moyen du quintal, dans ces dernières années, a été de 80. On peut donc évaluer le produit annuel de la laine, dans tout le département, à 2,500,000 fr. Une portion de cette laine est travaillée dans nos fabriques, le reste, après avoir été dégraissé, est distribué, par la voie du commerce, dans les divers départemens de France & même chez l'étranger.

Outre la vente des laines, les troupeaux don-

ment encore un autre produit. La reproduction annuelle laisse, après tout remplacement, un excédent d'environ 118,000 individus à vendre; ce qui forme une somme de près d'un million, à raison de 8 fr. par tête d'animal.

C'est pour les départemens de l'Hérault & des Pyrénées-Orientales qu'on achète dans nos foires la plus grande partie de ce bétail. On en consomme peu dans le département de l'Aude, où toutes les boucheries s'approvisionnent par préférence des moutons de l'Arriège & du Tarn, dont l'espèce est plus grosse.

*Culture &
production des
vignes.*

Si l'on excepte une très-petite portion de ce département, la vigne y est cultivée par tout. Une partie des vins qu'on recueille se consomme dans le département même, ou aux environs. Le reste est converti en eau-de-vie.

Les vins récoltés dans les arrondissemens de Castelnaudary & de Limoux & dans une partie de celui de Carcassonne, sont peu spiritueux & servent uniquement à la boisson. Ceux de Limoux sont très-supérieurs à tous les autres.

Dans l'arrondissement de Narbonne & dans la moitié à peu près de celui de Carcassonne, on trouve un très-grand avantage à brûler les vins. La fabrication & le commerce de l'eau-de-vie y acquièrent chaque jour plus d'activité.

Il me serait impossible de distinguer dans le produit des vignes de ce département, la quantité précise qui est convertie en eau-de-vie, de celle qui conserve la nature de vin, & d'assigner à chacune de ces portions une valeur différente. Je me contenterai d'examiner quelle est la production moyenne d'un arpent de vigne, de former d'après cela l'aperçu de la totalité des récoltes en vin dans ce département; &, après en avoir déduit la consommation présumée des habitans, d'examiner ce qui est vendu au dehors, & quelle somme à peu près doit résulter de cette vente.

Le département de l'Aude a environ 60,000 arpens (*) de vignes. Ce nombre s'augmente tous les jours par des plantations nouvelles; & peut-être, au moment où j'écris, sur des renseignemens obtenus il y a déjà près d'une année, doit-on en compter un peu davantage.

Le produit moyen, par chaque année, d'un arpent cultivé en vignes, en considérant le département dans sa totalité, peut être évalué à 12 hectolitres de vin (environ 4 muids & demi, mesure de Paris). Les vignes, dans une grande partie de l'arrondissement de Narbonne, produisent

(*) J'entends parler de l'arpent des eaux & forêts (1,344 toises).

beaucoup davantage. Dans celui de Limoux & sur-tout dans celui de Castelnaudary, la quantité qu'elles donnent est très-inférieure à celle-là.

On recueille tous les ans, d'après cette évaluation, dans le département de l'Aude, 720,000 hectolitres de vin.

La consommation y est extrêmement considérable. Le vin est pour toutes les classes une denrée de première nécessité ; les femmes même en boivent habituellement. On peut, sans aucune exagération, & toute compensation faite, regarder cette consommation comme à peu près égale à une demi-pinte par jour pour chaque individu ; ce qui en élève le total à 405,400 hectolitres. Cette quantité, distraite du produit entier de la récolte, réduit la portion qui entre dans le commerce à 324,600 hectolitres, soit qu'on l'exporte en nature de vin, soit qu'on l'ait convertie en eau-de-vie avant de la vendre.

On ne peut pas estimer le vin à moins de 12 fr. l'hectolitre, année commune ; c'est-à-dire, à moins de 12 cent., ou 2 s. 6 d. la pinte ; sur-tout si l'on fait attention que les vins qui sortent du département sont pour la plupart les meilleurs de ceux qu'on y recueille.

Il résulte de là que la vente du produit des vignes, après la consommation des habitans,

peut être comptée comme valant annuellement 3,895,200 fr.

L'industrie des fabricans d'eau-de-vie ajoute à cette somme le prix de leur travail & de leurs avances & les bénéfices de la fabrication. Mais il m'est impossible de présenter à cet égard aucun calcul approchant de la vérité.

La culture des vignes est peu dispendieuse dans ce département. Elles n'exigent aucune dépense d'engrais, ni d'échalas, & ne reçoivent que deux façons. Ces façons même sont données à la charrue dans plusieurs parties de l'arrondissement de Narbonne. Les frais de la taille sont payés par la valeur du sarment qu'on en tire.

J'ai estimé la production moyenne de chaque arpent à 12 hectolitres, & le prix de chaque hectolitre à 12 fr. Le produit brut d'un arpent est donc de 144 fr. Il ne faut guère en déduire, pour les frais de culture ou de vendange, plus de 50 fr. Ainsi, l'on obtient communément un revenu de 94 fr. pour chaque arpent planté en vignes. Cette immense & extraordinaire supériorité de valeur des terrains cultivés en vignes, sur ceux qui produisent des grains, en a, depuis quelques années, considérablement augmenté la quantité & l'étendue. On aurait tort

de craindre que cela devînt nuisible à la culture du blé, & ne la fît abandonner. De semblables vues avaient dicté à l'ancien gouvernement l'arrêt du conseil du 5 juin 1731, qui fait défenses, à peine de 3,000 fr. d'amende, de faire aucune nouvelle plantation de vignes, sans une permission expresse. Mais ce système prohibitif ne peut faire que du mal. Il faut s'en reposer sur la nature même des choses & sur l'intérêt des propriétaires, pour poser les bornes convenables à chaque genre de culture. On peut être assuré que là où les vins ne sont employés qu'à la consommation locale, là où leur qualité médiocre ne permet, ni de les transporter au loin, ni de les convertir, avec quelque avantage, en eau-de-vie, on ne plantera pas au delà de ce qui est nécessaire au pays même, ou aux lieux environnans. Autrement on avilirait la denrée, on éprouverait même très-souvent l'impossibilité absolue de s'en défaire; & bientôt, désabusé des fausses espérances de profit, chacun reviendrait aux habitudes anciennes.

On peut donc affirmer que les riches plaines de Castelnau-dary ne changeront point leurs abondantes récoltes de grains contre un vin qui serait inférieur en qualité à tous ceux du département. A Narbonne, au contraire, & dans la majeure

partie du troisième arrondissement, on ne craindra pas d'augmenter la reproduction des vins, parce qu'ils trouvent facilement des débouchés au dehors. Une assez grande quantité est, chaque année, envoyée à Bordeaux par le Canal, & cette quantité peut s'accroître encore sans aucun inconvénient. Le reste est fabriqué en eaux-de-vie ; & l'on fait combien la consommation de nos eaux-de-vie de France acquiert chaque jour, dans le Nord, d'importance & d'étendue. L'instinct où ce commerce deviendrait moins actif & le prix moins avantageux, fera celui où les cultivateurs cesseront de planter des vignes. Mais jusque-là, ils ne font qu'ajouter à la richesse nationale, comme à celle du département ; & le gouvernement n'a certainement rien de mieux que de les laisser faire.

L'arrondissement de Narbonne & une partie de celui de Carcassonne étaient autrefois couverts d'oliviers. Il y a peu d'années encore que l'huile était une des récoltes les plus considérables de cette portion du département ; mais le froid excessif du mois de décembre 1788 ne détruisit pas seulement le plus grand nombre de ces arbres, il laissa les autres dans un état de langueur & de maladie auquel presque tous ont succombé à la suite de l'hiver de l'an 4. Il n'en

Des oliviers.

reste plus de plantation un peu importante que dans le voisinage de la mer. Là, ils ont beaucoup moins souffert; mais cependant les récoltes y sont fort inférieures à ce qu'elles étaient auparavant; à peine suffisent-elles à la consommation purement locale. Ainsi, le département de l'Aude a perdu, depuis quelques années, cette portion de ses ressources, & il est obligé de tirer d'ailleurs presque toute l'huile qui s'y consomme.

Il est probable que cette perte ne fera point réparée. Par tout le cultivateur paraît découragé. En voyant les hivers rigoureux se succéder plus fréquemment qu'autrefois, il craint d'essayer de nouvelles plantations, qui pourraient être détruites avant même d'avoir porté des fruits. Il cherche des dédommagemens dans une autre culture; & déjà, dans plusieurs endroits, la vigne a remplacé l'olivier.

Avant l'hiver fameux de 1709, la zone où croissait l'olivier avait beaucoup plus d'étendue qu'en 1788; à cette dernière époque, elle s'est encore resserrée. On peut craindre, avec quelque fondement, que cet arbre n'appartienne bientôt, d'une manière presque exclusive, aux rivages de la Méditerranée.

Bois.

Le bois est très-rare & très-cher dans le dé-

partement de l'Aude ; mais on n'y consomme, soit pour le chauffage, soit pour les constructions, que celui qui croît dans le pays même. Il serait difficile d'en recevoir des départemens voisins, qui en sont encore moins bien approvisionnés. Les forêts de Quillan fournissent d'assez beaux sapins, dont on exporte une partie hors du département. Dès le temps où M. de Bâville écrivait (en 1700), on croyait avoir à se plaindre de la dégradation de ces forêts. Elles sont actuellement en assez bon état, & il paraît que le progrès du mal, dans le cours d'un siècle, n'a pas été très-considérable. Dans la Montagne-Noire, les bois ont éprouvé une diminution bien plus grande. Dans les Corbières, presque tout est détruit. Aussi le bois de chauffage est-il proportionnellement bien plus cher que les bois d'ouvrage & de construction.

Si le miel de Narbonne ne jouissait pas d'une aussi grande réputation, je me dispenserais d'en parler ici. Cet article d'exportation est, en effet, bien peu de chose. On ne peut guère porter au-dessus de cent vingt quintaux la quantité qui est vendue hors du département, ce qui donne un produit d'environ dix mille francs. Ce miel se recueille dans quelques cantons montagneux de l'arrondissement de Narbonne,

Miel.

à 4 ou 5 lieues de cette ville. Sa blancheur & son excellent goût sont dus aux végétaux qui couvrent ces montagnes, & sur-tout au romarin, qui y abonde plus que toutes les autres plantes. La cire n'est point un objet de commerce. Elle ne suffit pas même à la consommation locale ; & l'on est obligé, chaque année, d'en acheter au dehors.

Salicor. Le salicor est un objet de culture dans quelques parties de l'arrondissement de Narbonne. Les terrains salés ne sont susceptibles d'aucun autre genre de production. Quelques-uns se couvrent même, sans semence ni préparation, d'une espèce de soude, moins chère & moins recherchée que le salicor. J'ai déjà observé qu'on en avait fait, pendant la dernière guerre, une exportation très-avantageuse. Elle tenait à des circonstances qui n'existent plus & qui se présentent rarement. On ne peut donc lui donner, en ce moment, aucune évaluation un peu vraisemblable.

Examen des produits naturels ou industriels autres que ceux de l'agriculture. J'ai tâché de faire connaître les divers produits de l'agriculture de ce département. Il me reste à rechercher quelles sont les autres ressources qu'il tient, soit de la nature, soit de l'industrie de ses habitans.

Des forges. On compte, dans le département de l'Aude, cinquante-deux

cinquante-deux mines de différens métaux (*). Il est loin d'en retirer les avantages qu'elles semblent lui offrir. On n'exploite qu'un petit nombre de mines de fer, & cette exploitation même est livrée à une routine aveugle qui en atténue les produits. Sans cela, ils pourraient suffire aux seize forges situées dans ce département (**). La quantité totale de minerai qui y est traité annuellement s'élève à 25,930 quintaux. Les mines d'Albas, Villerouge & Cascastel en fournissent un peu plus du quart. Le reste est apporté des mines de Filhols (Pyrénées-Orientales), ou de Vicdessos (Arriège); ce qui rend le département de l'Aude tributaire de ses voisins pour une somme de 160,000 fr.

Le produit des travaux des forges est communément de 40,670 quintaux, savoir :

Leurs produits. Quel bénéfice en résulte

66 quintaux acier;
3,388 quintaux fer fort;
37,216 quintaux fer doux.

Plusieurs forges sont appropriées à la fabrication des boulers, & en ont fourni une très-grande quantité pendant la guerre d'Espagne.

La vente des fers, après la consommation

(*) Voyez le tableau N.° I, à la fin de ce Mémoire.

(**) Voyez, à la fin, le tableau N.° III.

du département, a lieu principalement pour Bordeaux. Elle peut être évaluée à 660,000 fr. Pour juger quelle partie de cette somme doit être regardée comme un bénéfice réel, il faut en retrancher, outre les 160,000 fr. que coûte la mine achetée dans l'Arriège ou dans les Pyrénées-Orientales, le montant des importations de fers étrangers. Le département de l'Aude reçoit chaque année pour 40,000 fr. de fers de Suède; il emploie des fers fabriqués en outils propres aux arts & en ustensiles de ménage, jusqu'à concurrence d'environ 80,000 fr. Ils lui sont fournis, partie par l'Allemagne, partie par quelques-uns de nos départemens de France. Il ne reste donc de profit, après ces déductions, que 380,000 fr.

Manière dont le fer est traité dans les forges. Avantages des forges à la catalane. Les forges du département de l'Aude sont construites selon la méthode du Comté de Foix, qu'on appelle vulgairement à la catalane. On a voulu plusieurs fois essayer l'usage des hauts fourneaux; mais, malgré ces tentatives, les anciennes pratiques se sont conservées par l'attachement que donne une habitude immémoriale, & sur-tout par les avantages réels que cette manière présente pour ce pays-ci. *Duhamel, Tronson-du-Coudray, & sur-tout Diétrich*, n'ont pas hésité de donner la préférence aux forges à

la catalane ; pour le traitement de toutes les mines de fer en roche. Le département de l'Aude ne possède qu'une seule mine en grains, & elle n'est pas même exploitée. Il serait donc peu raisonnable de vouloir faire abandonner aux maîtres de forges une méthode qui convient mieux que toute autre à la nature des mines qu'ils emploient. Ils obtiennent, par ce moyen, plus d'acier, & leurs fers ont plus de force & de dureté. D'ailleurs, il n'en est aucun qui fût en état de faire les avances qu'exigent l'établissement, le service & l'entretien des hauts fourneaux ; car le mérite des forges à la catalane est sur-tout dans leur étonnante simplicité & dans l'économie de leurs moyens.

La principale & presque la seule amélioration dont les forges de ce département seraient susceptibles, c'est la diminution dans la quantité de bois qu'elles consomment. Elles emploient, année commune, 165,600 quintaux de charbon, qui sont fournis en entier par les forêts du département. Il serait aisé d'introduire, dans plusieurs opérations, le charbon de terre, au lieu du charbon de bois. Quelques maîtres de forge l'ont déjà essayé avec succès pour le grillage de la mine. Si leur exemple était suivi par tout, si de nouvelles expériences pouvaient être heu-

On pourrait substituer la houille au charbon de bois dans plusieurs opérations des forges.

reusement tentées pour d'autres opérations , il en résulterait de bien grands avantages : les bois seraient ménagés & réservés aux usages pour lesquels on ne peut s'en passer , & par là leur dépérissement serait retardé ou prévenu. D'un autre côté, la nécessité de se procurer du charbon de terre, dirigerait bien vite les spéculations vers l'exploitation des nombreuses mines qu'offre ce département dans le voisinage même des principales forges.

D'où est tirée la houille qui se consomme dans le départ. de l'Aude. Combien coûte cette importation.

On reçoit du Tarn & de l'Hérault presque toute la houille qu'on emploie actuellement. Cette importation coûte au département de l'Aude au moins 60,000 fr. chaque année, & devient de jour en jour plus importante & plus dispendieuse. En effet, l'excessive cherté du bois a fait, depuis quelque temps, employer la houille dans les ateliers de teinture, dans les distillations d'eaux-de-vie & même dans quelques ménages. Cet usage ne tardera pas à s'étendre, malgré tous les préjugés qui s'y sont opposés d'abord, parce que le prix du bois s'élève progressivement, de manière à ce qu'on ne puisse y atteindre. Il faut donc espérer que le moment n'est pas éloigné, où nos abondantes mines de charbon de terre cesseront d'être inutiles, & fourniront à toutes les forges une partie du combustible qui leur est nécessaire.

Les mines de fer sont presque les seules dans ce département qui donnent quelque produit ; car on doit compter pour bien peu de chose une mine d'antimoine , dont l'exploitation vient d'être reprise , & une de manganèse , qui a quelque débit pour les verreries du département de l'Hérault.

Le département de l'Aude a très-peu de poteries & de briqueteries , aucune verrerie , aucune manufacture de porcelaine. Il est obligé , par conséquent , de recevoir d'ailleurs presque tous ces objets , & paie chaque année , pour s'en approvisionner , à peu près 80 ou 100,000 fr.

Le produit de ses carrières de marbre , de grès , de plâtre , de chaux , ne peut pas entièrement compenser cette dépense. Depuis plusieurs années il se vend peu de marbres. Les pierres à bâtir , la chaux , le plâtre sont très-estimés & très-recherchés dans plusieurs départemens voisins ; mais il serait difficile d'évaluer le bénéfice de cette médiocre exportation. Le véritable avantage de ce genre de richesse est sur-tout de fournir des matériaux d'excellente qualité pour toutes les constructions de ce département , & de le dispenser par là de tout achat au dehors.

Produit des carrières.

Le département de l'Aude a plusieurs sources minérales ; mais leurs eaux ne sont point transférées.

Eaux minérales & thermales.

portées au dehors , & elles n'attirent point d'étrangers. On ne peut donc compter cet avantage au nombre de ceux qui augmentent par quelque exportation la richesse du pays. Leur utilité est bornée aux seuls habitans. On trouve des eaux minérales à Lagrasse , Tuchan & Paziols (second arrondissement) , à Alet , Rennes , Esperaza , Campagne , Ginoles (dans le quatrième). Elles n'ont jamais été bien analysées , & l'on connaît mieux leurs effets que leurs principes. Les bains chauds de Rennes passent pour être d'un bon usage pour la guérison des plaies , des maladies de la peau & des rhumatismes. Il n'y a d'établissement public auprès d'aucune de ces sources. On ne peut guère espérer qu'elles soient jamais plus fréquentées qu'à présent , ce département étant environné de ceux où sont placées les sources les plus renommées.

De la pêche maritime.

Quoique le département de l'Aude possède une assez grande étendue de côtes , & renferme des étangs de mer d'une surface très-considérable , la pêche n'y est pas un objet de spéculation commerciale. On n'y fait point de salaisons ; & le poisson frais est consommé dans le pays même , à l'exception de quelques envois qu'on en fait dans la Haute-Garonne. On ne peut donc considérer la pêche que comme une

ressource locale , qui accroît la masse des subsistances dans le département , & répand l'aïfance & entretient l'activité dans quatre ou cinq villages situés sur les rives de la mer ou de ses lagunes.

Le sel marin offre à ces mêmes cantons une ressource bien plus importante. Les salines de ce département sont au nombre de trois. Deux sont situées à Sijean, l'autre à Peyriac-de-mer (arrondissement de Narbonne). Il est inutile de décrire ici les procédés employés pour obtenir le sel , en faisant passer l'eau des étangs dans différens carrés , & l'élevant ensuite par des puits à roue dans d'autres carrés où l'évaporation s'achève & le sel se cristallise. Ces opérations se font pendant six mois , depuis le 15 germinal jusqu'au 15 vendémiaire. Dans toute autre saison , ce travail serait peu avantageux. Vers la fin du mois thermidor , on expose le sel en tas , & il est ensuite vendu sur le lieu même. Avant la révolution , il était transporté & entreposé à Narbonne , où il était acheté par la ferme générale , à raison de 13 l. 6 d. le quintal , d'après une convention faite avec les propriétaires. La liberté de vendre & la concurrence qui en résulte , ont rendu maintenant la condition des propriétaires bien plus avantageuse. Le prix

Salines.

moyen du sel, calculé d'après les dix dernières années, s'élève un peu au-dessus de 3 fr. Le produit des trois salines est d'environ 150,000 quintaux. Il en reste 30,000 quintaux dans le département, pour sa consommation. Le reste passe dans ceux de Haute-Garonne, du Gers, du Lot, &c. Ces ventes font entrer dans le département environ 360,000 fr. Il serait facile d'accroître encore ces bénéfices, soit en donnant au sel plus de qualité & en relevant le prix par ce moyen, soit en augmentant la quantité qui se fabrique annuellement.

La manipulation n'est pas aussi soignée qu'elle devrait l'être. L'empressement de vendre le sel à l'instant même de sa formation, a fait oublier les anciennes pratiques. Autrefois il était laissé en tas sur le marais, pendant une année entière. Il se dépouillait, par ce moyen, des parties hétérogènes qui lui donnent une amertume défagréable, & il était alors plus sain & meilleur au goût qu'à présent.

Pour augmenter la quantité des produits, il n'y aurait qu'à le vouloir. Toute l'étendue de la côte est presque également susceptible de recevoir de nouveaux établissemens de salines. Les terres baignées par les étangs, offrent, pendant les mois les plus chauds de l'été, du sel tout
formé

formé sans art & sans préparation, dont la récolte, enlevée par les habitans, se vend avec avantage. On pourrait donc sans peine accroître, dans une immense proportion, la quantité du sel qui s'exporte chaque année. Les débouchés sont très-faciles. Un moindre prix & un peu plus de perfection dans les qualités, attireraient bien vite ici les étrangers qui vont faire en Sardaigne les approvisionnemens pour une partie du Nord de l'Europe. Il serait impossible aux fabricans de cette île de soutenir notre concurrence. Le sel de l'arrondissement de Narbonne n'a besoin, pour être le plus pur & le meilleur de ceux qui sont dans le commerce, que d'être fabriqué avec un peu plus de soin.

J'ai exposé, jusqu'à présent, quels étaient les produits que le département de l'Aude tient de la nature & de l'industrie réunies; je dois m'occuper aussi de ceux qu'il doit à l'industrie toute seule, & faire connaître ses diverses fabriques. Avant de parler de celles qui sont les plus importantes & qui méritent de longs détails, jetons un coup d'œil sur quelques objets qui sont d'un moindre intérêt, mais qui ne doivent pas être négligés.

Il y a peu d'années que la fabrication du verdet ou vert de gris était entièrement con-

*Produits de
l'industrie.
Fabriques.*

Verdes.

centrée dans la ville de Montpellier. Une longue & antique prévention persuadait, même aux gens éclairés, qu'elle ne pouvait réussir ailleurs. Les premiers essais faits hors de l'enceinte de cette ville ont détrompé tout le monde de cette erreur. Narbonne & quelques autres lieux du département de l'Aude, sont entrés en partage de ces bénéfices avec Montpellier. Les procédés de fabrication décrits dans les mémoires de M. de Bâville (*), ne sont plus en usage aujourd'hui. On a simplifié & agrandi les méthodes; & en substituant au vin & au vinaigre le marc de raisin préparé, on a porté la plus grande économie dans l'emploi des matières premières, sans diminuer les produits & sans nuire à leurs qualités.

Le département de l'Aude a vendu, dans ces dernières années, jusqu'à 600,000 francs de verdet; ce qui donnait un profit de près de 400,000 fr., déduction faite de la valeur du cuivre, dont l'achat se fait à l'étranger. Mais il est impossible de compter maintenant sur un aussi grand bénéfice. On a fabriqué par tout au delà des besoins du commerce. Les prix se sont avilis. Une immense quantité de verdet demeure in-

(*) Mém. de Bâville, pag. 267.

vendue. La fabrication est ainsi restreinte, en ce moment, par le dégoût & le découragement que les circonstances ont inspirés. Cette leçon apprendra à ceux qui l'ignorent ou qui le contes- tent, qu'il faut savoir donner des bornes à certains genres d'industrie, & que les profits de commerce s'évanouissent par le désir de les multiplier au delà de ce qui est raisonnable.

On fabrique à Sainte-Colombe-sur-l'Hers (quatrième arrondissement) divers ouvrages de jayet, des boutons, des grains de colliers ou de chapelets, des croix, des pendants d'oreille, des plaques pour garniture de meubles. A peine la dixième partie se consomme-t-elle en France. Le reste se débite en Allemagne, en Espagne, en Afrique & sur-tout en Turquie. Cette fabri- cation n'occupe, en ce moment, qu'une cin- quantaine de personnes à Sainte-Colombe, & ne produit pas au delà de trente à trente-cinq mille francs de bénéfice. Plusieurs communes voisines, mais situées dans le département de l'Arriège, partagent avec Sainte-Colombe ce genre d'industrie. Il y a environ un demi siècle qu'il donnait des profits beaucoup plus con- sidérables, & mettait en activité un nombre d'ouvriers six fois plus grand. Les caprices de la mode ont dû décider entièrement des succès

& de l'étendue de ce commerce ; & je ne fais aucun moyen de le ranimer , quand elle semble depuis long-temps s'attacher à d'autres objets.

Le jayet qu'on travaille à Sainte - Colombe est apporté d'Espagne ; & , malgré les frais de transport , il y coûte moins que celui qu'on pourrait extraire des mines du département de l'Aude. On commence par le réduire en petits morceaux , au moyen d'un gros couteau. Ils sont ensuite forés aux endroits où cela est nécessaire , & reçoivent sur la meule la dernière préparation.

Les moulins à jayet sont d'un mécanisme fort simple. Une chute d'eau fait mouvoir un rouet , à l'arbre tournant duquel est adapté un grand tour ceint de six courroies. Chacune de ces courroies fait tourner horizontalement une meule. C'est sur le plat de ces meules que le jayet est *lapidé*, c'est-à-dire taillé à facettes. La meule dévore à la circonférence , parce qu'on lui a laissé son aspérité ; & elle polit au centre , parce que l'aspérité a été détruite au moyen d'une pierre à feu passée dessus avec une forte pression ; en sorte que la facette est formée & polie par un seul mouvement (*).

(*) Ces détails sont tirés d'un Mémoire très-intéressant.

La fabrication des peignes de bois occupe aussi environ 150 ouvriers dans la même commune de Sainte-Colombe-sur-l'Hers. *Fabrication de peignes de bois.*

La moitié de ces peignes est faite de buis, un quart de houx, cormier, alifier ou érable, & l'autre quart de bois de hêtre.

Les fabriques de Rouen, de Saint-Claude, de Pont-de-Royan, plus anciennes que celles de ce pays-ci, leur ont, depuis près de deux siècles, cédé la supériorité; & il n'existe nulle part, en Europe, de meilleurs ouvriers, dans ce genre, que ceux de Sainte-Colombe & des communes de l'Arriège, qui s'appliquent au même genre de travail.

L'impossibilité de trouver dans le voisinage des buis assez gros pour fournir des peignes de la grandeur usitée, aurait peut-être déjà anéanti ces fabriques, si l'on n'avait trouvé, il y a environ 60 ans, l'expédient de coller le buis à deux ou trois morceaux, & de former ainsi des peignes dans toutes les grandeurs demandées. Ce moyen n'est connu & pratiqué que dans ce pays. Mais s'il a retardé le dépérissement de nos fabriques, il ne pourra l'empêcher tout à

fant que m'a adressé Emmanuel Viviés, fabricant de jayet, adjoint à la mairie de Sainte-Colombe.

fait. Il est impossible de lutter long-temps avec succès contre la nature. L'épuisement des matières premières amenera tôt ou tard la décadence de ce genre d'industrie. Déjà même il a perdu de son activité ; & nos fabriques le cèdent , pour la quantité des produits , à celles de Saint-Pé & d'Oleron , qui ont à leur proximité tous les bois convenables.

La plus grande partie des peignes de buis se vend en Espagne. Un tiers tout au plus se consomme en France. Les peignes de houx , cormier & alifier sont envoyés , non-seulement en Espagne , mais en Italie , en Sardaigne & à Malte. Les peignes de hêtre sont tous achetés à Marseille par les Barbaresques , & transportés dans les ports de l'Afrique situés sur la Méditerranée.

Les profits de ce commerce , pour la commune de Sainte - Colombe , sont de cinquante mille francs environ chaque année.

Une portion des bois qu'on emploie est apportée des départemens du Tarn & des Hautes-Pyrénées ; mais les forêts du quatrième arrondissement de ce département en fournissent la plus grande quantité.

Il serait possible de veiller avec plus de soin à la conservation & au bon emploi des bois qui

servent de matières premières à la fabrication des peignes. Des réclamations fort judicieuses m'ont été présentées, à cet égard, par le citoyen Emmanuel Viviés; & j'ai tâché de les faire valoir dans un mémoire que j'ai adressé au ministre des finances, sur l'aménagement de la forêt des Fanges. Je regarde comme très-désirable, que l'administration forestière ne néglige pas cet objet. Évitions, s'il se peut, de hâter l'ouvrage du temps, par la mauvaise économie des matières qui sont destinées à être détruites par lui; & n'enlevons pas à une contrée trop peu fertile, les moyens de suppléer par son industrie à la médiocrité de ses récoltes.

A Puivert, dans le même canton, on travaille le buis, l'alifier & quelques autres bois. On y compte vingt ouvriers tourneurs, occupés à faire des flûtes, des sifflets, des fuseaux, des chandeliers, des jouets d'enfant & toutes les espèces d'ouvrages connus, dans le commerce, sous le nom de *tournerie de Saint-Claude*.

Les profits de cette fabrication ne s'élèvent pas au-dessus de 5,000 fr. La consommation se fait toute entière dans les départemens de France. Les ouvriers s'approvisionnent du bois qui leur est nécessaire, dans les forêts de Puivert, Rivel & Nebias.

*Fabrication
de quelques au-
tres ouvrages
en bois.*

Ces mêmes forêts offrent encore d'autres moyens d'industrie aux habitans de plusieurs communes du voisinage & principalement de celle de Rivel. Environ 90 personnes y sont occupées à la fabrication des *comportes* ou *semals*. C'est le nom qu'on donne, dans le pays, à une espèce de petite cuve dont on se sert pour le transport de la vendange & pour un grand nombre d'usages domestiques. Elles sont faites avec des douves de sapin. La vente a lieu, presque en totalité, dans le département; & on doit compter pour bien peu de chose l'exportation qui s'en fait au dehors.

Tanneries. On compte, dans le département de l'Aude, 79 tanneries. Les cuirs de toute espèce qui y sont fabriqués surpassent de beaucoup la consommation du pays; mais il serait difficile de déterminer le bénéfice résultant de l'exportation qui en est faite, parce qu'il faudrait déduire le prix des cuirs achetés au dehors pour être tannés. Ceux qu'on prépare dans ce département, y sont apportés, pour la plus grande partie, de Bordeaux par le Canal, ou de Marseille par la Méditerranée. On les appelle cuirs des Indes. Ils viennent ordinairement des possessions espagnoles de l'Amérique.

Le tan qu'on emploie à la préparation des
cuirs

cuir est tiré le plus souvent du petit chêne verd (*illex aculeata cocci-glandifera*). Cet arbrisseau est le même qui donne le kermès ou vermillon. Il abondait beaucoup autrefois dans les vastes landes des Corbières, où il devient chaque jour de plus en plus rare. Le tan qu'il donne est d'une qualité infiniment supérieure à celui de toutes les autres espèces de chênes.

Mais l'objet le plus important de l'industrie, c'est la fabrication des draps. J'ai pensé que des recherches sur les causes & sur les époques de la plus grande prospérité de ces manufactures, ne seraient pas dépourvues d'intérêt, & fourniraient peut-être d'utiles instructions pour le moment présent. *Fabriques de draps.*

Il paraît que, dans les temps anciens, les habitans de ce pays s'étaient déjà adonnés avec succès à fabriquer les laines. Leur commerce en ce genre fut long-temps très-borné ; il ne s'étendit un peu que vers le quinzième siècle.

En 1666, une petite quantité de draps de nos manufactures, pénétrait jusqu'au Levant, avec la désignation de draps *façon d'Angleterre* ou *façon de Hollande*. Ce fut à cette époque que Colbert donna une nouvelle vie aux fabriques de France. Il sentit toute l'importance du commerce des draperies dans le Levant, & ré- *Époque à laquelle a commencé le commerce des draps pour le Levant.*

solut de l'arracher des mains des Anglais & des Hollandais , qui en avaient la possession presque exclusive. Telle fut la raison d'état qui détermina le gouvernement à accorder aux fabricans du Languedoc , à ceux sur-tout de la partie qui forme aujourd'hui le département de l'Aude , tant d'encouragemens & de privilèges. La manufacture de *Saptes* , dans le voisinage de Carcassonne , reçut le titre de *manufacture royale* , & , sous la direction de M. de Varennes , acquit une haute réputation. Elle partagea , avec la manufacture de Villeneuve (Hérault) , le commerce des draps de Languedoc , dans le Levant.

Encouragemens donnés à ce commerce par les états de Languedoc.

Les états de la province vinrent encore au secours des directeurs de ces établissemens , par des prêts avantageux , par des gratifications considérables. Cette administration si éclairée semble avoir eu constamment le sentiment & presque l'inspiration de toutes les vérités d'économie politique , avant qu'on s'occupât de les rassembler ou de les démontrer dans les livres. Elle pensa que , dans le commerce , la préférence reste toujours à celui qui peut faire la meilleure condition à l'acheteur. Les fabricans de Languedoc , placés au centre des matières premières de fabrication , & plus à portée des routes du Levant ,

que l'Angleterre & la Hollande , pouvaient livrer les produits de leurs manufactures à un prix inférieur. Ils étaient donc naturellement appelés à exclure les Hollandais & les Anglais. Mais la nécessité de recouvrer les frais d'un premier établissement rendait comme nuls, dans ce premier instant , les avantages de leur situation. Les états de Languedoc levèrent tous les obstacles. Ils partagèrent avec les fabricans les frais du premier établissement , leur firent des avances sans aucun intérêt ; & , en leur facilitant les moyens de vendre à un moindre prix , fixèrent dans leur pays une industrie & un commerce qui en devaient faire long-temps la prospérité.

Une protection aussi distinguée devait exciter l'émulation ; & bientôt l'on vit s'élever les manufactures de la *Trivalle* , de *Pennautier* , de *Cuxac* & de *Bise*. La manufacture royale de Montolieu , qui devait les effacer toutes , ne fut établie que quelque temps après. Les états crurent devoir faire encore plus ; & , par un règlement de 1709 , ils accordèrent une prime d'encouragement de 10 fr. pour chaque pièce de drap expédiée dans le Levant.

La fabrication pour le Levant , accrue avec excès par tant de motifs d'émulation , sortit alors de ses justes limites. A Limoux , à Chalabre ,

à Carcassonne, on avait jusqu'alors fabriqué une certaine quantité de draps pour l'intérieur. On abandonna presque entièrement cette branche de commerce. Toutes les spéculations se tournèrent vers le Levant. Cette grande concurrence devint funeste. Les envois excédèrent la consommation ordinaire du Levant; les draps demeuraient invendus; les juifs du pays profitaient de la détresse des propriétaires pour acheter à vil prix. Des infidélités de toute espèce, dans la fabrication, vinrent altérer, tous les jours, le crédit de la nation. Les ambassadeurs près la Porte s'en plaignirent vivement. Enfin, en 1730, l'administration des états se détermina à adopter un projet de règlement qui lui avait été présenté en 1716 & en 1725, & dont la longue discussion avait excité les réclamations les plus vives.

Rèlemens pour restreindre le commerce Les dispositions de ce règlement consistaient à supprimer ou réduire les gratifications données jusqu'alors aux fabricans, à choisir entr'eux les plus capables & les plus accrédités pour les charger exclusivement des fabrications pour le Levant, & à assigner à chacun son contingent dans les expéditions qui devaient être annuellement réglées d'après les demandes & la consommation moyenne; enfin, à prescrire aux gardes

& inspecteurs des jurandes, de nouvelles mesures, propres à prévenir & réprimer tous les abus de la fabrication. C'était sans doute le moyen de rétablir la confiance & de soutenir un commerce dont nos rivaux attendaient la chute pour s'en emparer. Mais les ministres, intimidés par les menaces de quelques fabricans, & craignant qu'ils n'allassent porter ailleurs leur industrie, empêchèrent l'exécution de ce règlement, qui ne put être autorisé au conseil d'état.

Cependant le désir de donner des règles à la fabrication & au commerce des draps du Levant, n'abandonna jamais l'administration des états. Il paraît qu'en 1741 le gouvernement était animé des mêmes vues. Plusieurs lettres écrites dans le cours de cette année par M. de Bernage, intendant de Languedoc, contiennent des dispositions très-sages à cet égard.

Ce commerce si avantageux, & qui n'avait besoin que d'être défendu contre ses propres excès, a, pendant une longue suite d'années, versé dans ce département des sommes considérables & occupé un nombre prodigieux d'ouvriers. On comptait, dans la seule ville de Carcassonne, 150 maîtres fabricans, & un nombre à peu près égal dans les autres jurandes.

Pendant le cours de 35 années, depuis 1753

Produits & résultats de la fabrication des draps pour le Levant.

jusqu'en 1787, il a été fabriqué, dans les diverses manufactures de ce département, 93,802 balles de draps (*), ainsi qu'il résulte du registre des jurandes. La fabrication moyenne de chaque année peut donc être comptée comme de 2,680 balles, dont, sur cette quantité, un peu plus de 200 balles étaient vendues dans l'intérieur, & tout le reste dans le Levant.

La nécessité de soumettre à des lois fixes ce genre de commerce, & de le contenir dans des bornes que la cupidité tentait sans cesse de franchir, fut toujours sentie & toujours éludée; mais tous les maux qui avaient été prévus (**) depuis long-temps, se développèrent enfin avec plus de force, peu d'années avant la révolution.

État du commerce des draps au Levant dans les années qui ont précédé la révolution. Après la guerre malheureuse des Turcs contre les Russes, la Turquie, plus pauvre & moins peuplée, avait diminué sa consommation de draps; mais les négocians ne diminuèrent pas pour cela leurs expéditions. Ils voulurent, par

(*) La balle est composée de 20 demi-pièces de 15 aunes chacune.

(**) Les rapports des inspecteurs, les délibérations des états, la correspondance de M. de Bernage avec divers contrôleurs généraux, présentent, à chaque instant, des craintes & des prédictions qui se sont réalisées.

la modicité des prix, forcer, pour ainsi dire, les acheteurs. Cependant ils ne pouvaient baisser les prix qu'en altérant les qualités. Les gardes & inspecteurs des jurandes s'étaient, depuis longtemps, relâchés de l'utile sévérité qui leur était prescrite. On fabriqua sans règle, comme sans mesure. Ce commerce, livré en grande partie à des spéculateurs de Marseille, prit tous les caractères de la fraude & de l'avidité.

Les fabricans sages & honnêtes souffraient de cet ordre de choses ; parce qu'il leur était impossible de livrer le produit de leurs fabriques à des conditions qui n'étaient avantageuses qu'à la mauvaise foi. Plusieurs maisons se préservèrent néanmoins de cette contagion du gain, & conservèrent les anciennes pratiques & l'excellente réputation des manufactures du Languedoc. Le citoyen Pascal - Thoron en a reçu, cette année même, le témoignage public & la récompense la plus flatteuse, à la suite de l'exposition des produits de l'industrie nationale. Les citoyens Rolland ont droit aux mêmes éloges. Mais, que pouvaient les efforts de quelques fabricans, contre ce débordement universel ? Ils n'empêchèrent pas, dans le Levant, le discrédit de nos fabriques ; & la perte de ce commerce si important s'approchait, de jour en jour, d'une

manière accélérée , quand la révolution vint la confommer.

Quelques années auparavant , les manufactures privilégiées de Saptres & de Cuxac avaient cessé entièrement leurs travaux. Celle de Pennautier est abandonnée depuis 1794 ; celle du faubourg de la Trivalle , à Carcassonne , l'était déjà avant cette époque. Ainsi , parmi les fabriques qui avaient tant de célébrité , il ne reste plus que Bise & Montolieu. Au lieu de ces grands établissemens , où tous les travaux de la préparation & de la fabrication des laines se trouvaient réunis , tout aujourd'hui se fabrique ou se prépare au domicile des divers ouvriers. La seule manufacture de Montolieu renferme encore , dans une même enceinte , les divers procédés & les diverses opérations. Ce n'est que là qu'on peut en étudier & en saisir commodément la succession & l'ensemble. Cette réunion est bien plus agréable pour celui qui visite & veut connaître , d'un même coup d'œil , les travaux de la fabrication des draps ; mais elle exige de vastes édifices & des avances de tout genre extrêmement considérables. La fabrication y est sans doute meilleure ; mais ce moyen tend à la concentrer dans un certain nombre de grands établissemens ,

établissmens , tandis que l'usage actuel la met à portée de tout le monde.

Le commerce du Levant étant comme anéanti dès les premières années de la révolution , l'industrie s'est tournée vers la fabrication des draps pour l'intérieur. Il serait mal-aisé d'évaluer avec précision l'état actuel du commerce de draperie , soit à Carcassonne , soit dans les manufactures de Bize & de Montolieu , en distinguant ce qu'on y fabrique de draps propres à la consommation du Levant , & de draps pour l'intérieur. Depuis la suppression des jurandes , depuis que le premier venu peut , librement & sans rendre aucun compte , entrer en concurrence avec les anciens maîtres , tous les moyens de recensement échappent à l'administrateur , quelque intérêt qu'il ait de connaître la vérité.

*État actuel
du commerce de
draperie à Car-
cassonne , Bize
& Montolieu.*

Cependant , d'après des renseignemens aussi exacts que les circonstances ont pu le permettre , on ne s'éloignera pas beaucoup de la vérité , si l'on porte la fabrication actuelle des draps , à Carcassonne , à Montolieu & à Bize , à 12,855 pièces de 34 à 36 aunes :

Draps pour le Levant	9,060 pièces.
--- pour l'intérieur	3,740
--- Wiltons	25
--- Cazimirs	30

F f

Les laines du pays entrent pour moitié dans la fabrication de ces draps ; on y emploie un quart de laines d'Espagne ; les autres viennent du département des Pyrénées - Orientales. Le Levant & Baïonne fournissent celles nécessaires pour les lisières.

La vente de ces draps, déduction faite de ce qui se consomme dans le département, produit une somme d'environ 5,915,910 fr. Il faut en distraire celle de 3,937,845 fr. pour les laines, huiles, savons, drogues de teinture, emballage, frais de voiture, de commission & de courtage ; il reste 1,978,065 fr. pour le salaire des ouvriers & pour les bénéfices de l'industrie. On fabrique encore, dans ce qu'on appelait autrefois la montagne de Carcassonne, dans les communes de Saissac, Cuxac, les Ilhes, le Mas-Cabardés, une certaine quantité de draps grossiers qui servent à l'habillement des classes peu aisées. La plus grande consommation s'en fait dans l'intérieur même du département ; ce qui en sort ne mérite guère d'être pris en considération.

État actuel Il est moins difficile d'apprécier la situation
du commerce des fabriques des villes de Limoux & de
de draperie à Chalabre.
Chalabre & Li-
mour.

Les négocians de la première de ces deux

viles s'étaient aperçus, long-temps avant la révolution, que le commerce du Levant ne pouvait leur convenir; & ils avaient eu la faiblesse de s'attacher à la fabrication des draps pour la consommation intérieure.

Anciennement, ceux de Chalabre avaient tenté le commerce des draps pour les Échelles du Levant. Ces essais furent malheureux. Leurs draps furent décriés, les ouvriers s'expatrièrent, & la fabrication des draps, à Chalabre, n'était rien encore en 1781. A cette époque, quelques fabricans débutèrent par des articles de mode, & réussirent. En 1783, ils entreprirent la fabrication des calmouks ou alpagas, & parvinrent à leur donner un apprêt qu'aucune fabrique de France n'a pu imiter jusqu'à ce jour. La fabrication s'est accrue de près de moitié. On fabrique, dans cette ville, des draps rayés & chinés, des draps forts, mélangés & unis, façon d'Elbeuf & de Sedan. A Limoux, les objets de fabrication sont à peu près les mêmes. Les produits de ces manufactures se débitent dans toutes les villes de France & dans les pays étrangers. Depuis quatre ans, plusieurs maisons expédient directement en Italie.

On fabrique annuellement, à Chalabre & à Limoux, 11,500 demi-pièces, de 18 à 20

aunes. Limoux, dont la fabrication a augmenté d'un sixième depuis 1790, en fournit seul 7,000 demi-pièces.

Les manufacturiers de ces deux villes font entrer, dans la confection de leurs draps, moitié de laines du pays, cinq douzièmes de laines des Pyrénées-Orientales, & un douzième de laine d'Espagne. Les laines pour lisères leur viennent du Levant, ou du département des Basses-Pyrénées.

Les draps de Chalabre & de Limoux produisent à la vente, déduction faite de ce qui se consomme dans l'intérieur du département, une somme de 3,220,000 fr. Il faut distraire celle de 2,135,200 fr. pour prix des matières premières, telles que laines, huiles, savons, lisères & teintures; il reste 1,084,800 fr. pour les salaires des ouvriers & pour les bénéfices des manufacturiers.

Il résulte de cet examen que, déduction faite du prix de toutes les matières premières de fabrication tirées de l'étranger, & de celui des laines du pays dont j'ai déjà calculé le produit en traitant de l'agriculture, la vente des draps rapporte au département de l'Aude une quantité assez considérable de numéraire. La plus grande partie de cette somme est une véritable

conquête de l'industrie nationale sur l'étranger, puisque les draps ont leur débouché le plus étendu hors du territoire français.

Tel est l'état des diverses fabriques de draperies dans ce département. Tous les soins comme les vœux de l'administration publique doivent, en ce moment, tendre à relever & encourager celles qui sont destinées au commerce du Levant. Il faut, s'il se peut, que la France rentre dans la possession toute entière de cette branche de richesses que les événements de la guerre & les torts des fabricans lui ont enlevée depuis quelques années. Une longue expérience éclaire maintenant la discussion des principes ; & l'on trouvera aisément les moyens de concilier une liberté sage avec les précautions qui en doivent empêcher l'excès ou l'abus.

Quant à la fabrication pour l'intérieur, je ne crois pas qu'elle puisse recevoir d'augmentation. Déjà même les circonstances qui en avaient favorisé l'accroissement ne sont plus les mêmes. La concurrence des manufactures de nos départemens du nord & principalement de celles de la Belgique, devient chaque jour plus redoutable pour les fabriques du midi, où les subsistances étant plus chères, la main

d'œuvre est à un plus haut prix. D'ailleurs on ne connaît ici que d'anciennes routines , dont les fabricans ne veulent point sortir ; tandis que le nord a par tout adopté des moyens plus abrégés & plus économiques de préparer & de fabriquer les laines.

Commerce du blé.

Les bénéfices de l'agriculture & des fabriques ne sont pas les seuls qu'on doive compter. Il se fait , dans quelques parties de ce département , un commerce d'entrepôt & de commission qui laisse aux habitans des profits considérables sur les productions même qui sont étrangères à leur pays. Le principal commerce dans ce genre est celui du blé. La quantité expédiée , chaque année , par les négocians & commissionnaires de Narbonne & de Castelnaudary se compose pour plus de moitié de grains achetés dans les départemens voisins , & sur lesquels ils ont un droit de commission ou un bénéfice de vente. La gêne apportée à la liberté du commerce des grains produirait donc un double inconvénient : elle ne nuirait pas seulement aux propriétaires , en leur ôtant la disposition de leur superflu ; elle enleverait encore aux négocians un moyen d'accroître la richesse du département , en augmentant la leur. Il n'existe peut-être aucune partie de la France où

cette liberté produise plus d'avantages, & où son utilité puisse être plus facilement démontrée par des argumens pratiques. Cependant, ici encore plus qu'ailleurs, elle a sans cesse à lutter contre les idées fausses & la haine injuste de quelques habitans des villes, sur-tout de celle de Carcassonne. Ce commerce doit donc être l'objet de la surveillance & souvent de la sollicitude de l'administrateur. Il y a des préventions dont on sent toute la fausseté, & qu'il serait imprudent & cruel, dans quelques circonstances, de ne pas ménager jusqu'à un certain point. Ainsi il convient, en protégeant la liberté du commerce des grains, de veiller à ce qu'on en use avec sagesse, & d'empêcher par là tout ce qui pourrait servir de prétexte ou d'occasion au mécontentement & aux troubles.

J'aurais voulu pouvoir placer ici, dans un seul tableau, le montant de toutes les importations & exportations de ce département, & présenter les résultats de cette balance; mais je n'ai pu recueillir assez de notions, ni atteindre, dans celles que j'ai obtenues, une précision assez rigoureuse pour présenter un semblable travail, ou du moins pour lui donner le caractère de justesse & de vérité qu'il doit avoir. J'ai dit tout ce qui compose la richesse de ce départ-

*Évaluation
de quelques au-
tres objets d'im-
portation &
d'exportation.*

rement. J'ai indiqué quelques-uns des objets qui lui manquent ; mais il en reste plusieurs dont je n'ai pas encore parlé , & qu'il est obligé de tirer des autres pays. Si le blé & le vin qu'on y recueille excèdent de beaucoup ses besoins , il faut reconnaître aussi qu'il emprunte aux départemens environnans presque tous les autres objets relatifs aux subsistances. La seule consommation de la viande fait sortir , chaque année , une quantité considérable de numéraire , tous les bestiaux étant achetés au dehors. L'huile est devenue , depuis plusieurs années , une production étrangère à presque toutes les parties de ce département ; & cependant elle y sert à une infinité d'usages , soit dans les fabriques , soit pour éclairer , soit pour la préparation des alimens. Elle n'est point remplacée par le beurre & les laitages. Tous les fromages qui se consomment sont apportés de l'Aveiron , du Cantal , &c. On ne cultive , en aucun endroit , le chanvre ni le lin ; & il n'existe point de fabrication de toiles. On les reçoit principalement des départemens du Tarn , de l'Isère , de la Seine-Inférieure & de quelques autres départemens du nord. Ce seul article d'importation , en y ajoutant les toiles peintes , les basins , mouffelines & autres étoffes de coton ,

côte

coûte annuellement environ 3,500,000 francs. Les sucres , les épiceries , les drogues de pharmacie sont apportés de Bordeaux & de Marseille. Ces objets réunis coûtent environ 150,000 fr.

Le département de l'Aude n'a qu'une seule papeterie , qui a même très-peu d'importance. Il tire ses papiers des autres départemens , & principalement de celui du Tarn. Une foule d'autres petits objets sont de même achetés hors du département. Il est difficile d'établir , par le calcul , quelle somme laisse dans le département la vente des produits du territoire & de l'industrie , après compensation de tous les objets qui y sont importés. Mais si l'on se contente de rechercher s'il y a excédent dans les importations , sans en déterminer la quantité , la plus simple attention suffit pour obtenir , à cet égard , un résultat satisfaisant. On peut assurer avec confiance , que le département de l'Aude trouve , dans la vente du superflu de ses denrées , ou dans les profits de son commerce & de ses fabriques , tout ce qui est nécessaire pour acquitter la partie de ses contributions versée au trésor public. Autrement le numéraire en circulation y diminuerait sensiblement , & l'on verrait bientôt se dessécher toutes les sources de la prospérité. L'agriculture languirait par

tout, faite des plus simples avances. Le commerce serait sans activité, ainsi que les fabrications. Mais si l'agriculture fait continuellement des progrès; si l'aisance du cultivateur s'est accrue; si l'on fait en ce moment plus d'essais & plus d'avances qu'auparavant; si la plantation des vignes & l'établissement de nouvelles fabrications d'eaux de vie emploient, chaque année, des capitaux considérables; si le prix des propriétés foncières reçoit une grande progression par la concurrence des acheteurs; si enfin la fabrication des draps se ranime comme d'elle-même, au premier instant où nos communications sont rouvertes avec le Levant, peut-on douter qu'il ne reste dans le pays, même après ses impositions payées, une somme suffisante pour le maintenir dans un état de prospérité? Mais ce n'est pas assez. Nous avons vu que l'agriculture pourrait s'améliorer encore, si on lui faisait des avances plus considérables. Il en est de même de la fabrication. Elle ne peut s'étendre & se perfectionner que par l'emploi de capitaux particuliers & qui ne seront pas enlevés aux exploitations rurales. Si donc le gouvernement ne se contente pas que la richesse du pays se conserve stationnaire & sans crainte de diminution; s'il veut qu'elle croisse d'une

manière progressive , & qu'un nouvel élan soit donné à toutes les ambitions du bien public & de l'intérêt privé , il sentira peut-être combien il serait utile de réduire quelques impôts & sur-tout la contribution foncière. Il attirera , chaque année , hors de ce département , une moindre somme de numéraire , & laissera ainsi de plus grands moyens à ses habitans , pour mettre à profit tous les bienfaits de la nature & tous les avantages de leur situation.

C'est alors que les arts & les lumières qui accompagnent toujours l'aisance viendraient encore embellir & féconder ce sol , où leur influence a été jusqu'à présent si peu sentie. L'instruction publique est en effet bien moins avancée ici qu'elle ne devrait l'être. On ne peut entrer à cet égard dans aucun détail , sans risquer de répéter ce qui a été dit pour le plus grand nombre des départemens de France. Les écoles primaires , ou n'instruisent pas dans les villages , ou y sont sans utilité. Deux ou trois écoles secondaires seulement offrent , dans les principales villes , quelques moyens d'études. L'école centrale a formé plusieurs élèves distingués dans les mathématiques. Les autres objets d'enseignement sont loin d'avoir été montrés avec le même succès , quoique peut-être avec

le même zèle. On ne compte qu'un petit nombre de bibliothèques. A peine cinq ou six particuliers, dans tout le département, ont-ils le goût des livres, & par conséquent celui des lettres & des sciences. La bibliothèque de l'école centrale, formée des débris de plusieurs dépôts publics, a environ 8,000 volumes. Elle manque des meilleurs ouvrages dans presque tous les genres. Elle est d'ailleurs fort peu fréquentée. Une meilleure direction sera sans doute donnée aux esprits par le gouvernement. L'instruction sera bientôt meilleure, plus facile, plus à la portée de tous. Mais, pour que toutes les classes en profitent, chacune dans le degré qui lui convient, il faut que l'aisance & la tranquillité règnent dans les familles. Le gouvernement a déjà tout fait pour répandre par tout la paix & la confiance ; il achevera son ouvrage, en réglant les contributions publiques de manière à laisser dans chaque pays les capitaux qui sont nécessaires au plus grand développement des moyens de richesse & d'industrie qui lui sont propres.

FIN.

(N.º I.)

TABLEAU GÉNÉRAL

D E S M I N E S

DU DÉPARTEMENT DE L'AUDE.

NOM DU MÉTAL.	SUBSTANCES étrangères combinées avec le métal.	DOSE du métal contenu dans la mine.	GÎTE du minéral, ou sa disposition dans la mine.
RÉGION			
ARGENT.	<i>indéterminées . .</i>	<i>indéterminée. . .</i>	<i>filons</i>
ÉTAIN.	<i>indéterminées . .</i>	<i>indéterminée. . .</i>	<i>filons</i>
PLOMB	<i>indéterminées . .</i>	<i>indéterminée. . .</i>	<i>filons</i>
PLOMB	<i>spath cristallisé, à grands cubes</i>	<i>indéterminée. . .</i>	<i>filets.</i>
FER	<i>soufre, cuivre. .</i>	<i>0,35 fer forgé. .</i>	<i>rognons liés par des veines réglées</i>
FER	<i>soufre</i>	<i>0,35 fer forgé. .</i>	<i>filons</i>

Toit, lit, parois, gangue, & direction de la mine.	LIEUX où sont situées les mines.	OBSERVATIONS.
DU NORD.		
toit, <i>une mine de fer en rognons</i> . direction, du sud-est au nord-ouest	à 50 toises sud de la Caunette . . .	Cette mine était encore exploitée vers le quatorzième siècle.
ne sont pas connus	entre les villages de Fournes & Lafours	On n'a encore que des notions très-imparfaites sur la nature de cette mine, qui ne paraît pas avoir été exploitée.
toit, <i>une mine de fer</i> lit & parois, la <i>roche calcaire</i> . direction, du sud-est au nord-ouest	à 50 toises sud de la Caunette . . .	Cette mine ne montre aucune trace d'exploitation ancienne.
toit, lit & parois, <i>schiste</i> , gangue, <i>schiste & hornblend</i>	à 400 toises sud-est de la Loubatière .	Cette mine ne paraît pas avoir été exploitée; elle est située au voisinage des forêts.
toit, <i>roche calcaire</i> lit, parois, <i>schiste</i> gangue, <i>schistes</i>	à 1000 toises ouest de Saligne. . . .	Cette mine était exploitée il y a peu d'années. Elle peut être remise en valeur avec avantage, si on lie son exploitation à celle de plusieurs autres mines situées dans le voisinage.
toit, lit & parois, <i>roche calcaire</i> . gangue, <i>quartz</i> & <i>schiste</i>	à environ 500 toises ouest de Villanière	Même observation que pour la précédente.

NOM DU MÉTAL.	SUBSTANCES étrangères combinées avec le métal.	DOSE du métal contenu dans la mine.	Gîte du minéral, ou sa disposition dans la mine.
FER	<i>soufre & quartz .</i>	<i>0,35 fer forgé . .</i>	<i>en grandes masses.</i>
FER	<i>soufre</i>	<i>indéterminée. . .</i>	<i>en grenailles sphé- riques</i>
FER	<i>indéterminées . .</i>	<i>indéterminée. . .</i>	<i>amas de veines . .</i>
CUIVRE	<i>fer & pyrites . .</i>	<i>0,20</i>	<i>filons</i>
CUIVRE	<i>fer & pyrites . .</i>	<i>0,20</i>	<i>2 filons à jour . . .</i>
CUIVRE	<i>fer & pyrites . .</i>	<i>0,20</i>	<i>1 filon.</i>

Toit, lit, parois, gangue, & direction de la mine.	LIEUX où sont situées les mines.	OBSERVATIONS.
toit, lit & parois, <i>roche calcaire</i> <i>très-dure</i> gangue, <i>schistes</i>	à 500 toises sud de la Caunette . . .	Cette mine était encore exploitée vers le milieu du dix-septième siècle. Elle peut seule fournir à l'approvision- nement de plusieurs usines.
ne sont pas connus	proche la commune de Bize, vers le lieu dit <i>le Pas-de- la-Corne</i>	Cette mine n'a jamais été attaquée. Elle semble mériter la plus sérieuse attention.
toit, lit & parois, <i>roche calcaire</i> , gangue, <i>schistes</i>	Citou	Cette mine n'a jamais été attaquée. A la seule inspection, elle paraît être de la meilleure qualité.
toit, lit & parois, <i>schistes</i> gangue, <i>quartz</i> .	à 1200 toises nord- ouest de Villaniè- re, au lieu dit <i>la Farenque</i>	Cette mine a été, depuis peu, l'ob- jet de quelques travaux abandonnés aujourd'hui, mais qui peuvent être repris avec succès.
toit, lit & parois, <i>quartz</i> gangue, <i>schistes</i>	dans la commune de Limouzis, au lieu dit <i>le Col-de- la-Grave</i>	Cette mine, ainsi que la précé- dente, était exploitée il y a peu de temps. Elle offre cet avantage, que les premiers travaux porteront sur les filons, & qu'on peut en extraire du minerai le jour même où elle sera at- taquée de nouveau.
toit, lit & parois, <i>schiste & quartz</i> gangue, <i>schistes</i>	à l'ouest de la com- mune de Laltours	Cette mine offre des traces d'an- ciens travaux, aujourd'hui comblés en partie. Le filon a peu de puissance, mais il est bien réglé; & le minerai est de bonne qualité.

NOM DU MÉTAL.	SUBSTANCES étrangères combinées avec le métal.	DOSE du métal contenu dans la mine.	GÎTE du minéral, ou sa disposition dans la mine.
CUIVRE	<i>fer & pyrites . .</i>	<i>0,17</i>	<i>filon droit.</i>
CUIVRE	<i>fer & pyrites . .</i>	<i>indéterminée. . .</i>	<i>filons</i>
CUIVRE	<i>fer & pyrites . .</i>	<i>indéterminée. . .</i>	<i>plusieurs filons . .</i>
COBALT.	<i>arsenic.</i>	<i>indéterminée , mais paraît de- voir être confi- dérable dans les profondeurs . .</i>	<i>filons</i>
BISMUTH	<i>arsenic.</i>	<i>indéterminée. . .</i>	<i>filons</i>
MANGANÈSE.	<i>fer</i>	<i>.</i>	<i>en couches.</i>

Toit, lit, parois, gangue, & direction de la mine.	LIEUX où sont situées les mines.	OBSERVATIONS.
toit, lit & parois, <i>quartz cristallisé</i> & <i>schistes</i> gangue <i>terreuse</i> .	dans la commune de Labastide-Es- paubairénque. . .	Cette mine a été exploitée à des époques inconnues. Il en coûterait peu pour l'exploiter de nouveau.
toit, lit & parois, <i>quartz & schistes</i> gangue <i>schisteuse</i>	dans la commune du Mas-Cabardés.	Cette mine paraît avoir été atta- quée depuis peu. Elle mérite d'être mieux reconnue.
comme dessus. . .	à 800 toises environ au nord-ouest de Saligne	On n'a pas encore touché à cette mine. Outre que le minerai en est d'excellente qualité, elle a l'avantage d'être située au voisinage des eaux & du bois.
toit, lit, gangue & parois <i>quartz-</i> <i>zeux</i>	dans la montagne située entre Salfi- gne & Lastours .	Ces deux mines sont en efflores- cence à leur surface. Dans plusieurs endroits, le minerai est à jour. Les cultivateurs, que les filons gênent dans le labour, les extirpent & en font des murs de clôture.
toit, lit, gangue & parois <i>quartz-</i> <i>zeux</i>	idem.	
toit, lit & parois <i>argileux</i> gangue <i>pure</i> . . .	dans la commune de Caunes	Cette mine est exploitée pour les verreries des départemens de l'Hérault & du Tarn, & pour les fabriques de poteries.

NOM DU MÉTAL.	SUBSTANCES étrangères combinées avec le métal.	DOSE du métal contenu dans la mine.	GITE du minéral, ou sa disposition dans la mine.
RÉGION			
OR	<i>soufre & fer. . .</i>	<i>indéterminée. . .</i>	<i>filons</i>
OR & ARGENT. . .	<i>indéterminées . .</i>	<i>indéterminée. . .</i>	<i>filons</i>
ARGENT.	<i>indéterminées . .</i>	<i>indéterminée. . .</i>	<i>filons</i>
ARGENT.	<i>indéterminées . .</i>	<i>indéterminée. . .</i>	<i>filons</i>

TOIT, lit, parois, gangue, & direction de la mine.	LIEUX où sont situées les mines.	OBSERVATIONS.
DU SUD.		
ne sont pas connus	à 1500 toises de Sal- vefines, en face du mas <i>des Counils</i> , au pied du col <i>del</i> <i>Blau</i>	On a travaillé anciennement à cette mine. Tous les ouvrages sont aujourd'hui ruinés. Le minerai est entièrement semblable, pour la couleur, à celui que fournit la mine du <i>Val d'Aoste</i> . On ne pourra juger des avantages de son exploitation, qu'après qu'on l'aura examinée avec plus d'exactitude.
ne sont pas connus	à 8 ou 9 cents toi- ses s.-e. du village des Bains, dans la montagn. de Blan- chefort.	Il est constant que cette mine a été exploitée à des époques très-reculées. On n'en découvre plus que des débris.
gangue, <i>bleinde</i> .	près le village de <i>Maisons</i> , au lieu dit <i>Lascosteilles</i> .	Il paraît que les Romains ont attaqué la tête de ce filon, qui est superbe. Il a été exploité dans ces derniers temps par la compagnie <i>Privat</i> ; il avait, à cette époque, près de 2 pi. 6 po. de puissance. Cette mine mérite d'être recherchée.
toit & parois, ro- che calcaire & <i>schiste</i> gangue <i>schisteuse</i> direction, du sud au nord, sur 78 d. d'inclinaison.	à 1500 toises sud de <i>Maisons</i>	Cette mine, connue sous le nom de <i>Sainte-Marie</i> , était exploitée, il y a environ 54 ans, par la compagnie <i>Privat, Latour & Thorain</i> , dont la concession fut anéantie par arrêt du conseil. Le filon, au moment de la cessation des travaux, avait près de 3 pieds de puissance. On ignore quel était son produit à la fonte; mais on est autorisé à croire que l'exploitation de cette mine peut être reprise avec profit.

NOM DU MÉTAL.	SUBSTANCES étrangères combinées avec le métal.	Dose du métal contenu dans la mine.	Gîte du minerai, ou sa disposition dans la mine.
ARGENT.	<i>indéterminées . .</i>	<i>indéterminée. . .</i>	<i>amas de veines . .</i>
ARGENT, allié de CUIVRE.	<i>indéterminées . .</i>	$\frac{1}{7}$ <i>cuivre.</i> $\frac{1}{350}$ <i>argent.</i>	<i>filon.</i>
ARGENT, allié de CUIVRE & de PLOMB.	<i>indéterminées . .</i>	<i>indéterminée. . .</i>	<i>2 filons</i>
ARGENT, allié de PLOMB.	<i>indéterminées . .</i>	$\frac{1}{2}$ <i>plomb</i> $\frac{3}{800}$ <i>argent.</i>	<i>filon.</i>

TOIT, lit, parois, gangue, & direction de la mine.	LIEUX où sont situées les mines.	OBSERVATIONS.
direction, du sud au nord, sur 78 à 80 degrés de plongée	entre les villages de <i>Maisons</i> & de <i>Davejan</i> , au lieu dit <i>la-Canale</i> . . .	Cette mine a été exploitée par les Romains. Les ouvrages qu'ils y ont faits sont encore parfaitement conservés. Cette mine doit être considérée comme un filon principal, sur lequel on peut aisément parvenir, & qui est susceptible d'être avantageusement exploité.
ne sont pas connus	près le village de <i>Lanet</i>	Cette mine a été exploitée dans le genre moderne; les galeries en sont seulement bouchées, & peuvent être rouvertes à peu de frais. Les essais rapportés dans la troisième colonne, ont été faits en grand, & non sur des échantillons de choix, par César d'Arçons. Les produits de cette mine sont très-considérables, & paraissent devoir déterminer sa réexploitation.
ne sont pas connus	dans les montagnes de <i>Cardon</i> & de <i>Roquenère</i> , nord-est des Bains de <i>Rennes</i> , dans la direction de <i>Montferrand</i>	Ces deux filons ont été autrefois l'objet de travaux considérables, entièrement comblés. Il serait prudent de ne songer à les remettre en valeur qu'après les avoir reconnus mieux qu'ils ne l'ont été jusqu'à ce jour.
direction, du sud au nord, sur environ 60 degrés d'inclinaison . .	près le village de <i>Calcastel</i> , au lieu dit <i>las-Peyros-blancos</i>	Cette mine, anciennement exploitée, avait été reprise en 1782. Les réquisitions de tous les genres en ont suspendu les travaux vers la fin de 1793. Le filon avait, à cette époque, de 4 à 6 pieds de puissance.

NOM DU MÉTAL.	SUBSTANCES étrangères combinées avec le métal.	DOSE du métal contenu dans la mine.	GITE du minerai, ou sa disposition dans la mine.
ARGENT, allié de PLOMB	<i>indéterminées . .</i>	$\frac{5}{800}$ argent. . . . <i>le plomb néces- saire pour la fonte</i>
CUIVRE	<i>indéterminées . .</i>	<i>indéterminée , mais le minerai est de la plus belle apparence.</i>	<i>filons</i>
CUIVRE	<i>indéterminées . .</i>	0,30	<i>filons</i>
CUIVRE	<i>indéterminées . .</i>	0,25 à 30	<i>filons</i>
CUIVRE	<i>soufre</i>	<i>indéterminée . .</i>	<i>filon</i>

TOIT, lit, parois, gangue, & direction de la mine.	LIEUX où sont situées les mines.	OBSERVATIONS.
ne sont pas connus	à 2200 toises de Maisons	Cette mine a été anciennement exploitée.
direction, du sud au nord.	à 1500 toises nord de Maisons, dans la montagne de <i>Pech-agut</i>	Cette mine a été découverte depuis peu d'années. Le filon a plus de 5 pi. de puissance. Il n'est pas exploité, quoiqu'il puisse l'être facilement & avec la certitude d'un bénéfice considérable.
toit, lit, gangue & parois <i>schiste noir</i> direction, du sud au nord, sur 80 degrés d'inclinaison.	au sud du village de Cascastel, au pied de la montagne d' <i>Escausa</i>	Cette mine est de la meilleure qualité. Sa position en rendrait l'exploitation infiniment aisée. Le filon a de 5 à 6 pi. de puissance.
toit, lit, gangue & parois <i>schiste noir</i> direction, du sud au nord, sur 70 degrés de plongée	au sud de Cascastel, au pied de la montagne de Roufia, & à environ 2000 toises du village de ce nom.	Même observation qu'à la précédente.
toit, lit & parois <i>roche calcaire</i> direction, du sud au nord.	à la tête du pont du moulin à scie de la Fajole.	Cette mine est encore intacte; elle est de la nature de celles à qui leur état de décomposition a fait donner le nom de <i>gorge de pigeon</i> . Elle mérite d'être l'objet de quelques recherches.

NOM DU MÉTAL.	SUBSTANCES étrangères combinées avec le métal.	DOSE du métal contenu dans la mine.	GITE du minéral, ou sa disposition dans la mine.
CUIVRE	<i>acide carbonique.</i>	<i>indéterminée. . .</i>	<i>filon.</i>
CUIVRE	<i>acide carbonique.</i>	<i>indéterminée. . .</i>	<i>2 filons</i>
CUIVRE	<i>indéterminées . .</i>	<i>indéterminée. . .</i>	<i>plusieurs veines . .</i>
CUIVRE	<i>indéterminées . .</i>	<i>indéterminée. . .</i>	<i>plusieurs filons . .</i>
PLOMB	<i>indéterminées . .</i>	<i>indéterminée. . .</i>	<i>plusieurs filons . .</i>
PLOMB	<i>acide carbonique.</i>	<i>indéterminée. . .</i>	<i>filons</i>

Toit, lit, parois, gangue, & direction de la mine.	LIEUX où sont situées les mines.	OBSERVATIONS.
ne sont pas connus	près le village de Salvèsines, au bord du ruisseau qui le traverse.	Cette mine a été exploitée, il y a quelques années, par MM. Privat & Blumeinsein. Elle est loin d'être épuisée.
ne sont pas connus	à quelque cent toises sud-est du village de Salvèsines, le long du ruisseau de Gincla	Ces deux filons n'ont jamais été attaqués, non plus que plusieurs autres, moins considérables en apparence, qu'on rencontre aux environs de Salvèsines. Dans toutes ces mines, l'acide carbonique est uni au métal. Elles sont du genre des <i>malachites</i> , & très-bonnes.
ne sont pas connus	au sommet du <i>Peck Merle</i> , près le village de Saint-Polycarpe	Ces veines, peu considérables, paraissent ne pas devoir mériter une sérieuse attention.
ne sont pas connus	entre les villages de Bouisse & de Lanet.	La compagnie Privat exploite ces mines, il y a environ quarante ans. Elles sont très-bonnes. On y trouve en abondance le <i>pechertz</i> , qui passe pour donner le plus beau cuivre connu.
ne sont pas connus	à 1500 toises sud de Bugarach, à la gauche du pic de ce nom, au lieu dit <i>les Capitaires</i>	Ces mines ont la réputation d'être abondantes & de la meilleure qualité. Elles ne sont pas exploitées, mais elles sont très-susceptibles de l'être.
ne sont pas connus	à 700 toises à l'est du village de Palairac.	Même observation qu'à la précédente. — Cette mine est du genre des mines de plomb grises, appelées mines de plomb en chaux.

NOM DU MÉTAL.	SUBSTANCES étrangères combinées avec le métal.	DOSE du métal contenu dans la mine.	GITE du minéral, ou sa disposition dans la mine.
PLOMB	<i>soufre</i>	<i>indéterminée. . .</i>	<i>plusieurs filons . .</i>
FER	<i>indéterminées . .</i>	<i>indéterminée. . .</i>	<i>en rognons</i>
FER	<i>idem</i>	<i>idem</i>	<i>idem</i>
FER	<i>idem</i>	<i>idem</i>	<i>idem</i>
FER	<i>idem</i>	<i>idem</i>	<i>idem</i>
FER	<i>spath cristallisé .</i>	<i>indéterminée , mais très-forte .</i>	<i>filons</i>
FER	<i>soufre</i>	<i>indéterminée. . .</i>	<i>3 filons</i>
FER	<i>indéterminées . .</i>	<i>indéterminée. . .</i>	<i>filons</i>
FER	<i>indéterminées . .</i>	<i>indéterminée. . .</i>	<i>filons</i>
FER	<i>indéterminées . .</i>	<i>indéterminée. . .</i>	<i>filons paraissant à jour</i>

TOIT, lit, parois, gangue, & direction de la mine.	LIEUX où sont situées les mines.	OBSERVATIONS.
ne sont pas connus	au village du <i>Clat</i> , près la rivière d'Aude	C'est une galène à grandes facettes. On l'exploite pour le vernis des pote- ries.
direction, du <i>sud</i> au <i>nord</i>	Villeroze	Cette mine est exploitée actuelle- ment.
idem	Palairac	Idem.
idem	Lacamp	Idem.
idem	Albas	Idem.
direction, du <i>sud</i> au <i>nord</i>	Castel	Cette mine est exploitée. Elle donne beaucoup d'acier d'un grain très-fin & très-ferré.
direction, du <i>sud</i> au <i>nord</i> toit, lit & parois <i>roche calcaire</i> .	à 200 toises à l'est de la ville d'Alet.	Ces filons n'ont jamais été attaqués. Le minerai est d'un rouge brun & de la meilleure qualité. On y aperçoit le fer presque tout formé.
toit, lit & parois, <i>roche calcaire</i> , gangue <i>schisteuse</i>	au col de <i>Léou-</i> <i>David</i> , près la forge de Merial .	Cette mine n'est pas exploitée. Elle peut l'être avec avantage. Elle paraît être de bonne qualité.
ne sont pas connus	dans une forêt si- tuée près l'étang du <i>Rebenti</i>	Cette mine a été exploitée à des époques très-reculées. Le minerai pa- raît être de bonne qualité.
ne sont pas connus	au-dessus du mou- lin de <i>Camurac</i> , au pied de la fo- rêt, sur la rive droite du ruisseau	Ces filons ont été reconnus, avec la tarière, il y a environ vingt ans. Ils ont été trouvés très-puissans & aussi ai- lés qu'utiles à exploiter; cependant ils n'ont jamais été attaqués.

NOM DU MÉTAL.	SUBSTANCES étrangères combinées avec le métal.	DOSE du métal contenu dans la mine.	GÎTE du minéral, ou sa disposition dans la mine.
FER	<i>indéterminées . .</i>	<i>indéterminée. . .</i>	<i>filons</i>
FER	<i>indéterminées . .</i>	<i>indéterminée. . .</i>	<i>filons paraissant à jour</i>
FER	<i>indéterminées . .</i>	<i>indéterminée. . .</i>	<i>filons</i>
FER	<i>indéterminées . .</i>	<i>indéterminée. . .</i>	<i>filons</i>
ANTIMOINE. . . .	<i>indéterminées . .</i>	0,70	<i>amas de filons pa- raissant à jour. .</i>

TOIT, lit, parois, gangue, & direction de la mine.	LIEUX où sont situées les mines.	OBSERVATIONS.
ne sont pas connus	dans la plaine de Saint, quelques toises à l'ouest de Espezet.	Cette mine a été attaquée, il y a 51 ans, avec des succès qui auraient dû en faire continuer l'exploitation. Elle a été abandonnée sans motif.
ne sont pas connus	à 100 toises sud de Puylaurens.	Ces filons ne paraissent pas avoir été exploités. Ils mériteraient de l'être, avec d'autant plus de raison, qu'ils paraissent excellens, & qu'ils sont pla- cés au voisinage des forges de Gelle, Montfort, Gincla & Puylaurens, qui pourraient y faire la presque totalité de leurs approvisionnemens.
ne sont pas connus	Montfort	Cette mine est exploitée faiblement. Il serait utile de donner plus d'activité aux travaux, & de faire marcher de front l'exploitation des mines de Puy- laurens.
ne sont pas connus	à 800 toises sud-est de Eugarach.	Ces filons sont de très-bonne qua- lité. Ils n'ont pas été exploités encore : ils mériteraient de l'être.
toit, lit & parois, <i>roche schisteuse</i> <i>assez dure</i> gangue, <i>terre</i> <i>grasse</i> direction, du <i>sud</i> au <i>nord</i>	près le village de Quintillan	Un de ces filons, dont l'exploitation vient d'être reprise, a plus de 18 po. de puissance en matière pure. L'extraction en est si facile, qu'un ouvrier peut en arracher de 1000 à 1200 livres par jour. On éprouve la plus grande diffi- culté à réduire le minerai en régule ; peut-être ne connaît-on pas assez la bonne manière d'y procéder. Les pro- duits de cette mine sont consommés dans les départemens de l'Aude, de la Haute-Garonne & des Pyrénées- Orientales. On pourrait y former un établissement très-important.

**RÉCAPITULATION
DES MINES
DU DÉPARTEMENT DE L'AUDE.**

Mines d'or	1.
— d'or & argent	1.
— d'argent	4.
— d'argent contenu dans d'autres mines.	4.
— d'étain présumées	1.
— de plomb	5.
— de cuivre	14.
— de cobalt	1.
— de bismuth	1.
— de fer	18.
— d'antimoine	1.
— de manganèse	1.
	—
TOTAL	52.
	=

(N.º II.)

T A B L E A U
DES PRODUITS LITHOLOGIQUES
DU DÉPARTEMENT DE L'AUDE.

SITUATION des Carrières.		NATURE & qualité des Carrières.	OBSERVATIONS.
<div style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg); font-size: small;">AFFILIATION COMMUNES.</div> Communes.			
II.	Pays Cabardés.	<i>Granits.</i> . . .	<p>Cette roche est très-commune au voisinage de la Montagne Noire, dont elle semble former la charpente.</p> <p>Dans le pays Cabardés, à 4 ou 5 lieues nord-nord-est de Carcassonne, elle paraît en masses énormes. Il entre environ 2 tiers de quartz dans la composition de ce granit. La portion du schorl en est noire ou d'un gris foncé. Le feldspath n'y offre pas de cristallisation bien régulière. On y observe quelques petites parcelles de mica. En général, la pâte de ces granits paraît trop grossière, pour qu'ils soient susceptibles d'un beau poli.</p>
I.	Labécède. . .	<i>Granits.</i> . . .	<p>Ce granit est un des moins médiocres de ce département. Il se présente au jour dans les vallons qui environnent la commune de Labécède, au pied des derniers appendices de la Montagne Noire. Il n'est pas douteux que les parties élevées de la chaîne n'en contiennent une grande quantité; il est même probable qu'il leur sert de noyau.</p>

SITUATION des Carrières.		NATURE & qualité des Carrières.	OBSERVATIONS.
Arrière- femens.	Communes.		
II.	Saint-Julien, près Laredorte	<i>Péto-Silex</i>	<p>La pesanteur spécifique du décimètre cube de cette pierre est de 265 kilogrammes 90 centimètres. Le prix d'extraction du mètre cube est de 233 fr. 60 cent. On la taille en meules de moulin, qu'on transporte dans toutes les contrées du département, ainsi qu'à Toulouse, Perpignan & Cahors. Cette carrière, d'ailleurs très-abondante, est de la plus grande importance. Elle est située à 7,800 mètres du Canal du Midi.</p>
II.	Cuxac-Cabardés	<i>Schistes. . .</i>	<p>Les schistes abondent en général dans la Montagne Noire. Ils commencent à se montrer en grandes masses vers les communes de Fraissé, Villardonnel, Villanière, Caudebronde, Salsigne, Lailours, &c. mais ils sont encore d'une qualité médiocre; leurs feuillets, peu adhérens, sont presque toujours colorés par des oxides de fer rouges & jaunes. Dans les bandes immédiatement supérieures, vers la commune de Cuxac, on en trouve des carrières de la première qualité. Elles sont exploitées très-superficiellement. Les habitans s'en servent pour couvrir leurs maisons.</p>

SITUATION des Carrières.		NATURE & qualité des Carrières.	OBSERVATIONS.
Arrondis- sements.	Communes.		
IV.	Schistes. . .	Presque toutes les montagnes du 4e. arrondissement sont composées de roches calcaires assises sur un schiste très-noir, plus ou moins dur. Cet énorme banc d'ardoise règne dans une grande partie du pays des Corbières & de Sault. Il serait aisé, autant qu'utile, d'en extraire des plaques assez belles & d'une grande dimension. On pourrait les employer avec beaucoup d'économie pour la toiture des maisons ; mais l'usage des tuiles a constamment prévalu dans ce département.
IV.	Alet	Schistes alu- mineux. . . .	Cette carrière précieuse est située dans un vallon contigu à la commune d'Alet. Elle est aisée à reconnaître aux efflorescences qui couvrent les schistes alumineux dont elle est formée. Un ingénieur des ponts & chaussées assure en avoir retiré, par les procédés ordinaires, des cristaux d'alun de la première qualité. Cette nouvelle découverte mérite d'être prise en considération ; & il serait à désirer qu'on pût se convaincre, par de nouvelles expériences, si la qualité & la quantité des produits de cette carrière méritent qu'on s'occupe de leur extraction.

SITUATION des Carrières.		NATURE & qualité des Carrières.	OBSERVATIONS.
Arondis- semens.	Communes.		
II.	Caunes. . . .	<i>Marbres</i> . . .	<p>Les marbres les plus estimés de ces carrières, d'ailleurs très-abondantes, sont: le cervelas ou marbre de Languedoc, le gris, le rouge veiné brun, les rouge veiné blanc, gris, bleu, jaune & noir. Ils sont travaillés sur les lieux par des artistes, la plupart originaires d'Italie. On les transporte à Toulouse, Beziers & dans les villes principales du département, par le Canal des mers, dont les carrières ne sont éloignées que de 18,000 mètres. Ils ne sont employés que pour les grosses pièces & ornemens d'architecture, tables, manteaux de cheminée, &c. La pesanteur spécifique du décimètre cube est de 271 kilogr. 25 centigr. Le prix d'extraction du mètre cube est de 219 fr.</p>
IV.	Coudons. . . .	<i>Marbres</i> . . .	<p>Ces carrières se prolongent depuis Quillan jusqu'à Coudons, sur la plaine élevée du pays de Sault. Elles forment une carrière immense, qui n'a pas encore été attaquée & ne le sera probablement jamais, à raison de la difficulté des routes. D'ailleurs à en juger par les couches extérieures, les marbres qu'on y trouve ne paraissent pas mériter beaucoup d'attention. On n'y voit guère que le noir veiné blanc & le blanc mat.</p>

SITUATION des Carrières.		NATURE & qualité des Carrières.	OBSERVATIONS.
Aronidif- femens.	Communes.		
II.	Cascastel. . .	Marbres . .	<p>Les veines de ces marbres sont situées le long de la rivière de Cascastel, en amont de ce village; on y trouve le noir veiné jaune, appelé portor; le cervelas, le gris tacheté de noir, en forme de mosaïque. A la source de la rivière, on en rencontre du blanc statuaire de la plus grande beauté; mais cette veine n'a guère plus de 20 pouces d'épaisseur. Cependant on peut en extraire des blocs propres à la sculpture des bustes & des bas-reliefs. Tous ces marbres ont été souvent essayés par des artistes, qui les ont jugés très-fins & susceptibles de prendre un beau poli. Ces carrières ne sont pas ouvertes; la difficulté des chemins s'opposera encore long-temps à leur exploitation.</p>
I.	la Domergue, près Castelnau- dary.	Grès très-dur	<p>Ce grès est très-dur. Il présente à sa superficie des taches noires. Il est supporté par de grands amas de gypse très-blanc. On parviendrait à l'exploitation de cette carrière immense, par des déblais de six mètres de profondeur. Elle est située sur les bords du Canal du Midi.</p>

SITUATION des Carrières.		NATURE & qualité des Carrières.	OBSERVATIONS.
Arrondis- sement.	Communes.		
I.	Fendeille , Montferrand , Mas-Stes-Puel- les , le Sigala .	Grès très-dur	Les pièces qu'on extrait de ces carrières sont très - irrégulières. On les emploie néanmoins à la construction des bâtimens , mais à raison de leur densité & de leur dureté extrêmes, elles sont plus propres aux empierremens des routes dont le sol est de mau- vaise consistance.
II.	Saint - Félix , près Conques .	Grès très-dur	Cette carrière est située à 250 mètres de la route de Carcaf- sonne à Conques , & à 4,480 du Canal du Midi. La pierre en est de première qualité. Sa dureté extrême en rend la coupe diffi- cile , & la fait rejeter pour les ouvrages délicats. On ne peut l'extraire qu'à la mine. Elle est d'un gris foncé, sans mélange de taches. Son grain est assez fin. La pesanteur spécifique du décimètre cube est de 264 kilogrammes 24 centigrammes. Le prix d'extrac- tion du mètre cube est de 37 fr. 10 cent. Elle est indiquée pour les voûtes du pont - aqueduc à construire sur Fresquel, pour les radiers & bases des écluses. En général elle est bonne pour tou- tes sortes de constructions hy- drauliques.

SITUATION des Carrières.		NATURE & qualité des Carrières.	OBSERVATIONS.
Arondis- sement.	Communes.		
IV.	Magrie . . .	Grès très-dur	<p>Cette pierre est d'un gris foncé, sans mélange de taches, & d'un grain très-fin. On ne peut l'extraire qu'en petits blocs, ce qui la rend impropre aux grands appareils. La pesanteur spécifique du décimètre cube est de 293 kil. 49 centigr. Le prix d'extraction du mètre cube est de 17 fr. 70 c. Cette carrière touche à la grande route d'Alby au Mont-libre, par un chemin de 4,000 mètres assez beau.</p>
IV.	Magrie . . .	Grès très-dur	<p>Cette pierre est de la première qualité. Elle peut être employée à toutes sortes d'appareils; mais elle a le grain trop grossier, pour être employée à des ouvrages délicats. Sa couleur varie. Elle est tachée de blanc & de jaune & mêlée de petits cailloux mal fondus dans sa pâte. Elle a la dureté du pétro-silex, auquel elle ressemble beaucoup. On ne peut l'extraire qu'à la mine. La pesanteur spécifique du décimètre cube est de 293 kilogr. 49 centigr. Le prix d'extraction du mètre cube est de 35 fr. 38 c. Cette carrière très-abondante est située à 6,600 mèt. de la route du Mont-libre à Alby, où elle aboutit par un assez beau chemin.</p>

SITUATION des Carrières.		NATURE & qualité des Carrières.	OBSERVATIONS.
Arrondis- sement.	Communes.		
II.	Pezens	Grès très-dur	Cette carrière est abandonnée. Elle a joui autrefois d'une grande réputation. Le grès qu'on en retirait était de couleur grise très-foncée. On l'employait avec beaucoup de succès dans les constructions civiles & hydrauliques.
II.	Saptes, près Conques	Grès dur . .	Cette pierre, d'un grain un peu gros, est mêlée de taches jaunes & bleuâtres, qui ne sont dangereuses qu'à raison du degré d'intensité de leur couleur. Sa pesanteur spécifique est de 257 kilogr. 10 centigr. par décimètre cube. Le prix d'extraction du mètre cube est de 28 fr. 67 cent. Elle est employée avec succès pour toutes les constructions hors de l'eau.
II.	Villegli & Vil- larzel	Grès dur . .	La jolie couleur grise de cette pierre l'a fait indiquer pour les ouvrages de revêtement & d'ornement. Son grain est assez fin; mais il faut se méfier des taches jaunes & sur-tout des bleues qui la colorent quelquefois. Sa pesanteur spécifique est de 257 kilogrammes 10 centigrammes par décimètre cube. Le prix d'extraction du mètre cube est de 28 f. 67 cent. La carrière est située à 137 mètres de la grande route, à laquelle on aboutit par un très-mauvais chemin.

SITUATION des Carrières.		NATURE & qualité des Carrières.	OBSERVATIONS.
Arrondissement de Lemans.	Communes.		
II.	Lamée, près Villalier	Grès dur . .	<p>La pâte de ce grès est un peu grossière. Les taches jaunes & bleuâtres qui la colorent nuisent à sa beauté, mais elles n'altèrent pas sa qualité. Elle est susceptible d'être taillée assez proprement. On l'emploie pour les ouvrages hors de l'eau. La pesanteur spécifique du décimètre cube est de 257 kilogrammes 10 centigram. Le prix d'extraction du mètre cube est de 26 fr. 98 cent. La carrière qui le fournit est éloignée de 1,169 mètres de la route de Carcassonne. Les approches en sont faciles. Elle est très-abondante.</p>
II.	Trebes	Grès dur . .	<p>Cette carrière a fourni longtemps à tous les travaux du Canal du Midi, dont elle n'est éloignée que de 1,169 mètres. Elle est abandonnée aujourd'hui sous une immense quantité de décombres. Le grès en était d'un gris clair & d'un grain un peu gros. La pesanteur spécifique du décimètre cube est de 255 kilogram. 30 centigr. Le prix d'extraction du mètre cube est de 37 fr. 10 c.</p>

SITUATION <i>des Carrières.</i>		NATURE & qualité des Carrières.	OBSERVATIONS.
Arrondic. sems.	Communes.		
IV.	Brasse, près Cornan	Grès dur . .	<p>Cette pierre est d'un gris clair, sans aucune tache. Le grain en est un peu gros. Elle peut être employée à toutes sortes d'ouvrages, parce que le travail en est très-facile. La pesanteur spécifique du décimètre cube est de 244 kilogr. 47 centigr. Le prix d'extraction du mètre cube est de 22 fr. 15 cent. Cette carrière, quoique très-abondante & favorablement située sur la route d'Alby au Mont-libre, est abandonnée depuis quelque temps.</p>
IV.	Lafontete, près Belveze. .	Grès dur . .	<p>Le grain de cette pierre est très-fin & de couleur gris foncé. Il résiste à l'action de l'air, & est très-propre pour la construction sous l'eau. Le travail en est facile. La pesanteur spécifique du décimètre cube est de 264 kilog. 14 centigr. Le prix d'extraction du mètre cube est de 30 fr. 88 c. Cette carrière très-abondante est placée à 1,800 mètres de la route de Castelnaudary à Limoux, où elle aboutit par un mauvais chemin.</p>

SITUATION des Carrières.		NATURE & qualité des Carrières.	OBSERVATIONS.
Arrondic. témens.	Communes.		
IV.	Chalabre . . .	Grès dur . . .	Cette carrière fournit de la pierre excellente, très-compacte & facile à travailler. Elle durcit à l'air. Sa couleur est légèrement grise, le grain fin & très-uni. La pesanteur spécifique du décimètre cube est de 264 kilogram. 4 centigr. Le prix d'extraction du mètre cube est de 30 fr. 88 c. La carrière est située à 1,000 mètres de la route de Mirepoix à Perpignan. L'accès en est facile.
I.	Montmer, sur la route de Castelnaudary à Carcassonne . .	Grès mi-tendre	Cette pierre est propre aux constructions civiles. Tous les habitans du pays en font usage. Elle est d'une bonne assise, prend fortement avec le mortier, & durcit à l'air.
I.	Fabri, sur la route de Castelnaudary à Carcassonne	Grès mi-tendre	Ce grès durcit à l'air. Son grain est d'une grande finesse. On l'emploie pour les ouvertures des portes & fenêtres. On en fait des ouvrages aussi propres que solides.
II.	Malves	Grès mi-tendre	Cette carrière communique à la route de Carcassonne par un très-mauvais chemin de 2,500 mètres. Le grès qu'elle fournit est de couleur grise & d'un grain très-fin. Elle est dans ce moment abandonnée. Le prix d'extraction du mètre cube était de 26 francs 98 cent. La pesanteur spécifique du décimètre cube est de 235 kil. 87 centigr.

SITUATION des Carrières.		NATURE & qualité des Carrières.	OBSERVATIONS.
Arroundis- sements.	Communes.		
IV.	la Tour . . .	Grès mi- tendre	<p>Cette carrière, située à 1,200 mètres de la route de Carcassonne à Pamiers, n'est ouverte que depuis peu d'années. L'accès en est difficile, mais elle est très-abondante. La pierre qu'on en retire est d'un gris clair, mêlé de taches bleues & roussâtres qui ne nuisent pas à la qualité. On peut en extraire des blocs de toute dimension. La pesanteur spécifique du décimètre cube est de 264 kilogr. 4 centigr. Le prix d'extraction du mètre cube est de 30 fr. 88 cent.</p>
IV.	Montazels . .	Grès tendre.	<p>Ce grès est tendre, mais il durcit à l'air. Le grain en est fin, la couleur roussâtre, sans aucun mélange de taches. On l'emploie dans les constructions civiles & sur-tout dans les ouvrages d'ornement qui exigent quelque délicatesse. La pesanteur spécifique du décimètre cube est de 176 kilogr. 9 centigr. Le prix d'extraction du mètre cube est de 18 fr. La carrière est située à 3,000 mètres de la route d'Alby au Mont-libre. Elle est presque inaccessible en hiver.</p>

SITUATION des Carrières.		NATURE & qualité des Carrières.	OBSERVATIONS.
Arrondis- semens.	Communes.		
II.	Azille	Grès tendre.	Ce grès est tendre, mais il durcit à l'air. Le grain en est fin, la couleur d'un gris clair. Il ne sert qu'aux bâtimens civils. La pesanteur spécifique du décimètre cube est de 231 kilogr. 15 centigram. La carrière communique au Canal du Midi, par un beau chemin de 3,800 mètres. Le prix d'extraction du mètre cube est de 20 f. 6 centimes.
IV.	Faiols, près Alet	Grès tendre.	Cette carrière peut être considérée comme la principale du 4 ^e . arrondissement. La pierre qu'on en extrait est propre à tous les usages. On la transporte à Quillan, Limoux, Lauraguel & dans tout le pays Razès. On ne peut cependant l'employer dans les constructions hydrauliques, parce que l'action de l'eau la détruit en partie. Exposée à l'air, elle durcit considérablement. Sa pâte est très-fine, de couleur rouge clair, tachetée de veines roussâtres & rouge brun. La pesanteur spécifique du décimètre cube est de 195 kilogram. 66 centigr. Le prix d'extraction du mètre cube est de 25 fr. 80 c. La carrière est située sur la route d'Alby au Mont-libre.

SITUATION des Carrières.		NATURE & qualité des Carrières.	OBSERVATIONS.
Arroundi- femens.	Communes.		
I.	Villeneuve-la-Comptat . . .	<i>Pierres calcaires</i>	Les chaînes de montagnes qui avoisinent cette commune, sont entièrement formées de pierre à chaux de la meilleure qualité. On la transporte à Castelnaudary, où elle est passée dans les fourneaux. Les habitans de Toulouse viennent s'en approvisionner par le Canal. Ce commerce fait vivre un nombre considérable de personnes à Villeneuve & autres communes environnantes.
II.	Villerambert, près Caunes . . .	<i>Pierres calcaires</i>	Cette chaux, faite avec des recoupes de marbre, est de très-bonne qualité. Elle fait une prompte prise. La pesanteur spécifique du décimètre cube est de 95 kilogr. 34 centigr. Le prix du kilogramme est de 1 fr. 12 cent. La carrière aboutit à la route de Carcassonne à Saint-Pons, par un très-mauvais chemin de 2,500 mètres de longueur.
II.	Limouzis & Sallèles	<i>Pierres calcaires</i>	Cette chaux est belle & bonne. La pesanteur spécifique du décimètre cube est de 83 kil. 42 centigr. Le prix du kilogramme est de 1 fr. 12 cent. La carrière est située à 9,700 mètres de la grande route de Carcassonne à Saint-Pons. Le chemin qui y conduit est très-mauvais.

SITUATION des Carrières.		NATURE & qualité des Carrières.	OBSERVATIONS.
Arondis- sement.	Communes.		
II.	Pradelles & Monze	<i>Pierres cal- caires</i>	Cette chaux n'est pas très-blanche ; mais elle est très-bonne & fait une prompte prise, ce qui la rend recommandable, sur-tout pour les constructions hydrauliques. La pesanteur spécifique du décimètre cube est de 77 kilogr. 46 centigr. & le prix du kilogr. de 66 c. 012 mil. Les fours d'où on la retire sont éloignés de 3,000 mètres de la route de Carcassonne à Lagrasse. On y arrive par des sentiers très-difficiles.
IV.	Castillon, près Luc	<i>Pierres cal- caires</i>	Cette chaux est de la première qualité. Elle est fort blanche & d'une prise extrêmement prompte, ce qui la rend précieuse pour les ouvrages hydrauliques. La pesanteur spécifique du décimètre cube est de 66 kil. 4 centigr. Le prix du kilogr. est de 1 fr. 0 c. 11 mill. On l'extrait & on la calcine à 4,000 mètres de distance de la route de Carcassonne au Mont-libre.
IV.	Boucherepré- let	<i>Pierres cal- caires</i>	Cette chaux est belle & de bonne qualité. La pesanteur spécifique du décimètre cube est de 66 kil. 14 centigr. Le prix du kilogr. est de 1 fr. 0 c. 11 mill. On l'extrait & on la calcine le long de la route de Carcassonne au Mont-libre.

SITUATION des Carrières.		NATURE & qualité des Carrières.	OBSERVATIONS.
Arrondis- sement.	Communes.		
IV.	Saint-Martin.	<i>Pierres cal- caires</i>	Cette chaux, quoique faite avec une espèce de marbre imparfait, est peu grasse. Elle n'est guère en usage que dans le pays. La pesanteur spécifique du décimètre cube est de 91 k. 13 centig. Le prix du kilogr. est de 0 fr. 18 centimes. On l'extrait & on la calcine à 9,000 mètres de la route de Carcaïssonne au Montlibre.
IV.	Pomi.	<i>Pierres cal- caires</i>	Cette chaux est très-grasse & fort blanche. Elle fait une prompte prise, tant à l'air qu'employée sous l'eau. La pesanteur spécifique du décimètre cube est de 66 kilogrammes 4 centigr. Le prix du kil. est de 1 fr. 011 mill. On l'extrait & on la calcine à 6,000 mètres de la route de Limoux à Chalabre. L'accès des fours est difficile.
I.	Ricaud, sur la route de Castelnaudary à Toulouse . . .	<i>Gypse blanc</i>	Ces carrières abondent aux environs de cette commune. Le gypse en est de bonne qualité. On l'exploite pour l'usage des villes & villages voisins; on en transporte même jusqu'à Montauban & autres lieux, où on l'emploie cru comme un excellent engrais pour les fourrages artificiels.

SITUATION des Carrières.		NATURE & qualité des Carrières.	OBSERVATIONS.	
Arrondissement de Toulouse.	Communes.			
	I.	la Domergue, près Castelnaudary	<i>Gypse blanc</i>	Ce banc de gypse très-étendu a quatre ou cinq mètres d'épaisseur, mais il est d'une qualité supérieure. On l'exploite en grande partie pour les besoins de la ville de Toulouse.
	IV.	Couiza	<i>Gypse blanc</i>	Ce plâtre est blanc. Il fait une forte & prompte prise. La pesanteur spécifique du décimètre cube est de 137 kilogr. 58 centigr. Le prix du kilogramme est de 33 cent. 012 mill. L'extraction s'en fait à Laveilla, sur la route du Mont-libre, & on le calcine à Couiza.
IV.	Fa	<i>Gypse blanc</i>	Ce plâtre fait une bonne prise. Il sert pour les ouvrages de dernière main, tels qu'enduits, moulures, ornemens, &c. La pesanteur spécifique du décimètre cube est de 137 kilogr. 58 centigr. Le prix du kilogr. est de 25 c. 012 mill. On l'extrait & on le calcine à Fa, à 3,000 mètres de la route de Mirepoix à Perpignan. Il est d'un usage répandu dans tout le département.	

SITUATION des Carrieres.		NATURE & qualité des Carrieres.	OBSERVATIONS.
Arroundit- femens.	Communes.		
IV.	Esperaza . . .	<i>Gypse blanc</i>	<p>Ce plâtre prend bien, mais un peu lentement. Il n'est pas d'un blanc très-éclatant. La pesanteur spécifique du décimètre cube est de 138 kilog. 25 centig. Le prix du kilogr. est de 13 c. 012 mill. On l'extrait & on le calcine à Esperaza, à 400 mètres de la route de Carcassonne au Mont-libre.</p>
II.	Villegli. . . .	<i>Gypse gris</i>	<p>Ce gypse est de couleur grise foncée. Il prend bien & promptement. La pesanteur spécifique du décimètre cube est de 151 k. 37 centigr. Le prix du kilogr. est de 9 cent. 10 mill. La carrière qui le fournit est située à 1,300 mètres de la route de Carcassonne à Saint-Pons, où on le transporte à dos de mulet.</p>
IV.	Laveilla, près Couiza.	<i>Gypse gris</i>	<p>Ce plâtre est très-fort, mais la prise en est longue. Sa couleur est d'un gris foncé. Sa pesanteur spécifique est de 149 k. 4 centig. Le prix du kil. est de 0 fr. 16 c. 010 mill. On l'extrait & on le calcine à Laveilla, sur la route du Mont-libre.</p>

SITUATION des Carrières.		NATURE & qualité des Carrières.	OBSERVATIONS.
Arrondissement de Narbonne.	Communes.		
	IV.	Fa	Gypse gris .
I.	la Domergue, près Castelnaudary	Terre à faïence	Cette terre est d'une très-bonne qualité. La pâte en est fine. On la transporte à Toulouse, où on en fait des ouvrages beaux & durables. La couche de laquelle on la tire n'a guère plus de 5 décimètres d'épaisseur. Il serait à désirer qu'on donnât plus d'étendue & d'utilité à cette branche d'industrie par l'établissement de quelque manufacture de faïence.

N. B. Ce tableau renferme très-peu de renseignemens relatifs à l'arrondissement de Narbonne. Malgré tout mon désir de le rendre plus complet, il m'a été impossible d'obtenir des notions aussi exactes & aussi étendues sur cet arrondissement que sur les autres.

(N.º III.)

TABLEAU GÉNÉRAL

DES FORGES

DU DÉPARTEMENT DE L'AUDE.

Arondissement.	NOMS DES FORGES. Leur position.	Consommation annuelle en		Produit annuel & qualité des Fers.		
		Mine.	Charbon.	Acier brut.	Fer fort.	Fer doux.
II.	Saint-Denis . .	918,000 ^{l.}	750,000 ^{l.}	3,000 ^{l.}	27,000 ^{l.}	240,000 ^{l.}
II.	Saint-Pierre. .	720,000	720,000	2,400	153,600

TOTAL du produit.	Lieux d'approvisionnement en		OBSERVATIONS.
	Charbon.	Mine.	
270,000 ^{1.}	Loubatière & Ramondens	Vicdessos. . .	Cette forge, placée à six lieues de distance de Carcassonne, est dans une belle situation. La commune dans laquelle elle est établie renferme une population de 610 habitants. Elle appartient au citoyen <i>Dupujol</i> qui la fait régir par le citoyen <i>Mahoux</i> . Elle travaille neuf mois de l'année. La disette d'eau la fait chômer en thermidor, fructidor & vendémiaire. On y a établi un martinet propre à la fabrication des boulets, balles de fer battu, & de plusieurs autres sortes de fer. Les arrivages du minéral s'y font avec facilité. Elle se procure aisément le combustible nécessaire. Les moyens de transport n'y sont pas rares, non plus que les subsistances pour les ouvriers.
156,000	Fenouillères.	Villeroûge. . .	Cette forge, ci-devant nationale, a été vendue aux citoyens <i>Darnis</i> & <i>Daroux</i> qui la font régir par des fermiers. Elle est située dans un pays montagneux. Son travail n'est que de huit mois; elle chôme en thermidor, fructidor, vendémiaire & brumaire, faute d'eau. Ses forêts lui fournissent un tiers des charbons nécessaires à sa consommation; elle prend le reste dans les forêts voisines. La commune de St.-Pierre dans laquelle elle est établie a 308 habitants. Les transports y sont nom-

Arrondissement.	NOMS DES FORGES. Leur position.	Consommation annuelle en		Produit annuel & qualité des Fers.		
		Min.	Charbon.	Acier brut.	Fer fort.	Fer doux.
II.	Montgaillard	l.	l.	l.	l.	l.
II.	Padern	960,000	1,024,000	3,200	220,800

TOTAL du produit.	Lieux d'approvisionnement en		OBSERVATIONS.
	Charbon.	Mine.	
..... l.	breux & faciles, quoiqu'ils ne puissent être exécutés qu'à dos de mulet. Cette forge appartient au citoyen <i>Desazarts</i> . La commune de Montgaillard où elle est située, ne renferme guère plus de 124 habitans. Cette usine est abandonnée depuis plus de dix ans; le voisinage des mines de fer & de houille, la proximité de la ville de Perpignan, & la situation avantageuse des lieux, semblent désigner cet emplacement pour l'établissement d'un haut-fourneau. Le réservoir, la digue & le canal sont encore dans le meilleur état.
224,000	On achète le charbon aux particuliers, qui le portent à la forge. . .	Villerouge, Cascastel & Albas. . . .	Cette forge, environnée de montagnes affreuses & de l'accès le plus difficile, appartient à la veuve du général <i>Dagobert</i> . Elle est située dans la commune de Padern, dont la population s'élève à 364 habitans. Elle chôme entièrement pendant les mois de thermidor, fructidor, vendémiaire & brumaire; elle n'a pas de martinet; mais il serait aisé d'y en établir, à la place d'un moulin à farine dont on peut se passer. Elle est bien approvisionnée en minerai, mais elle ne peut se procurer que très-difficilement le combustible.

Arondiss. NOMS DES FORGES. Leur position.	Consommation annuelle en		Produit annuel & qualité des Fers.		
	Minc.	Charbon.	Acier brut.	Fer fort.	Fer doux.
II. Auriac	300,000 ^{l.}	300,000 ^{l.} ^{l.}	12,500 ^{l.}	41,667 ^{l.}
IV. Azat	1,297,920	1,488,000	15,000	309,000

TOTAL du produit.	Lieux d'approvisionnement en		OBSERVATIONS.
	Charbon.	Mine.	
54,167 ^{L.}	Dournes, Joucaïrolles, Auriac	Villeroûge . .	Cette forge est établie dans des sites affreux, entourée de montagnes d'un accès difficile. Elle appartient au citoyen <i>Montazels</i> . La commune d'Auriac, dans l'arrondissement de laquelle elle est placée, a une population de 240 habitans. Cette usine ne peut rouler que par le secours des eaux pluviales; cette circonstance lui permet tout au plus un travail de 4 mois dans l'année. Elle chôme entièrement dans les temps de sécheresse; on ne peut y établir de martinets. Elle ne manque ni de minerai, ni de charbon; mais le combustible semble devoir y devenir bientôt excessivement rare, à cause des dévastations qui s'y exercent journellement sur les bois propres à la carbonisation.
324,000	Azat	Fillols, Vic- dellès	Cette forge appartient à la veuve <i>Azat</i> ; la commune dans laquelle elle est située renferme une population de 335 habitans. Les passages des montagnes qui environnent cette usine sont dangereux; les eaux de la rivière d'Aude l'alimentent, & son activité n'est jamais suspendue. Son martinets peut donner des balles, boulets & autres fers; elle s'approvisionne avec assez de facilité; elle tire la majeure partie de ses charbons de forêts qui lui appartiennent.

Arrendifem.	NOMS DES FORGES. Leur position.	Conformation annuelle en		Produit annuel & qualité des Fers.		
		Mine.	Charbon.	Acier brut.	Fer fort.	Fer doux.
IV.	Gincla	2,055,040 ^{l.}	300,000 ^{l.} ^{l.}	25,000 ^{l.}	533,600 ^{l.}
IV.	Montfort . . .	648,960	744,000	162,000

TOTAL du produit.	Lieux d'approvisionnement en		OBSERVATIONS.
	Charbon.	Mine.	
558,600 ^{1.}	Bouicheville .	Fillols	Ces deux forges appartiennent au citoyen <i>Rivals</i> . Elles sont situées dans la commune de Gincla , peuplée de 133 habitans. Elles sont contigues. On n'y aboutit que par de mauvais chemins. Elles sont en activité pendant près de dix mois de l'année. Elles chôment ordinairement en thermidor & fructidor , & quelquefois jusqu'au 15 vendémiaire. Elles offrent de grandes ressources. Leurs martinets sont propres à la fabrication des projectiles de guerre de toute espèce. Leur approvisionnement est assuré ; elles tirent le combustible de la forêt nationale de Bouicheville , dont une portion a été concédée au propriétaire. Les moyens de transport y sont abondans.
162,000	Salvanière . .	Fillols	Cette forge est située également dans les montagnes. Elle ne travaille que six mois de l'année. Elle a un martinet propre , comme tous les autres, à la fabrication des projectiles de guerre. Elle se procure difficilement les substances nécessaires pour les ouvriers. Le minerai y arrive bien , mais le combustible n'y est pas en quantité suffisante ; cependant cette forge étant nationale , il serait aussi facile qu'avantageux au gouvernement d'étendre le rayon dans lequel elle est obligée de tirer aujourd'hui les charbons nécessaires à sa

Arrondissement.	NOMS DES FORGES. Leur position.	Consommation annuelle en		Produit annuel & qualité des fers.		
		Mine.	Charbon.	Acier brut.	Fer fort.	Fer doux.
IV.	Ste.-Colombe- de Roquefort & Counozouls	1,946,880 ^{l.}	2,232,000 ^{l.}	... ^{l.}	25,000 ^{l.}	461,000 ^{l.}
IV.	Roquefort . .	1,027,520	1,150,000	15,000	241,500

TOTAL du produit.	Lieux d'approvisionnement en		OBSERVATIONS.
	Charbon.	Mine.	
486,000 ^{1.}	Ste.-Colombe & Counozouls	Fillols	<p>conformation. La position de Sournia, près Montfort, réunit les conditions nécessaires pour l'établissement d'un haut fourneau. La commune dans laquelle cette forge est établie a une population de 717 habitants.</p> <p>Ces deux forges appartiennent au domaine. Elles sont situées dans les montagnes & séparées par une distance de deux kilomètres. Celle de Sainte - Colombe peut être dans une activité continuelle ; mais les temps de sécheresse forcent celle de Counozouls à un chômage de six mois. Elles ont chacune un martinet propre aux fabrications de guerre. Les moyens de transport n'y manquent pas. La carbonisation du bois se fait dans deux forêts voisines, qui suffisent à l'approvisionnement en combustible. Les substances y sont rares. La commune de Sainte - Colombe a une population de 164 habitants ; celle de Counozouls, de 292.</p>
256,500	Bois de Ro- quefort, de Hautpoul. . .	Fillols	<p>Cette forge, dont le cit. Hautpoul est propriétaire, est dans la commune de Roquefort, dont la population est de 567 habitants. Elle est située dans les montagnes ; on n'y arrive que par des chemins affreux. Elle travaille neuf à dix mois de l'année. Elle chôme en thermidor</p>

Arrondissement.	NOMS DES FORGES. Leur position.	Consommation annuelle en		Produit annuel & qualité des Fers.		
		Mine.	Charbon.	Acier brut.	Fer fort.	Fer doux.
IV.	Gesse	1,296,000 ^{l.}	1,488,000 ^{l.} ^{l.}	48,000 ^{l.}	270,710 ^{l.}
IV.	Mérial	972,000	1,116,000	36,000	207,000

TOTAL du produit.	Lieux d'approvisionnement en		OBSERVATIONS.
	Charbon.	Mine.	
318,720 ^{1.}	Bois de Gesse	Vicdessos. . .	<p>& fructidor. Son martinet est propre aux fabrications de guerre. Ses forêts lui fournissent des charbons, mais non pas en quantité suffisante. Les moyens de transport y sont rares ; ce qui oblige le propriétaire à entretenir plusieurs bêtes de somme. Le pays ne peut fournir aucune subsistance, soit pour les hommes, soit pour les chevaux ; elles y sont importées des communes voisines.</p> <p>Cette forge est aussi dans les montagnes, & les chemins en sont difficiles. Elle est nationale. Elle peut travailler toute l'année. Son martinet est propre à la fabrication de guerre. Elle est bien approvisionnée de minerai. Elle est obligée d'acheter une partie de ses charbons, ceux que lui fournit le bois de Gesse n'étant pas, à beaucoup près, suffisants. La rareté des transports oblige le propriétaire à entretenir des bêtes de somme qu'il a beaucoup de peine à nourrir. La commune de Bessède, dans laquelle cette forge est établie, a une population de 425 habitans.</p>
243,000	Mérial & Lafajolle . . .	Fillois Bessède & Vicdessos .	<p>Cette forge, d'un accès difficile à cause des montagnes dont elle est environnée, appartient au domaine. Elle ne peut guère travailler que neuf mois de l'année. Son martinet</p>

Arrondissement.	NOMS DES FORGES. Leur position.	Consommation annuelle en		Produit annuel & qualité des Fers.		
		Mine.	Charbon.	Acier brut.	Fer fort.	Fer doux.
IV.	Ste.-Colombe- sur-l'Hers . .	1,296,000 ^{l.}	1,248,400 ^{l.}	3,600 ^{l.}	96,000 ^{l.}	260,400 ^{l.}
IV.	Quillan	1,036,800	1,248,000	384,000

TOTAL du produit.	Lieux d'approvisionnement en		OBSERVATIONS.
	Charbon.	Mine.	
360,000 ^{l.}	Bessède & Puivert. . . .	Vicdessos. . .	<p>n'est pas en bien bon état, & a besoin de grandes réparations. Les moyens de transport, pour les minerais & les charbons, n'y sont ni nombreux ni faciles. On est même obligé d'employer, pour combustible, des bois morts, peu propres à la carbonisation. La commune dans laquelle elle est établie, a une population de 141 habitans.</p> <p>Cette forge appartient au domaine. Elle est dans la plus belle position. Plusieurs grandes routes y aboutissent, ce qui facilite son approvisionnement en minerai & en charbon qu'on achète aux propriétaires des bois voisins & aux régisseurs des forêts nationales. Les moyens de transport y abondent. Son activité peut n'être jamais suspendue, & on peut aisément s'y procurer les subsistances nécessaires. Son martinet est propre à la fabrication des projectiles de guerre. La commune de Sainte-Colombe, où elle est établie, a une population de 1,057 habitans.</p>
384,000	Fanges. . . .	Villeroige, Vicdessos. . .	<p>Cette forge appartient au citoyen Varnier. La commune de Quillan, dans l'arrondissement de laquelle elle se trouve, renferme une population de 1,568 habitans. Il n'est pas dans ce département de forge mieux</p>

Arrondissement.	NOMS DES FORGES. Leur position.	Consommation annuelle en		Produit annuel & qualité des Fers.		
		Mine.	Charbon.	Acier brut.	Fer fort.	Fer doux.
II.	Montolieu . .	918,000 ^{l.}	750,000 ^{l.} ^{l.}	33,700 ^{l.}	236,300 ^{l.}

TOTAL du produit.	Lieux d'approvisionnement en		OBSERVATIONS.
	Charbon.	Mine.	
1. 270,000	Loubatière, les Martis, la Vallée de Ma- zamet	Vicdessos, Lagraffe . . .	<p>située, soit pour recevoir ses ap- provisionnements, soit pour exporter ses produits. Elle aboutit, par des routes très-praticables, à Pamiers, Foix & Perpignan, & par un che- min superbe, à la ville de Carcaf- sonne & au Canal du midi. Elle peut travailler toute l'année. Deux mar- tinets y sont établis, & ont fabriqué, pendant le cours de la dernière guerre avec l'Espagne, des projec- tiles de guerre de tout calibre. Le propriétaire tire les charbons néces- saires à son usine, de la forêt natio- nale des Fanges, dont la concession lui a été accordée. Il n'en achète qu'une faible partie à divers particu- liers, & les prix en sont très-mo- dérés. Les moyens de transport y sont abondans & faciles. Les sub- sistances n'y manquent jamais. L'em- placement de cette forge est su- perbe, le local en est très-étendu. L'énorme volume des eaux qui l'ali- mentent, leur belle chute & le voi- sinage des houillères la rendent très-susceptible de l'établissement d'un haut fourneau.</p> <p>Cette forge, nouvellement conf- truite par le citoyen Loup, à une très-petite distance de celle de Saint- Denis, a acquis rapidement une ac- tivité considérable. La commune de Montolieu, dans l'arrondissement de</p>

Arrondissement.	NOMS DES FORGES. Leur position.	Consommation annuelle en		Produit annuel & qualité des Fers.		
		Mine.	Charbon.	Acier brut.	Fer fort.	Fer doux.

FIN DES

TOTAL du produit.	Lieux d'approvisionnement en		OBSERVATIONS.
	Charbon.	Mine.	
			<p>laquelle elle est située , renferme une population de 1,421 habitans. Un martinet y a été établi ; mais il n'a pas encore été approprié aux fabrications de guerre. Cette usine travaille neuf mois de l'année , & chôme en thermidor , fructidor & vendémiaire. Les subsistances n'y manquent jamais , ni les moyens de transport. Le propriétaire est disposé à faire de grands sacrifices pour le bien de son établissement ; mais le nombre d'usines qui existe déjà dans cette partie du département , n'étant pas en rapport avec l'état des forêts qui doivent fournir à leur consommation , ainsi qu'à celle des habitans de la contrée , il est à craindre que l'activité de l'établissement du citoyen Loup ne devienne essentiellement nuisible.</p>
<i>T A B L E A U X.</i>			

